



## **RAPPORT D'ACTIVITE**

**2017**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 19 Avril 2018**

# L'Arab Tunisian Bank

---

- ⇒ **Création le 30 juin 1982**
- ⇒ **Filiale du groupe Arab Bank : 64,24% du capital**
- ⇒ **Capital social : 100 000 000 dinars**
- ⇒ **Capitalisation boursière : 422 000 000 dinars au 31 décembre 2017**
- ⇒ **Un large réseau : 132 agences**
- ⇒ **Un effectif de 1382 employés**
- ⇒ **Une synergie de groupe**
  - **Arab Financial Consultants - AFC**
  - **Arab Tunisian Lease -ATL**
  - **Arab Tunisian Invest –ATI SICAF**
  - **Arab Tunisian Development –ATD SICAR**
  - **Union de Factoring - UNIFACTOR**
  - **ARABIA SICAV**
  - **SANADETT SICAV**
- ⇒ **Une organisation par ligne de métier**
  - **Retail**
  - **Corporate**
  - **Trésorerie**
  - **Investissement**
- ⇒ **Une stratégie triennale ambitieuse**

# Conseil d'administration

---

## Présidente

- Mme Randa SADIK

## Vice-Président

- Mr Ferid ABBES

## Administrateurs

- Mr Nasri MALHAME
- Mr Walid M. SAMHOURI
- Mr Ghassen TARAZI
- Mr Naim EL HUSSEINI
- Mr Firas ZAYYED
- Mr Ridha ZERZERI
- Mr Yahia BAYAHI

## Administrateur représentant les petits porteurs

- Mr Mohamed BEN SEDRINE

## Administrateurs indépendants

- Mr Ali DEBAYA
- Mr Brahim ANANE

## Secrétaire du Conseil

Mr Riadh HAJJEJ

# Commissaires aux comptes

---

- Cabinet FMBZ KPMG. Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI
- Cabinet CMC DFK. Cherif Ben Zina

# Allocution de la Présidente du Conseil d'Administration

**Mesdames et Messieurs,  
Chers actionnaires,**



J'ai l'honneur de présider cette trente cinquième Assemblée Générale Ordinaire de notre institution en vue de vous exposer les résultats de l'activité de notre banque et vous inviter à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

L'économie mondiale a enregistré en 2017 un taux de croissance de 3,7% contre 3,2% en 2016. Cette reprise est essentiellement due à une reprise économique américaine (2,3% en 2017 contre 1,5% en 2016) et européenne (2,4% en 2017 contre 1,8% en 2016).

Sur le plan national, la Tunisie a enregistré une croissance économique positive de 1,9% en 2017. Bien que cette croissance soit inférieure à celles prévues par les lois de finance initiale et complémentaire 2017, il convient de noter qu'elle est, pour la première fois depuis la révolution, générée essentiellement par la croissance des activités marchandes ; la croissance des activités non marchandes n'a en effet pas dépassé 0,4%. Au niveau sectoriel, ce sont les services marchands, notamment le transport et le tourisme, qui ont été le plus important moteur de croissance en 2017 avec un taux avoisinant 4%. Vient en seconde position, le secteur de l'agriculture et de la pêche avec une croissance de 2,5%. L'économie tunisienne demeure cependant désavantagée par la régression des industries non manufacturières pour la 7<sup>ème</sup> année consécutive depuis la révolution. Ce secteur a en effet enregistré une récession de 3,2% en 2017.

L'évolution de la conjoncture économique, s'est traduite sur le marché monétaire et le secteur bancaire en général, par d'importantes pressions sur la liquidité, poussant la BCT à hausser son taux directeur de 4,25% à 5% en 2017. Ces hausses ont logiquement impacté le TMM et le coût des ressources bancaires dans leur ensemble entraînant une concurrence exacerbée pour la collecte des dépôts les moins chers.

En dépit de cet environnement économique et monétaire turbulent, notre banque a réussi à développer ses activités en gardant une orientation stratégique basée sur une gestion stricte des risques métier et des normes prudentielles. À fin 2017 l'ATB est parvenu à hausser les dépôts de sa clientèle de 14,9% et les financements nets accordés à cette clientèle de 11,1%, augmentant ainsi son total Bilan de 17,6% pour atteindre 6374 millions TND.

Le chiffre d'affaires de l'ATB a enregistré une hausse de 14,8% en 2017 contre une hausse de 19,3% des charges d'exploitation bancaire due essentiellement aux pressions monétaires ci-dessus mentionnées. Le PNB a progressé de 11,3% en 2017 contre 6,1% en 2016. Notre banque a renforcé en 2017 ses politiques prudentielles en termes de couverture du risque crédit. L'effort de provisionnement s'est en effet traduit par une hausse de 37,3% de la dotation aux provisions sur créances douteuses. En dépit de cet effort, la banque a réalisé un bénéfice net de 30,1 Millions TND en 2017.

L'ATB a toujours privilégié la solidité financière comme axe principal dans sa politique ALM. C'est dans cette optique que la banque a émis fin décembre 2017 un emprunt obligataire subordonné d'une valeur de 50 millions TND. L'émission a été clôturée avec succès avant la fin de janvier 2018 témoignant ainsi de la confiance des opérateurs du marché financier en notre institution. Nous rappelons aussi que la liquidité est un axe stratégique majeur pour l'ATB, c'est dans cette optique que l'ATB a terminé l'année 2017 avec un LCR de 94,46% largement supérieur au taux minimal de 80% imposé par la BCT en 2017.

L'année 2018 portera à son tour un ensemble de défis économiques monétaires et commerciales, pour y faire face, l'ATB a élaboré un plan de développement stratégique triennal visant à dynamiser l'activité de la banque, garantir un bon rendement aux actionnaires et maintenir la solidité financière comme axe stratégique majeur.

Enfin, en mon nom et au nom du conseil d'administration, je tiens à tous vous remercier pour votre participation au développement de la banque. Je remercie également la Direction Générale, les cadres et les employés de la banque de tous les efforts qu'ils ont fournis pour assurer le développement de la banque et sa pérennité.

*Madame Randa Sadik*

**Présidente du Conseil d'administration**

# MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Madame la Présidente du Conseil d'administration,  
Mesdames et Messieurs les actionnaires,  
Chers invités,

Je vous souhaite la bienvenue et vous remercie de votre présence à cette Assemblée Générale Ordinaire annuelle de l'Arab Tunisian Bank.

Bien que l'économie nationale ait enregistré en 2017 une croissance (+1,9%) supérieure à celle (+1%) réalisé en 2016, cette performance demeure insuffisante pour répondre à l'ensemble des défis auxquels fait face la Tunisie en termes d'équilibre des finances publiques et surtout en termes de création d'emplois. L'économie continue à souffrir de problèmes structurels dus essentiellement au ralentissement de l'appareil productif et à l'expansion de l'économie parallèle, le tout, dans un environnement de tensions politiques qui ralentit l'instauration des réformes nécessaires en matière de fiscalité et de gestion des finances publiques. L'ensemble de ces éléments a directement impacté le marché monétaire et la liquidité bancaire ; le volume global des refinancements de la BCT a poursuivi sa tendance haussière pour atteindre des niveaux records dépassant le 12 milliards TND à la fin de décembre 2017.

En dépit de ces difficultés macroéconomiques, l'ATB a réalisé des bons taux de croissance de ces plus importants indicateurs. Les dépôts ont en effet atteint 4689 millions TND à fin 2017 enregistrant ainsi une croissance de 14,85% par rapport à 2016 contre une croissance ne dépassant pas 10,7% à l'échelle sectorielle. Cette croissance est d'autant plus importante puisqu'elle découle essentiellement de la croissance des dépôts à vue (les ressources les moins chers) qui ont atteint 1608 millions TND enregistrant ainsi une croissance de 17% par rapport à 2016.

Du côté des emplois, notre banque a poursuivi le développement de son activité crédit, avec une croissance de 12,3% des concours bruts à l'économie contre une croissance de 12,7% à l'échelle sectorielle. Le faible écart par rapport à la performance sectoriel en termes de crédits, est dû à notre volonté d'améliorer notre ratio LTD qui a atteint (en termes de crédits bruts) 89,07% à fin 2017 contre un taux sectoriel dépassant 118%. Il convient de noter que notre ratio LTD (en termes de crédits nets) ne dépasse pas 81,3%. Toujours dans une démarche de consolidation des fondamentaux financiers de la banque, notre institution place la liquidité au cœur de nos priorités stratégiques ; le ratio LCR de l'ATB a atteint 94,46% à fin 2017 contre un minimum règlementaire exigé de 80%.

L'ATB continue en outre à être un acteur principal sur le marché des titres souverains avec un encours portefeuille titres commercial de 1021 millions TND, soit une croissance de 22,2% par rapport à 2017. Nous sommes aussi un acteur majeur du secteur capital risque en Tunisie avec un portefeuille titres d'investissement de 518 millions TND à fin 2017 contre 482 millions TND à fin 2016 soit une progression de 7,5%. Cette évolution est due à la croissance de nos investissements dans les fonds gérés par notre filiale ATD SICAR ; l'encours de ces fonds a en effet enregistré une progression de 10,8% par rapport à 2016 pour atteindre 340 millions TND.

Ces performances bilancielle se sont logiquement répercutées sur le niveau du PNB de la banque qui a cru de 11,3% pour atteindre 236 millions TND en 2017 contre 212,3 millions TND en 2016. Conscient de l'importance des troubles socioéconomiques caractérisant la conjoncture nationale, l'ATB a consenti en 2017 un effort de provisionnement considérable en augmentant la dotation aux provisions pour créances douteuses de 37,3% par rapport à 2016. Ces efforts n'ont pas empêché la banque de réaliser un bénéfice net dépassant 30 millions TND.

Mesdames et messieurs les actionnaires,

Nos performances chiffrées en 2017, ont été accompagnées par un ensemble de réalisations qualitatives touchant tous les niveaux de l'activité de notre institution. Dans le domaine des affaires, nous avons continué nos efforts d'extension de notre réseau d'agence à travers l'ouverture de trois nouvelles agences à l'intérieur du pays. L'activité Retail a été consolidée par l'exécution d'un ensemble de projets et programmes visant l'optimisation de l'efficacité commerciale et le pilotage efficient de la force de vente. L'ATB a en outre continué son programme d'amélioration de l'efficience opérationnelle de l'activité Corporate en ce qui concerne l'étude et l'actualisation des dossiers et l'élaboration de tableau de bord pour le suivi en temps réel des opérations de vente. La mise en place de la nouvelle ligne de métier « très petites entreprises » est en phase de finalisation avec l'appui de l'Établissement allemand de crédit pour la reconstruction (KfW). L'ATB a finalisé fin 2017 la mise en production de son portail de commerce électronique qui permettra à notre clientèle un processus fluide de gestion et de suivi à distance et en temps réel de leurs opérations de commerce international.

Au niveau du contrôle interne, l'année 2017 a vu notre banque renforcer ses contrôles compliance sur toutes les opérations bancaires et instaurer une veille réglementaire et législative continue. Cette veille a permis à l'ensemble des unités de la banque en 2017 d'être averties des nouvelles exigences légales et procédurales, et de formaliser ces exigences dans les politiques et procédures touchant toutes les unités opérationnelles et les lignes de métier. Notre banque a poursuivi ses démarches pour la consolidation des règles de bonne gouvernance et de prudence stipulés par la loi bancaire N°48/2016 du 11 juillet 2016. Nous avons en outre renforcé la place de la confiance et de l'intégrité au sein des valeurs qui régissent les relations de notre institution avec sa clientèle. Nous œuvrons aussi à diffuser une culture compliance visant à enraciner l'approche de conformité aux textes, motions et directives encadrant l'activité bancaire. La direction compliance a procédé en 2017 à la modernisation procédures et systèmes de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ainsi que ceux visant le respect des exigences de contrôle dictés par l'Arab Bank. Cet effort s'inscrit dans le cadre des recommandations internationales émises par la Financial Action Task Force (FATF) ainsi que dans celui des outils de contrôle bancaire de déontologie locale et internationales.

La banque a toujours œuvré pour la concrétisation d'une responsabilité sociétale dans le cadre d'une politique multiniveaux. Nous avons financé et accompagné un ensemble d'activités culturelles, sportives, artistiques et humanitaires. L'ATB a continué à sponsoriser les deux évènements annuels phares que sont le prix Mustapha Azzouz de littérature destinée à l'enfant, et l'ATB CHALLENGE visant à impulser l'innovation et la créativité de la jeunesse dans les domaines des affaires, des nouvelles technologies et de l'art. Notre banque est aussi le bailleur des fonds et partenaire du ministère de l'éducation dans un programme de numérisation de l'éducation dans les zones défavorisées du pays.

Mesdames et messieurs les actionnaires,

La succession de troubles économiques et des pressions sociales et sécuritaires que subit la Tunisie depuis 7 ans, a été pour nous une motivation pour l'adoption d'une politique de croissance prudente qui met la solidité financière, la liquidité, la gestion du risque crédit et le strict respect des normes de contrôle et de compliance au sommet de nos priorités stratégiques. Notre objectif ultime demeure la réalisation des meilleurs rendements pour nos actionnaires tout en garantissant à notre banque une croissance durable afin de consolider ses fondamentaux et de la protéger des troubles socioéconomiques que subit le pays depuis la révolution. C'est dans cette perspective que l'ATB est parvenu à hausser ses fonds propres de 90% entre 2009 et 2017. Cette démarche prudente n'a pas empêchée notre institution de

réaliser des bénéfices qui ont permis la distribution de dividendes de manière continue depuis plus de 15 années.

Mesdames et messieurs les actionnaires,

L'année 2018 sera une année charnière dans l'histoire de notre banque puisqu'elle verra le lancement de l'exécution de notre plan de développement stratégique « Ambitions 2020 ». Un plan basé sur trois axes majeurs à savoir :

- Consolider la croissance et l'efficacité
- Consolider l'innovation et offrir une excellente expérience aux clients
- Valoriser les ressources humaines

Ce plan sera concrétisé via la réalisation sur trois années d'un ensemble de projets touchant divers niveaux de l'activité bancaire telle la diversification stratégique des sources de croissance, les lignes de métier de la banque, l'organisation interne, le système d'information, les ressources humaines et la stratégie digitale. L'ATB vise via ce plan à atteindre un palier supérieur dans le rythme de croissance de ses activités et son rendement en vue de se placer sur le podium des performances sectorielles.

Madame la présidente, Messieurs les membres du conseil d'administration, Mesdames et Messieurs les actionnaires, je tiens particulièrement à vous remercier du soutien et de la confiance que vous continuez à témoigner à votre banque pour qu'elle puisse concrétiser ses ambitions et atteindre un niveau de performance toujours plus élevé. Je remercie en mon nom, au nom des employés de la banque et en votre nom à tous, la famille Arab Bank pour son soutien continue à l'ATB dans divers domaines afin d'atteindre ensemble les plus hauts paliers de performance.

Je vous remercie pour votre attention.

*Le Directeur Général*

**Mohamed Ferid BEN TANFOUS**

## ECONOMIE TUNISIENNE EN 2017

Selon le rapport de perspectives du FMI, L'activité économique mondiale continue de s'affermir. Selon les estimations, la production mondiale a progressé de 3,7 % en 2017, soit 0,1 point de plus que prévu à l'automne dernier et ½ point de plus qu'en 2016. Cette accélération de la croissance est généralisée, avec des révisions à la hausse notables en Europe et en Asie. Les prévisions de croissance mondiale en 2018 et en 2019 ont été révisées à la hausse de 0,2 point, à 3,9 %, en raison d'une dynamique de croissance plus forte et des effets attendus des modifications de la politique fiscale américaine qui ont été approuvées récemment. La zone Euro, principal partenaire économique de la Tunisie, a enregistré un net affermissement de sa croissance passant de 1.8% en 2016 à 2.4% en 2017. Les économies Française et Italienne, plus importants partenaires commerciaux du pays avec 37% du volume de nos échanges extérieurs, ont enregistré des taux de croissances respectifs de 1.8% et 1.6% en 2017 contre 1.2% et 0.6% respectivement en 2016.

Les meilleures perspectives de la croissance mondiale, des événements climatiques aux États-Unis, la prolongation de l'accord OPEP+ visant à limiter la production de pétrole et les tensions géopolitiques au Moyen-Orient ont orienté à la hausse les prix du pétrole brut. Ces derniers ont augmenté d'environ 20 % entre août 2017 et la mi-décembre 2017, pour s'établir au-dessus de 60 dollars le baril.

L'augmentation des prix des carburants a fait monter l'inflation globale dans les pays avancés, mais la hausse des salaires et l'inflation hors alimentation et énergie demeurent faibles. Dans les pays émergents, l'inflation globale et l'inflation hors alimentation et énergie sont montées légèrement ces derniers mois après avoir baissé plus tôt en 2017.

A l'échelle nationale, l'économie tunisienne a enregistré une croissance positive de 1.9% en 2017 contre 1% en 2016 et 2.5% prévues par la loi des finances 2017.

Les contributions sectorielles à cette croissance sont mitigées avec une croissance de 4% des services marchands durant 2017, poussés essentiellement par les performances du secteur des services financiers (+13.7%), du tourisme (+8.5%) et du transport (+4.2%). Le secteur de l'agriculture et de pêche a enregistré une croissance de 2% en 2017 contre une récession de 8.5% en 2016. Le secteur des industries non manufacturières a poursuivi sa récession pour la 7ème année consécutive après la révolution avec -3.2% en 2017, les troubles sociales ont effet causé une paralysie quasi-totale de la production des carburants, aboutissant à une baisse de 14% de la valeur ajoutée de ce secteur durant les 9 premiers mois de 2017. Le secteur des industries manufacturières a de son côté enregistré une légère croissance de 0.8% en 2017 contre 0.4% en 2016 grâce notamment au sursaut du dernier trimestre 2017 (+1.4%), cette performance trimestrielle a concerné les industries agroalimentaires (+4.9%), les industries mécaniques et électriques (+4.3%) et le secteur du textile habillement et cuir (+1.9%). Les mauvaises performances ont concernées les industries du bâtiment de la céramique et du verre (-5.8%) et les industries chimiques (-3.9%).

Sur le plan du commerce extérieur, les chiffres des échanges de la Tunisie au prix courant montre une accélération du rythme de croissance des exportations (+18.1% en 2017 contre +5.6% en 2016). Le volume des exportations a atteint 34426.6 millions TND contre 29145.6 millions TND en 2016. Les importations ont enregistrées une évolution de 19.8% en 2017 pour atteindre 50018.7 millions TND contre 41746.8 en 2016 (+5.4% par rapport à 2015). Le déficit de la balance commerciale a évolué en conséquence pour atteindre 15592 millions TND contre 12601.2 millions TND en 2016.

L'année 2017 a aussi été marquée par une hausse des pressions inflationnistes avec une évolution de 6.4% de l'IPC à fin décembre 2017 contre 4.2%, 4.1% et 4.2% à fin décembre 2016, 2015 et 2014 respectivement. La tendance haussière de l'inflation a connu un rythme croissant depuis janvier 2017 passant de 4.6% à 5% en avril pour se stabiliser à 4.8% durant les mois de mai et juin. Un net rebondissement a mené le taux d'inflation à 6.3% en novembre puis 6.4% à fin décembre 2017. La moyenne d'évolution des prix a atteint 5.3% durant toute l'année 2017.

Sur le plan monétaire, les pressions inflationnistes, combinées au manque de liquidité (hausse de 43% de l'encours quotidien moyen du volume global du refinancement de la BCT entre 2016 et 2017 atteignant 9.2 milliards TND à fin décembre 2017 avec un pic de 11 milliards TND durant ce mois), ont poussé la banque centrale à hausser son taux directeur de 75 points de base entre janvier et décembre 2017 pour atteindre 5%. Cette hausse s'est logiquement répercutée sur le TMM qui a augmenté de 9 points de base durant la même période pour atteindre 5.23% en décembre 2017.

L'évolution de l'ensemble de ces indicateurs a impacté indirectement la situation des finances publiques avec un déficit budgétaire prévisionnel de 6.1 milliards TND à fin 2017 soit 6.1% du PIB contre 5.3 milliards TND et 5.4% prévus par la loi des finances 2017. Cette hausse du déficit budgétaire, combinée à la détérioration du cours du dinar face aux principales monnaies étrangères (-6.2% face à l'USD et -21.3% face à l'Euro), ont conduit à la hausse de la dette publique étrangère de 11.8% par rapport au niveau prévu par la loi des finances 2017.

### **Perspectives 2018**

Lors de la présentation du budget de l'état 2018, le gouvernement a basé ses projections sur un ensemble d'hypothèses dont essentiellement : Une croissance de 3%, hausse de 9.1% des exportations et 8.1% des importations, une inflation de 4.4% (6.4% à fin décembre 2017), un déficit budgétaire de 4.9% du PIB (6.1% en 2017), cours du Dinar face à l'Euro = 2.99 TND (2.947 le 29/12/2017) et prix du baril de pétrole 54 USD (plus de 60 USD en novembre 2017).

En vue de faire face au renchérissement des dépenses publiques, la loi des finances 2018 propose la levée de nouvelles ressources fiscales grâce à des mesures qui touchent directement le pouvoir d'achat et la consommation des ménages. Ces mesures portent sur l'augmentation de 100 points de base de tous les taux de la TVA, l'extension de l'assujettissement à la TVA aux opérations d'acquisition des logements avec un taux de 13%, la hausse des droits de consommation sur une importante liste des produits. La loi des finances 2018 propose aussi des mesures touchant l'impôt sur les sociétés et l'investissement. Une contribution exceptionnelle d'impôts a été imposée aux institutions financières et aux compagnies d'assurance avec un taux de 5% sur le résultat de 2017 et 4% sur le résultat de 2018. La même loi instaure un nouvel impôt sur les sociétés de 1% au titre d'une cotisation de solidarité sociale.

La Tunisie a en outre perdu 11 places dans le classement du rapport Doing Business 2018 passant de la 77ème à la 88ème place derrière le Maroc (69ème) principal concurrent africain en matière d'attraction des IDE.

La hausse des impôts indirectes risque d'impacter fortement l'IPC, ce phénomène entrainera inévitablement la poursuite du renchérissement des exigences sociales déjà observé à la fin de 2017. Ceci rendra l'objectif de baisse des dépenses publiques (hors service de la dette) de 2%, difficilement réalisable en 2018.

# **I. ACTIONNARIAT**

## L'ATB ET SES ACTIONNAIRES

Le capital de l'Arab Tunisian Bank s'élève à 100 000 000 de dinars composé de 100 000 000 actions d'une valeur nominale de un dinar chacune. Au 31 décembre 2016, le capital est détenu à hauteur de 64.24% par l'Arab Bank PLC et 24% par divers groupes privés. Conformément aux dispositions statutaires, chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions.

### Répartition du capital (au 31/12/2017)

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage (%)	Droits de vote
Arab Bank Plc	64 237 531	64,24%	64 237 531
Divers groupes privés	23 815 784	23,82%	23 815 784
Diverses personnes morales	3 188 518	3,19%	3 188 518
Diverses personnes physiques	8 758 167	8,75%	8 758 167
<b>TOTAL</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100%</b>	<b>100 000 000</b>

### Conditions d'accès aux assemblées

Conformément à l'article 46 des statuts « personne n'a le droit de participer aux travaux des Assemblées générales que s'il possède 10 actions au moins. Les actionnaires qui ne possèdent pas le nombre d'actions requises peuvent se regrouper et désigner l'un d'eux pour les représenter à l'assemblée ».

### Tableau de bord de l'actionnaire

(En dinars)	2014	2015	2016	2017
Capital	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Nombre d'actions	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Résultat net de la période par action	0,533	0,576	0,462	0,301
Actif par action	50,410	53,200	54,199	63,737
Dividende par action	0,230	0,230	0,230	0,230
PER	8	7	10	14
Dividendes Yield	5,26%	5,48%	5,04%	5,45%
Taux de distribution (en%)	23%	23%	23%	23%
Cours moyen	4,350	4,500	4,470	4,329
Pus haut	4,580	5,370	5,440	4,730
Plus bas	4,000	4,100	4,170	4,010
Fin de période	4,370	4,200	4,560	4,220

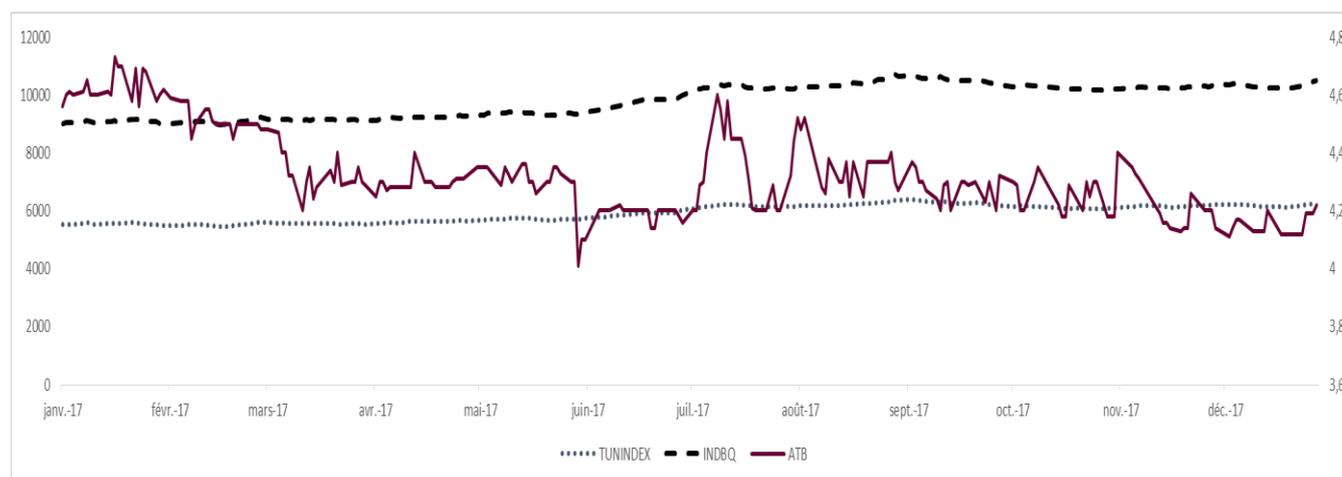
## LE TITRE ATB

L'indice Tunindex a clôturé l'année 2017 avec une progression de 14.45% contre une évolution de 8.86% en 2016. Cette performance est liée aux anticipations positives sur les résultats des entreprises cotées. La capitalisation boursière du marché s'est établie à 21 852 MD enregistrant une hausse de 13.22% par rapport à l'année 2016. Le volume global des échanges a enregistré une hausse de 38.3% pour s'établir à 2 408 Md contre 1 741 MD en 2016.

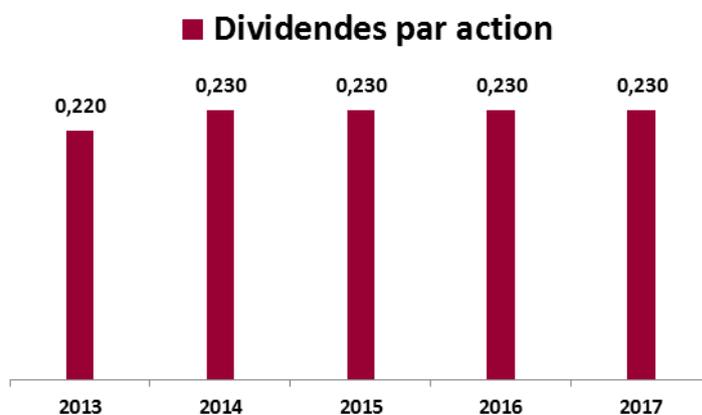
Le cours de l'action ATB a évolué en 2017 dans une fourchette de prix comprise entre un minimum de 4.010 dinars et un maximum de 4.730 dinars avec un pic au cours du mois de janvier, pour enfin clôturer à 4.220 dinars.

Au cours de l'année 2017, le volume des échanges sur le titre ATB a porté sur 1 605 868 actions correspondant à un montant global de 6 949 MD.

### Evolution du cours de l'Arab Tunisian Bank



### Evolution du dividende



## **II. ACTIVITES, PERFORMANCES ET PERSPECTIVES**

- 1) ACTIVITES EN 2017
- 2) PERFORMANCES SUR 5 ANS
- 3) PERSPECTIVES

# 1. ACTIVITE EN 2017

## 1.1. Les Lignes de métiers

### L'activité RETAIL

Durant l'année 2017, l'activité Retail a été marquée par le lancement d'un certain nombre d'actions tant commerciales qu'organisationnelles, entreprises durant l'année considérée notamment :

-La mise en place de différents états et tableaux de bord à même de faciliter et d'améliorer l'activité des chargés de clientèle et des agences, de faciliter le suivi des performances des agences ;

- Le suivi quotidien des chargés de clientèle, d'avantage de coaching et de formation de la force de vente ;

-L'envoi quotidien au réseau de l'action du jour. Ces actions sont de nature très variées et peuvent concerner aussi bien un produit, une promotion qu'un aspect comportemental, qualitatif, ou encore d'amélioration des données clients.

-L'envoi quotidien aux agences de la veille concurrentielle afin que ces dernières aient une meilleure connaissance du marché et une plus grande réactivité.

-La mise en place de 4 actions de promotions de vente. Ces actions ont intéressé l'épargne, le credit Sayara, les cartes lella et les cartes Moussafer. A noter l'amélioration des dépôts Epargne de 4,5% durant la période de promotion.

-La mise en œuvre de plusieurs opérations commerciales visant les professionnels de la santé. Ainsi, outre son activité dédiée aux produits ATBNET et ATBMOBILE , 5 campagnes ont été réalisés sur les produits ATBMessenger , ATBNET , la carte Lella , Mobilink et Ettaxe Alina .

Par ailleurs, des enquêtes de satisfaction ont été menées auprès des clients.

-Le lancement de la carte Moussafer platinum, d'ATB Awal Sakan et la refonte des produits Dirassati et GISR pour les TRE.

-Le déploiement d'une communication interne et externe à même de soutenir toute cette activité.

Toutes ces réalisations seront davantage consolidées, par la mise en place de la nouvelle stratégie de la banque en matière de clientèle Retail, axée principalement sur une meilleure connaissance du client par une proximité plus marquée et une offre de produits et services adaptée à chaque segment.

#### **Les performances chiffrées de l'activité Retail en 2017 :**

Les dépôts Retail ont enregistré une évolution de 12,3% pour s'établir à 2 148 Millions TND au 31/12/2017.

Sur le volet Engagements, l'ATB a fini l'année avec une totale créance nette Retail de 1 145 millions TND soit en évolution de 8%. Cette évolution est le fait principalement des crédits immobiliers.

L'année 2017 a enregistré, sur le volet Monétique, une évolution de 29,3% de l'activité et de 23,8% des commissions.

Quant à l'activité bancassurance, le Chiffres d'affaires engendré a été de 4 millions de dinars durant l'année considéré soit un taux de commissionnement moyen de 27,5%.

## L'activité CORPORATE

Le segment Corporate, segment historique de l'ATB, n'a pas cessé d'optimiser l'efficacité de ses actions commerciales regroupe le Large Corporate, le Médium Corporate, le Small Corporate et les Institutionnels. L'ATB assure à sa clientèle Corporate une offre personnalisée qui couvre les besoins les plus divers des clients de ces segments, depuis la gestion quotidienne jusqu'au conseil et assistance en matière de développement d'entreprises, de levée de fonds, de montage et syndication, d'aménagement des dettes...

L'année 2017 a été marquée par le renforcement de la fonction de suivi et reporting moyennant les tableaux de bord destinés aux chargés d'affaires, aux agences et aux zones. Par ailleurs, une action particulière a été prise afin d'accélérer le renouvellement des dossiers échus et instaurer un système rigoureux de suivi des renouvellements.

Durant l'année 2017, l'ATB a réalisé un ensemble de projets dont les plus importants sont :

- La poursuite de la mise en œuvre de la ligne de garantie conclue avec OPIC.
- La mise en place du projet de financement TPME :
  - Mise en place d'une stratégie commerciale basée sur l'analyse du potentiel du marché
  - Mise en œuvre du pilote-expérimentation : 10 agences pilotes sont en phase d'expérimentation
  - Formation des équipes dédiées et coaching des chargés clientèle et des managers
  - Elaboration des politiques & procédures relatives aux crédits destinés à la TPME

La mise en place d'une solution de télé-compensation « chez le client »

Dans le cadre de la politique commerciale de la Banque visant à se rapprocher au mieux de sa clientèle Corporate, un service assorti d'une solution technique et sécurisée a été développé. Ce nouveau service, exclusivement dédié aux clients remettants d'un nombre important de chèque, offre des avantages considérables pour un meilleur suivi de leurs remises.

Mise en place du Portail Trade Finance

Ce projet sera achevé au cours du premier trimestre 2018. Outre les fonctionnalités qu'offre le portail au client pour lui faciliter le processus de gestion et de suivi de ses opérations sur l'étranger, le projet constitue une opportunité pour consolider davantage la position de la Banque en matière de SBE

Une première lecture des indicateurs d'activités de la ligne de métier Corporate au 31/12/2017 permet de constater :

- une évolution des dépôts de 17,1% au titre de l'année 2017 en cumulant 2.541,2 MDT contre 2.169,8 MDT à fin 2016, soit +371,4 MDT.
- une évolution des engagements Corporate de près de 12,2%, en passant de 2.597 MDT au 31/12/2016 à 2.915,2 MDT au 31/12/2017, soit +318.2 MDT.

## Le réseau d'agences

L'exercice 2017 a été marqué par l'ouverture de 3 nouvelles Agences conformément au programme de renforcement du réseau de la banque, à savoir : Ain Zaghouan, Metlaoui et Makthar. L'année a aussi été marquée par le transfert des deux agences JERBA MIDOUN et EZZAHRA vers des nouveaux locaux

## L'Activité PORTEFEUILLE INVESTISSEMENT

Le portefeuille investissement de la banque regroupe les fonds à capital risque, les titres d'investissement et le portefeuille participations. L'encours brut libéré de ce portefeuille a atteint au terme de l'exercice 2017 un montant de 518 Millions TND contre 482 Millions TND à fin 2016 enregistrant ainsi une augmentation de 7,5%. Cette croissance est imputable et à l'instar des années précédentes aux fonds à capital risque dont l'encours a affiché une augmentation de 10,8% passant de 307 Millions TND en 2016 à 340 Millions TND en 2017. Cette catégorie d'actif constitue d'ailleurs la principale composante du portefeuille investissement de la banque (66%) au 31/12/2017 contre 19 % pour les titres d'investissement et 15% pour le portefeuille participations.

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé au terme de l'année 2017 un montant de 21,4 MD contre 19,4 MD à fin 2016 enregistrant ainsi une augmentation de 10,3%.

Les provisions constatées au titre du portefeuille investissement ont totalisé au terme de l'exercice 2017 un montant de 36,5 MD contre 30,3 MD à fin 2016. La dotation aux provisions nette des reprises au titre de l'exercice 2017 a pour sa part atteint 8,1 MD contre 6.6 MD une année auparavant enregistrant ainsi une croissance de 21 %.

## L'Activité PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL

Composé essentiellement de bons de Trésor, l'encours du portefeuille commercial a totalisé 1021,4 millions TND à fin 2017 contre 835,5 millions TND à fin 2016 enregistrant ainsi une hausse de 22,25%. Les revenus du portefeuille Titres commercial ont totalisé au terme de l'exercice 2017 84,5 millions TND contre 68,1 millions TND en 2016 enregistrant ainsi une augmentation de 24,08%.

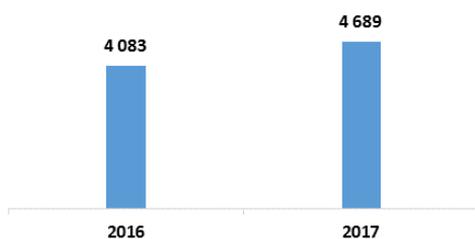
## 1.2. LES INDICATEURS D'ACTIVITE

### Les Dépôts

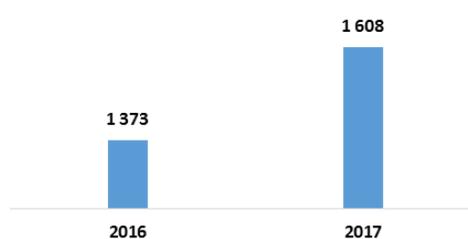
Les dépôts de la clientèle se sont établis au 31-12-2017 à 4 689,2 millions TND contre 4 082,8 millions TND à fin décembre 2016 soit une évolution de 606,4 millions TND et une croissance de 14,85%.

Au terme de l'exercice 2017, Les dépôts d'épargne ont affiché une variation positive de 11,47% pour s'établir à 993 millions TND contre 891 millions TND en 2016. Les dépôts à terme ont enregistré une hausse de 12,35% pour s'établir à 1 792 millions TND contre 1 595 millions TND au 31/12/2016. Les dépôts à vue ont évoluée de 17,12% pour atteindre 1 608 millions TND contre 1 373 millions TND à fin décembre 2016.

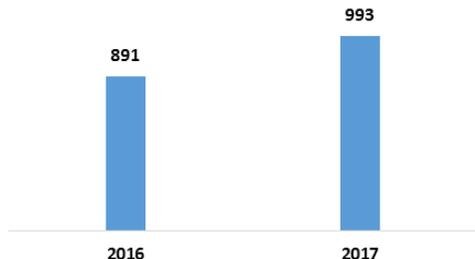
DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE



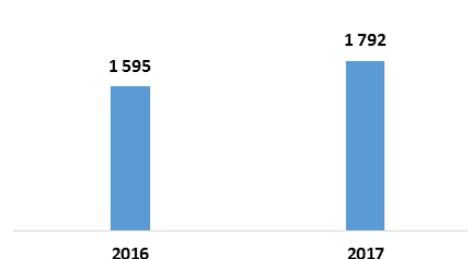
DÉPÔTS À VUE



DÉPÔTS D'EPARGNE



DÉPÔTS À TERME

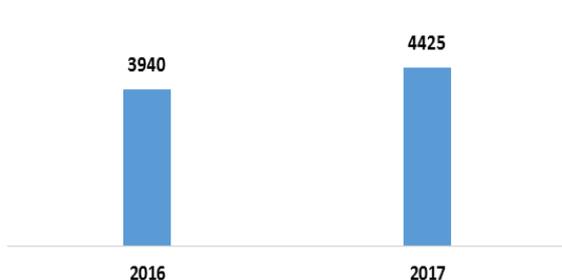


### Les Crédits

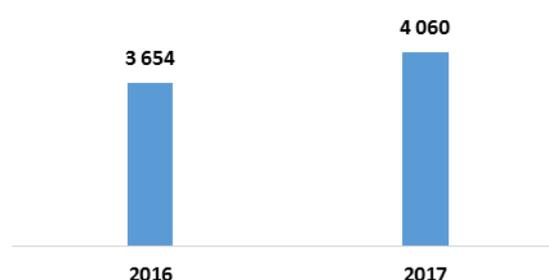
Les crédits bruts à la clientèle se sont établis à fin décembre 2017 à 4 425 millions TND contre 3 940 millions TND au terme de l'exercice 2016, soit une hausse de 12,3%.

Les crédits nets à la clientèle se sont élevés à fin décembre 2017 à 4 060 millions TND contre 3 654 millions TND au terme de l'exercice 2016, soit une hausse de 11,1%.

CRÉDITS BRUTS BILAN SUR LA CLIENTÈLE

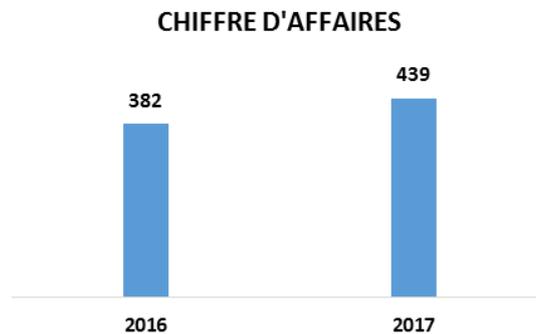


CRÉDITS NETS À LA CLIENTÈLE



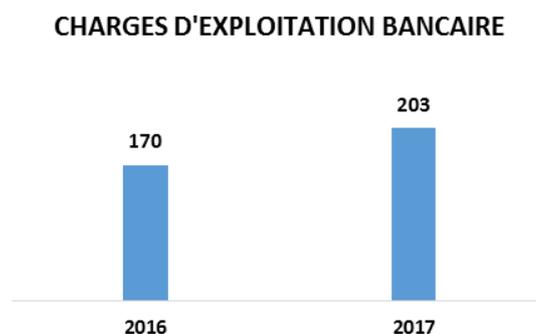
## Le Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaire a progressé de 14,8% pour s'établir à 439 millions TND à fin 2017 contre 382 millions TND une année auparavant.



## Les Charges d'Exploitation Bancaire

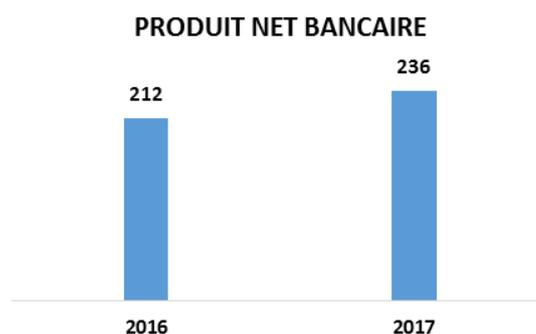
Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une hausse de 19,3% pour atteindre 203 millions TND contre 170 millions TND au 31 décembre 2016.



## Le Produit Net Bancaire

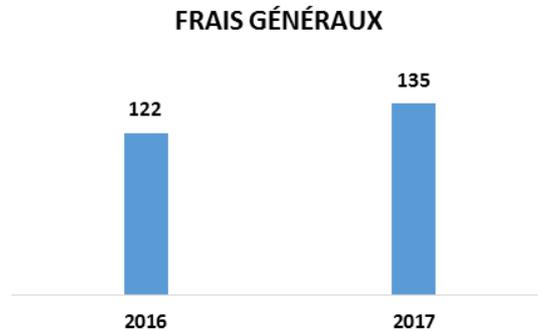
Le Produit Net Bancaire s'est inscrit à la hausse atteignant 236 millions TND à fin 2017 contre 212 millions TND une année auparavant enregistrant ainsi une augmentation de 11,3% par rapport à l'exercice 2016.

La structure du PNB de l'ATB a enregistré une baisse au niveau de la marge sur commissions qui a passée de 21,1% à 20,7% et une régression au niveau de la marge sur intérêts de 37,6% en 2016 à 34,4% en 2017. La part des revenus liées aux opérations financières et d'investissements a enregistré une hausse, son niveau est passé de 41,2% au 31/12/2016 à 44,8% au 31/12/2017.



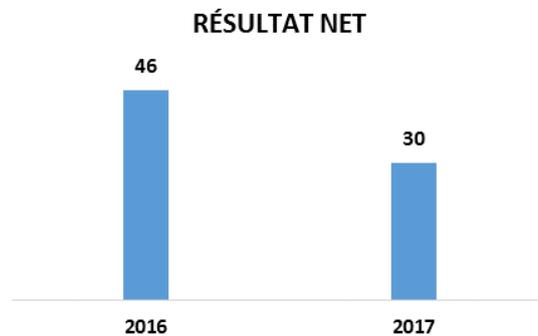
## Les Frais Généraux

Les frais généraux ont augmenté de 10,9% pour atteindre 135 millions TND contre 122 millions TND à fin décembre 2016. Cette augmentation s'explique d'une part par la hausse des frais de personnel de 10% (soit 7,3 millions de dinars) et les frais généraux d'exploitation de 13% (soit 4,6 millions de dinars)



## Le Résultat Net

L'exercice 2017 s'est soldé par la réalisation d'un Résultat Net d'un montant de 30 millions TND contre 46 millions TND au 31/12/2016.



## LES PRINCIPAUX RATIOS 2017

	2017	2016
Ratios de Structure		
<b>Capitaux propres / Total Bilan</b>	<b>8,82%</b>	<b>10,24%</b>
<b>Créances Nettes / Dépôts</b>	<b>81,30%</b>	<b>85,85%</b>
Ratios de Rentabilité		
<b>Résultat Net de la période / PNB</b>	<b>12,74%</b>	<b>21,75%</b>
<b>ROE</b>	<b>5,36%</b>	<b>8,32%</b>
<b>ROA</b>	<b>0,47%</b>	<b>0,85%</b>
Ratios réglementaires		
<b>Le Ratio de Liquidité</b>	<b>94,46%</b>	<b>89,77%</b>
<b>Le Ratio de Solvabilité</b>	<b>10,86%</b>	<b>11,69%</b>
Ratios de couverture du risque crédit		
<b>CDL / Total engagement</b>	<b>10,95%</b>	<b>8,12%</b>
<b>Provisions et Agios réservés /CDL 1</b>	<b>61,51%</b>	<b>72,21%</b>
<a href="#"><u>Provisions et Agios réservés /CDL 2</u></a>	<b>65,34%</b>	<b>77,91%</b>
Ratios Boursiers		
<b>Bénéfices / Actions (Dinars)</b>	<b>0,301</b>	<b>0,462</b>
<b>Dividendes par Action (Dinars)</b>	<b>0,230</b>	<b>0,230</b>
<b>PER</b>	<b>14</b>	<b>10</b>
<b>Dividendes Yield (Dividendes par Action /Cours Action)</b>	<b>5,45%</b>	<b>5,04%</b>

1 taux règlementé

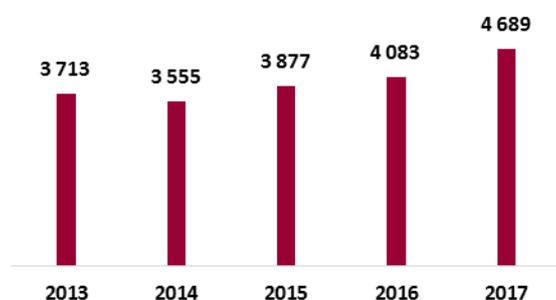
2 taux tenant compte de la provision à caractère général

## 2. PERFORMANCES DES CINQ DERNIERES ANNEES

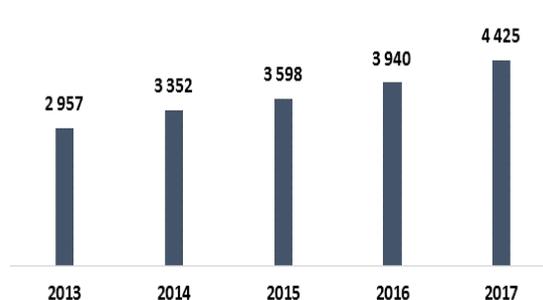
### L'ACTIVITÉ

	2013	2014	2015	2016	2017
Dépôts de la clientèle	3 713	3 555	3 877	4 083	4 689
Créances brutes bilan sur la clientèle	2 957	3 352	3 598	3 940	4 425
Créances nettes sur la clientèle	2 690	3 117	3 332	3 654	4 060
Total bilan	4 865	5 042	5 320	5 420	6 374

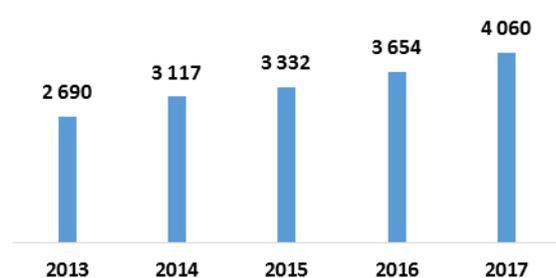
DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE



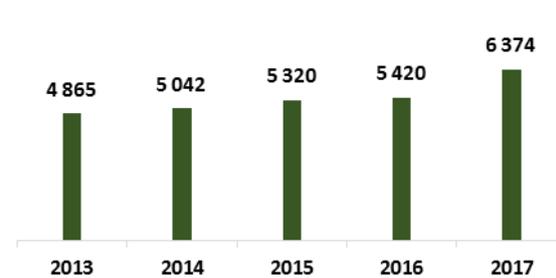
CRÉANCES BRUTES BILAN SUR LA CLIENTÈLE



CRÉANCES NETTES SUR LA CLIENTÈLE



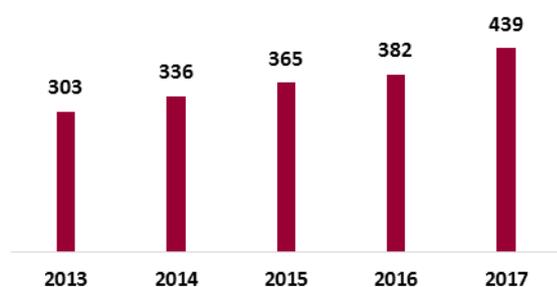
TOTAL BILAN



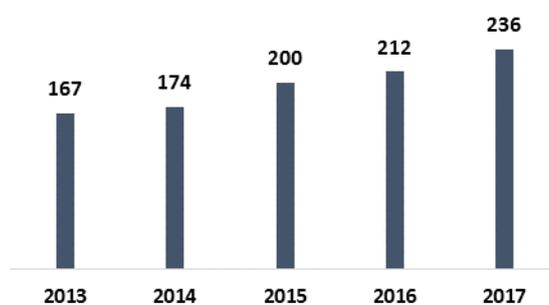
# LES RÉSULTATS

	2013	2014	2015	2016	2017
Chiffre d'affaires	303	336	365	382	439
Produit net bancaire	167	174	200	212	236
Résultat d'exploitation	48	55	61	51	41
Résultat net	28	53	58	46	30

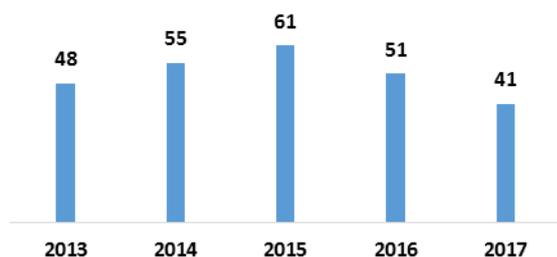
CHIFFRES D'AFFAIRES



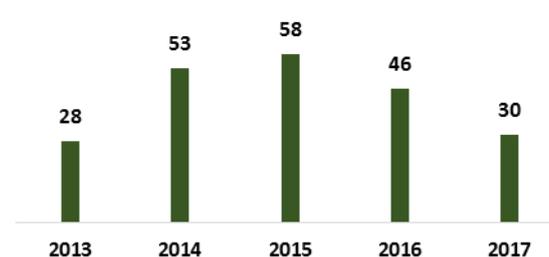
PRODUIT NET BANCAIRE



RÉSULTAT D'EXPLOITATION



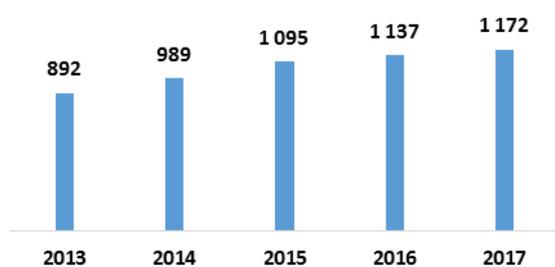
RÉSULTAT NET



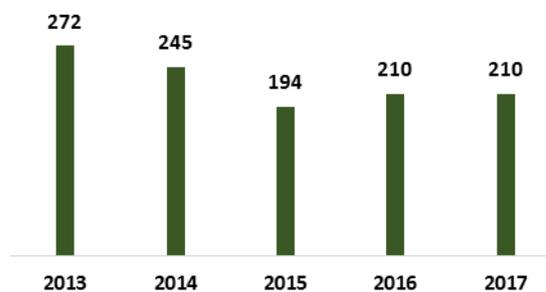
## LE RESEAU ET L'EFFECTIF

	2013	2014	2015	2016	2017
Effectif permanent	892	989	1 095	1 137	1 172
Employés contractuels	272	245	194	210	210
Nombre d'agences	120	126	128	130	132
DAB & GAB	160	166	168	170	173

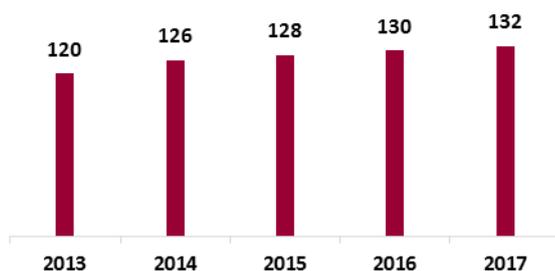
EFFECTIF PERMANENT



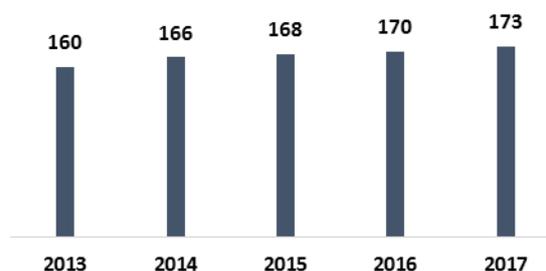
EMPLOYÉS CONTRACTUELS



NOMBRE D'AGENCES



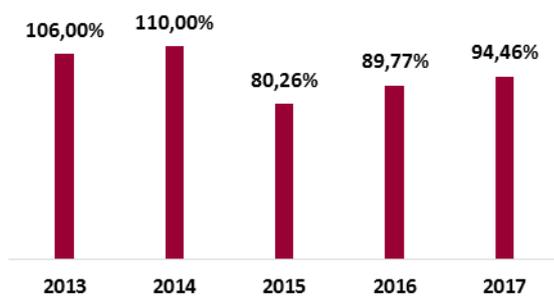
DAB & GAB



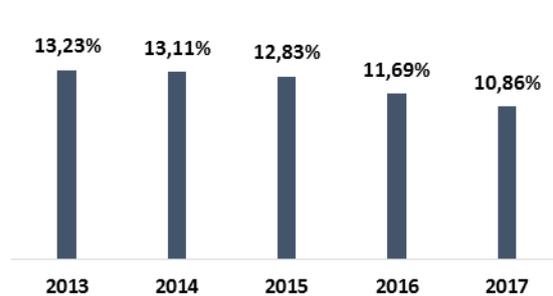
# LES RATIOS

	2013	2014	2015	2016	2017
Ratio de liquidité	106,00%	110,00%	80,26%	89,77%	94,46%
Ratio de solvabilité	13,23%	13,11%	12,83%	11,69%	10,86%
Créances / Dépôts	67,93%	83,46%	82,47%	85,85%	81,30%
ROA	0,93%	1,06%	1,08%	0,85%	0,47%
Rentabilité des Fonds Propres	9,66%	10,72%	10,84%	8,32%	5,36%
Résultat net par action	0,278	0,533	0,576	0,462	0,301

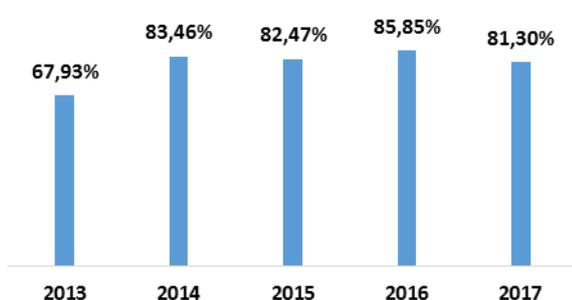
RATIO DE LIQUIDITÉ



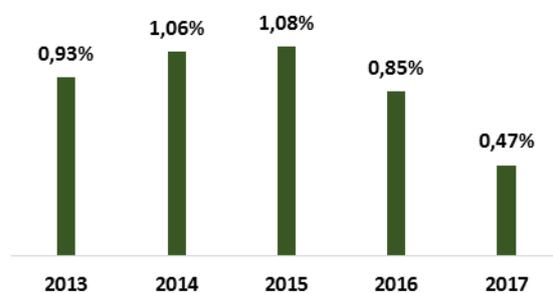
RATIO DE SOLVABILITÉ



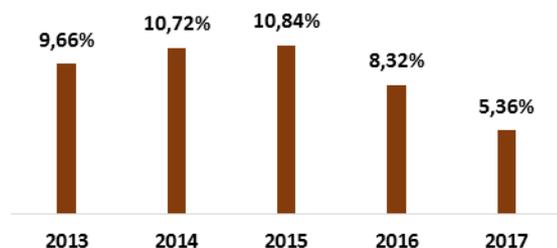
CRÉANCES / DÉPÔTS



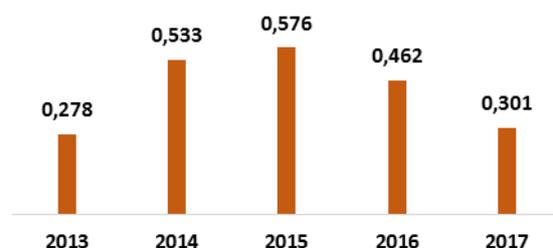
ROA



RENTABILITÉ DES FONDS PROPRES



RÉSULTAT NET PAR ACTION



## 3. PERSPECTIVES SUR 3 ANS

La banque adoptera une vision déclinée sur 3 piliers :

### **Augmenter la rentabilité de la banque**

- ✓ Développer des nouvelles sources de revenus
- ✓ Optimiser le coût des ressources et les coûts de traitements
- ✓ Réduire le coefficient exploitation par la transformation du modèle opérationnel
- ✓ Capitaliser sur les synergies avec le groupe Arab Bank
- ✓ Développer l'automatisation et diminuer le coût du risque
- ✓ Développer les segments à valeur

### **Capter les impératifs de croissance**

- ✓ Saisir l'opportunité d'ouverture des nouveaux marchés notamment sur la finance islamique
- ✓ Tirer la valeur issue des synergies locales avec les filiales ATB, et internationale avec le groupe Arab Bank
- ✓ Identifier de nouveaux relais de croissance
- ✓ Développer de nouveaux métiers
- ✓ Viser des nouveaux segments
- ✓ Se développer à l'international à l'échelle du Maghreb et de l'Afrique
- ✓ Réaliser des acquisitions stratégiques

### **Fournir une expérience client complète, différenciée et personnalisée**

- ✓ Se positionner en tant que Global Business Partner des clients à travers le développement de nouveaux métiers
- ✓ Recentrer les agences sur les services à valeur ajoutée
- ✓ Capitaliser sur les nouvelles technologies
- ✓ Développer de nouveaux canaux de contacts et optimiser les canaux existants
- ✓ Créer des pôles spécialisés notamment sur le Corporate

### **Délivrer une offre d'accompagnement globale et renforcer la dynamique commerciale**

- ✓ Rapprocher l'offre des besoins clients
- ✓ Miser sur l'innovation
- ✓ Dynamiser la conquête des nouveaux clients
- ✓ Compléter l'offre avec des produits non bancaires
- ✓ Se focaliser sur les produits rentables
- ✓ Diversifier la répartition du portefeuille client
- ✓ Prioriser la collecte des dépôts notamment ceux à faible coûts
- ✓ Se focaliser sur le conseil et la relation avec le conseiller clientèle
- ✓ Développer la force de vente

## Améliorer la notoriété et maîtriser l'image

- ✓ Valoriser l'appartenance au groupe Arab Bank
- ✓ Inscrire une vision d'un groupe financier international, solide, et multi-métiers
- ✓ Développer la notoriété notamment dans le segment des institutions et entreprises
- ✓ Capitaliser sur la perception des produits par les clients
- ✓ Achever l'harmonisation de l'agencement des agences selon le nouveau modèle
- ✓ Améliorer la communication externe

Les graphiques suivants retracent l'évolution prévisionnelle espérée des principaux indicateurs de la banque



### **III. MARKETING ET COMMUNICATION**

## Marketing et communication

L'année 2017, a été marquée par l'intensification de nos efforts visant l'amélioration de la qualité des services offerts par notre institution. L'accent a été mis sur le perfectionnement des aptitudes de notre vente en termes d'accueil et d'orientation des clients tout en œuvrant pour la complémentarité et la cohérence de nos divers canaux de distribution. La banque a en outre renforcé l'intégration de son centre de relation clients dans le dispositif commercial afin qu'il soit une force de proposition et de conseil pour le client.

Les principales réalisations en termes de marketing et communication au cours de l'année 2017 concernent essentiellement :

- La refonte de la segmentation de la clientèle tout en affinant l'offre correspondante à chaque segment pour coller aux besoins et attentes spécifiques dudit segment.
- La conquête de nouveaux clients grâce à une approche commerciale plus dynamique avec des opérations coup de poing originales, des offres promotionnelles et des offres conventionnées.
- Une démarche commerciale active et différenciée auprès des étudiants et des professionnels de la santé.
- Le suivi et le pilotage de la fidélité de la clientèle à travers la mise en place d'un certains nombres d'outils, mesures, études et sondages à même de piloter l'action commerciale et de renforcer la proactivité.
- Une vigilance permanente par rapport à la qualité de service.

Cette dynamique commerciale et une synergie accrue entre les points de vente et les unités centrales ont permis d'améliorer notablement le positionnement de l'ATB sur le marché des particuliers.

Sur le plan sociétal et toujours dans une démarche de mécénat multidisciplinaire, l'ATB a soutenu durant l'année 2017 diverses activités culturelles, artistiques, sportives et humanitaires. Elle a sponsorisé comme à l'accoutumée le prix Mustapha Azzouz pour la littérature enfantine et le concours ATB Challenge pour la promotion de la créativité, l'innovation et l'entrepreneuriat.

L'ATB s'est engagée, à travers un partenariat avec le Ministère de l'éducation nationale, dans le programme national de la numérisation de l'enseignement notamment en faveur des élèves des régions défavorisées du pays. L'ATB s'est engagée à prendre en charge annuellement l'aménagement et l'équipement des laboratoires informatiques de deux écoles. L'année 2017 a vu le démarrage de ce projet par l'équipement d'un lycée dans le gouvernorat de Siliana et d'un lycée dans le gouvernorat de Kasserine.

## **IV. LE CONTROLE**

- **AUDIT**
- **COMPLIANCE**
- **RISK MANAGEMENT**

## L'AUDIT

L'activité de l'Audit Interne et de l'Inspection durant l'année 2017 s'est inscrite dans le cadre d'un Dispositif de Contrôle Interne reposant sur les 3 niveaux de contrôle. Les opérations d'audit se sont orientées en fonction du profil et de la cartographie des risques, pièce maitresse pour établir le plan d'audit annuel.

Le périmètre d'intervention a couvert toutes les lignes de métiers de la banque et les fonctions supports. L'Audit Interne a été renforcée par l'entrée en activité de la Direction de Contrôle Interne qui constitue un partenaire privilégié de l'audit.

L'Audit informatique a été pour l'année 2017, une année particulière dans la mesure où au-delà des activités classiques, il a contribué activement au projet de la certification de la plateforme internet et mobile Banking en tant qu'activité de conseil, couronné par l'obtention de la certification ISO 27001.

En effet, et au-delà des missions d'audit classiques, la DCAI a été interpellée à maintes reprises pour des missions de conseil.

Durant l'exercice 2017, la Direction Centrale de l'Audit & Inspection a conduit environ 90 Missions couvrant, l'Inspection Générale et Thématique des Agences, l'audit des Process et des Fonctions, et l'Audit Informatique

Par ailleurs la Direction Centrale de l'Audit & Inspection a conduit des Missions de Suivi des Rapports d'Audit précédents ; dont les lettres du CAC de l'année 2016.

De même, la DCAI est intervenue pour la gestion des cas frauduleux externes. Des travaux d'investigation approfondie ont été entrepris sur les nouveaux profils des risques liés à la cybercriminalité, afin de sécuriser et préserver les intérêts des clients de l'ATB et notamment les intérêts de la banque en révisant plusieurs process.

Tous les résultats des travaux d'audit et d'inspection, ont été communiqués aux membres du CPAI, qui s'est réuni 6 fois en 2017. Le CPAI a constaté un taux de réalisation du programme d'audit annuel, dépassant les 90%, et ce en sus des missions ponctuelles non planifiées et diligentées par la Direction Générale.

Le CPAI s'est réuni également avec les CAC à chaque arrêté des états financiers, et a réalisé tous les travaux préliminaires pour le renouvellement du mandat des CAC, et ce sur la base des travaux effectués par l'audit interne.

Enfin, il faut signaler qu'une partie des auditeurs de la DCAI ont été inscrite à un cycle de formation pour l'obtention de la certification CIA de l'IIA.

## COMPLIANCE

L'environnement dans lequel évolue la banque la contraint à maîtriser un nombre croissant de techniques, de réglementations et de normes nationales et internationales de plus en plus complexes avec des impacts structurants sur son orientation stratégique. Ainsi, La conformité est pour l'Arab Tunisian Bank un indicateur de bonne gouvernance et s'inscrit comme l'un de ses éléments fondamentaux stratégiques et organisationnels.

L'ATB s'est assurée tout au long de l'exercice 2017 de :

- la transposition des nouvelles exigences en politiques et procédures internes de la banque,
- et du respect des exigences légales et réglementaires au niveau de l'ensemble des unités opérationnelles et pour toutes les lignes de métiers.

L'année écoulée a été marquée au niveau de l'activité « Compliance » par l'affermissement du contrôle de la conformité des opérations effectuées par la Banque permettant d'assurer au dispositif actuel une plus grande visibilité ainsi que la consolidation permanente d'une culture de la conformité en termes de veille juridique et réglementaire .

Par le biais d'une telle veille réglementaire périodique et efficiente, la direction Compliance est intervenue tout au long de l'année 2017 pour informer les unités concernées des impacts potentiels des nouvelles exigences légales et réglementaires sur l'organisation et / ou les activités et s'est assurée de la transposition des nouveaux textes législatifs en politiques et procédures internes au niveau de l'ensemble des unités opérationnelles et pour toutes les lignes de métiers.

La Banque veille au renforcement des règles prudentielles et des principes de bonne gouvernance conformément aux nouvelles dispositions de la loi bancaire 48/2016 du 11 Juillet 2016.

C'est dans cette perspective que les mesures de prévention et de répression du blanchiment se sont vues étoffées d'une année à l'autre : la banque a mis en place un dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (politiques et procédures, classification des risques, corpus de contrôles, d'identification et de surveillance) afin de répondre à un environnement instable et en constante évolution.

La banque s'active à aiguïser sa capacité à identifier ses clients et à parfaire la connaissance en ayant recours à des outils plus pratiques, des formulaires KYC et schémas d'identification distinctifs, précis et ajustés en fonction du risque client , des formulaires de gestion du risque pour les clients High-Risk et des schémas de décision, qui sous-tendent la décision d'entrer ou non en relation avec un client .

Dans ce même contexte, la Banque a veillé tout au long de l'année écoulée à établir des règles de contrôle interne pour la gestion du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme et procède à un rappel permanent du respect des mesures de diligence adéquates et de mise en œuvre des recommandations pour le contrôle du dispositif LCB/FT.

L'année écoulée a été marquée par les évolutions réglementaires accrues et multiples dont notamment les décisions de la Commission Tunisienne des Analyses Financières N° 2017-01, 2017-02 et 2017-03. En application de ces exigences réglementaires, l'ATB a affiné sa politique

de maîtrise des risques et a mis en œuvre des mesures de consolidation du processus de prévention du blanchiment d'argent liées aux mesures d'embargo et de gel des avoirs et au filtrage et traçabilité des transactions et paiements transfrontaliers ; ainsi que celles traitant des déclarations de soupçons et des transactions .

L'année 2017 a été aussi marquée par la pérennisation et l'actualisation de la classification de risques à travers la mise à jour de la matrice des risques bancaires. L'actualisation des cartographies a été réalisée à partir des axes d'analyse prévus par la réglementation : nature des produits ou des services offerts, conditions des transactions proposées, canaux de distribution utilisés ainsi que caractéristiques des clients, ce qui présume également la mise en œuvre de procédures appropriées de contrôle des opérations réalisées.

L'ATB a continué durant l'année 2017 le diagnostic des différentes intrigues liées aux clients douteux en se basant sur les applications du système de profilage Fortent permettant la détection des comportements anormaux et/ou potentiellement frauduleux, basé sur une technologie d'intelligence artificielle qui profile systématiquement et minutieusement chaque client.

Nous avons aussi procédé à des contrôles récurrents sur différents aspects des activités concernant des clients suspects, des clients High -Risk, des transactions atypiques, et ce dans le but de détecter l'existence d'éventuels indices de blanchiment d'argent et les comptes y afférents font l'objet d'une diligence soutenue. Une surveillance renforcée a été déployée à l'égard des clients occasionnels ou des transactions inhabituelles, ou des personnes politiquement exposées.

Pour maîtriser les risques de compliance, la Banque s'est dotée d'un nombre de moyens appropriés pour mettre en œuvre un dispositif conforme aux obligations réglementaires et en adéquation avec le niveau de risque lié à son activité à savoir :

1. Une veille juridique & réglementaire
2. La Cartographie des risques
3. La conformité aux exigences des embargos
4. Le déploiement d'outils informatiques de lutte AML/CFT
5. La Gestion des Blacklists
6. Gestion des Relations avec les Correspondants Bancaires

Dans le cadre de son plan d'action , la Direction de la Conformité continue à piloter un nombre de projets dans l'objectif du respect des dispositions législatives et réglementaires propres aux activités bancaires et financières et contribuant à préserver la confiance des parties prenantes (clients, collaborateurs, investisseurs, régulateurs, fournisseurs, sociétés) à l'égard de la banque. On cite notamment les projets suivants :

1. La mise en application de la loi américaine Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA)
2. Le projet « Data Quality »
3. Le projet « Due diligence renforcée pour les comptes des NGO »

La fonction Compliance est déterminée à adapter son plan d'action aux contraintes et particularités de l'environnement interne et externe en vue d'une maîtrise renforcée des risques inhérents à la profession bancaire et ce conformément aux principales orientations stratégiques de la banque, aux instructions de la Direction Générale et du Conseil d'Administration.

# RISK MANAGEMENT

La gestion des risques est un axe stratégique constant des divers plans de développement stratégique de la banque. L'année 2017 a été marquée par un ensemble de réalisations touchant tous les domaines de la gestion des risques :

## **Gestion du risque crédit :**

- L'instauration d'un système de rating des grandes et moyennes entreprises disposant d'états financiers fiables ou approuvés par des commissaires aux comptes, ainsi que des petites et moyennes entreprises ne disposant pas d'états financiers
- La redéfinition des procédures d'évaluation des engagements et de leurs classifications
- Elaboration de la charte du comité de classification des engagements
- Elaboration périodique de tableaux de bord relatifs au suivi des indicateurs des risques crédit et la solidité financière

## **Gestion du risque de liquidité :**

- Etude de simulation du ratio de liquidité au cours de 2017 en vue de mettre en œuvre une stratégie proactive pour la maîtrise de ces risques.
- La finalisation du tableau de bord des risques liquidité en établissant des indicateurs principaux des risques et en assurant le suivi du « Liquidity Coverage Ratio »
- Elaboration des rapports trimestriels relatant les résultats des stress test
- Constitution d'une base de données relative à tous les types des dépôts et le calcul des cashflows affectés par le risque et la publication des résultats de ces analyses
- Suivi des taux d'intérêts et des risques inhérents

## **Gestion du risque marché :**

- Elaboration de rapports hebdomadaires et mensuels analysant les risques de change et relatant l'activité de la salle des marchés.
- Suivi des risques de change selon les limites internes et les limites de la banque
- Calcul des besoins en fonds propres au titre des risques marché

## **Gestion du risque opérationnel :**

- Enrichissement de la base d'incident opérationnel sur la base des déclarations et des rapports d'audit et d'inspection, de la direction organisation et performance ainsi que des rapports de cellule sécurité et gestion des urgences
- Elaboration de la politique des risques opérationnels, la politique du soutien externe et la politique des leçons apprises.
- Calcul des risques opérationnels et leurs impacts sur le ratio de solvabilité
- Elaboration d'un questionnaire risques opérationnels au niveau des agences

## **Gestion de la sécurité de l'information :**

- Mise en place de la vision stratégique de la sécurité informatique
- Finalisation du programme de la sécurité des systèmes d'information pour les plateformes services bancaires internet et mobile
- Le maintien de la certification ISO27001 pour le système ISMS relatif aux services internet et mobile et l'actualisation des politiques relatives à la sécurité informatique

- La gestion des incidents afin de détecter les problèmes et risques techniques grevant les systèmes informatiques et les réseaux de communication, et de rehausser le niveau de la sécurité informatique préventive
- Développement des systèmes de sécurité informatique.

**L'année 2018, sera marquée par la poursuite de la concrétisation de la stratégie de gestion des risques à travers un ensemble de projets dont notamment :**

**Gestion du risque crédit :**

- La finalisation du projet de mise en place d'un système de classification interne applicable à tous les segments d'entreprises
- La finalisation du projet de la classification mécanique des engagements
- Elaboration d'un plan de réduction des créances classées
- Elaboration d'une méthodologie pour la constitution d'une base de données sectorielle éditable automatiquement du système d'information de la banque
- Elaboration d'un cadre de référence pour la réalisation des stress test relatif aux risques crédits

**Gestion du risque de liquidité :**

- Mise en place de la méthodologie (ICAAP) Internal Capital Adequacy Assessment Process
- Compléter le projet de mise en place de solution informatique relative à la direction de gestion des risques de change

**La gestion du risque marché :**

- Elaboration d'une méthodologie pour la réalisation des stress test relatifs aux risques de change
- Elaboration d'un tableau de bord des principaux risques marché

**La gestion du risque opérationnel :**

- Elaboration de la cartographie des risques de la banque
- Elaboration des politiques des risques stratégiques et des risques d'image
- Installation de la nouvelle version ORM (Operational Risk Management).

**La gestion de la sécurité de l'information :**

- Mise en place d'une plateforme de déclaration (Process Security Operation Center) relative à la gestion des incidents de la sécurité des systèmes d'information
- Réalisation de la mission d'audit interne sécurité de la plateforme Trade Portal
- Réalisation annuelle de 4 à 6 tentatives d'introduction (Pentest) dans le système d'information de la banque

## **V. GOUVERNANCE**

# LA GOUVERNANCE DE L'ATB

Leader en matière de gouvernance, l'Arab Tunisian Bank a été la première banque à mettre en place les structures et les outils de gestion nécessaires à la bonne gouvernance. La gouvernance de la banque s'articule autour de trois grands axes centraux à savoir le conseil d'administration, la direction générale et divers comités notamment le comité permanent d'Audit interne, le comité exécutif de crédit, le comité des risques et le comité de gouvernance.

## Le conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de 12 membres au total. Conformément aux règles de bonne gouvernance et aux exigences de la Banque Centrale de Tunisie, le conseil d'administration comprend parmi ses membres deux administrateurs indépendants et un administrateur représentant les intérêts des petits porteurs.

Nombre de Sièges	Administrateurs	Représentants	Fonctions	Date de désignation	Date d'expiration
1	ARAB BANK PLC	Mme Randa SADIK	Présidente du conseil d'administration. Deputy chief executive officer	AGO 07-05-2015	AGO statuant sur l'exercice 2017
2		Mr Ghassen TARAZI	Executive Vice president - CFO	AGO 07-05-2015	AGO statuant sur l'exercice 2017
3		Mr Nasri MALHAME	Consultant	AGO 07-05-2015	AGO statuant sur l'exercice 2017
4		Mr Walid M.SAMHOURI	Executive Vice president	AGO 07-05-2015	AGO statuant sur l'exercice 2017
5		Mr Naïm EL HUSSEINI	Executive Vice president - Consumer Banking	AGO 07-05-2015	AGO statuant sur l'exercice 2017
6		Mr Firas ZAYYED	Senior Vice president	AGO 25-05-2017	AGO statuant sur l'exercice 2017
7	Mr Ferid ABBES	lui-même	Vice président du conseil Chef d'entreprises	AGO 07-05-2015	AGO statuant sur l'exercice 2017
8	Mr Ridha ZERZERI	lui-même	Chef d'entreprises	AGO 07-05-2015	AGO statuant sur l'exercice 2017
9	Mr Yahia BAYAHI	lui-même	Chef d'entreprises	AGO 07-05-2015	AGO statuant sur l'exercice 2017
10	Mr Mohamed BEN SEDRINE	lui-même	Administrateur représentant les petits porteurs Chef d'entreprises	AGO 07-05-2015	AGO statuant sur l'exercice 2017
11	Mr Ali DEBAYA	lui-même	Administrateur indépendant Consultant	Conseil d'Administration du 16/09/2017	AGO statuant sur l'exercice 2017
12	Mr Brahim ANANE	lui-même	Administrateur indépendant Consultant	AGO 07-05-2015	AGO statuant sur l'exercice 2017

La durée des fonctions des administrateurs est de trois années, chaque année s'entend l'intervalle séparant deux assemblées annuelles. Tout membre sortant est rééligible. Le Conseil d'administration se réunit sur convocation de son Président ou de son vice Président ou de la moitié de ses membres aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, en Tunisie ou ailleurs, au moins quatre fois par an. Pour la validité des délibérations, la présence de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire. Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage, celle du président de séance est prépondérante.

Le Conseil d'administration est investi de tous les pouvoirs nécessaires à l'administration des affaires de la société, sous réserve des seuls actes ou opérations qui sont, du fait de la loi, de la compétence exclusive des Assemblées Générales.

## La Direction Générale

Le Directeur général peut, sur invitation du président du conseil d'administration, assister aux réunions du conseil d'administration sans droit de vote. Le Directeur Général assume sous sa responsabilité la direction générale de la société. Le Conseil d'administration doit lui déléguer les pouvoirs nécessaires que comporte la direction générale des affaires sociales.

La direction générale de l'ATB est organisée autour de deux grands pôles : un pôle Business et un pôle Support métiers. Chaque pôle est sous la responsabilité d'un directeur général adjoint qui assiste le Directeur Général, actuellement le DGA support, assure aussi, et par intérim, la fonction de DGA business. Les activités relatives au contrôle financier sont rattachées au Directeur Général, de même que les affaires relevant de l'aspect juridique, du risk management, de la conformité, de l'Audit interne et des crédits.

## Les comités

### → Les comités issus du conseil d'administration

#### Comité d'Audit Interne

Ce comité est chargé d'étudier les points relevés par les travaux du commissaire aux comptes et de l'Audit Interne. Il contrôle les rapports financiers périodiques et annuels avant leur présentation au conseil d'administration.

**Président** : Mr Brahim Anane

**Membres** : Messieurs Firas Zayyed, Naim Elhusseini, Hamadi Ben Sedrine

Ce comité se réunit 6 fois par an.

#### Comité Exécutif de Crédit

Ce comité assure le contrôle de l'activité du financement de la banque en veillant au respect du bon fonctionnement de conditions et des règles arrêtés par le conseil d'administration en matière de politique de financement. Ce comité est également habilité à proposer des changements dans la politique de financement de la banque.

**Président**: Mr Mohamed Ferid Ben Tanfous

**Membres** : Madame Randa Sadik Messieurs Ferid Abbes et Walid Samhouri

Ce comité se réunit 6 fois par an.

#### Comité des risques

Ce comité est chargé de mettre en place une stratégie de tous les risques et fixe les limites d'expositions. Il analyse l'exposition de la banque à tous les risques : crédits, marché, liquidité et opérationnel.

**Président** : Mr Ali Debaya

**Membres** : Messieurs Ghassen Tarazi, Nasri Melhami et Ridha Zerzeri

Ce comité se réunit 6 fois par an.

## **Comité de Nominations et Rémunérations**

Ce comité assiste le conseil d'administration dans :

- La nomination des organes de direction de la banque et ses cadres supérieurs sur la base d'un rapport relatant les critères et méthodes de nomination en matière de compétence et de réputation
- La fixation des rémunérations des membres des conseils d'administration et des comités, de la direction générale et des cadres supérieurs de la banque
- L'établissement des niveaux hiérarchiques dans la banque
- L'élaboration des plans de succession des membres du conseil d'administration, de la direction générale et des cadres supérieurs de la banque
- Le suivi des procédures et politiques RH

**Président** : Mr Ferid Abbès

**Membres** : Madame Randa Sadik et Mr Walid Samhouri

Ce comité se réunit 2 fois par an.

## **Comité de gouvernance**

Ce comité a été instauré conformément à la circulaire N° 6-2011 du 20/05/2011 relatif à la consolidation des pratiques de bonne gouvernance. Ce comité assiste le conseil d'administration de la banque. Il comit  labore les orientations strat  giques de la banque ainsi que son organigramme en veillant au respect des standards du m  tier.

**Pr  sident** : Madame Randa Sadik

**Membres** : Mrs Walid Samhouri et Yahya Bayahi

Ce comit  se r  unit 2 fois par an.

## **→ Les comit  s internes    la banque**

### **Comit   de Tr  sorerie**

Ce comit  se r  unit quotidiennement. Il suit l'  volution des march  s mon  taires et financiers, il prend connaissance des indicateurs d'activit  de la banque et d  cide des actions   mener en vue d'assurer la poursuite d'une gestion saine et continue de la tr  sorerie

### **Comit   ALCO : Asset & Liability Committee**

Ce comit  veille   la bonne ad  quation entre l'actif et le passif de la banque. Le but   tant d'assurer une gestion optimale des postes du bilan, de la liquidit  et du refinancement

### **Comit   Sup  rieur de Cr  dit**

Ce comit  statue sur les demandes de cr  dits : direct, investissement, consolidation, et de fonctionnement.

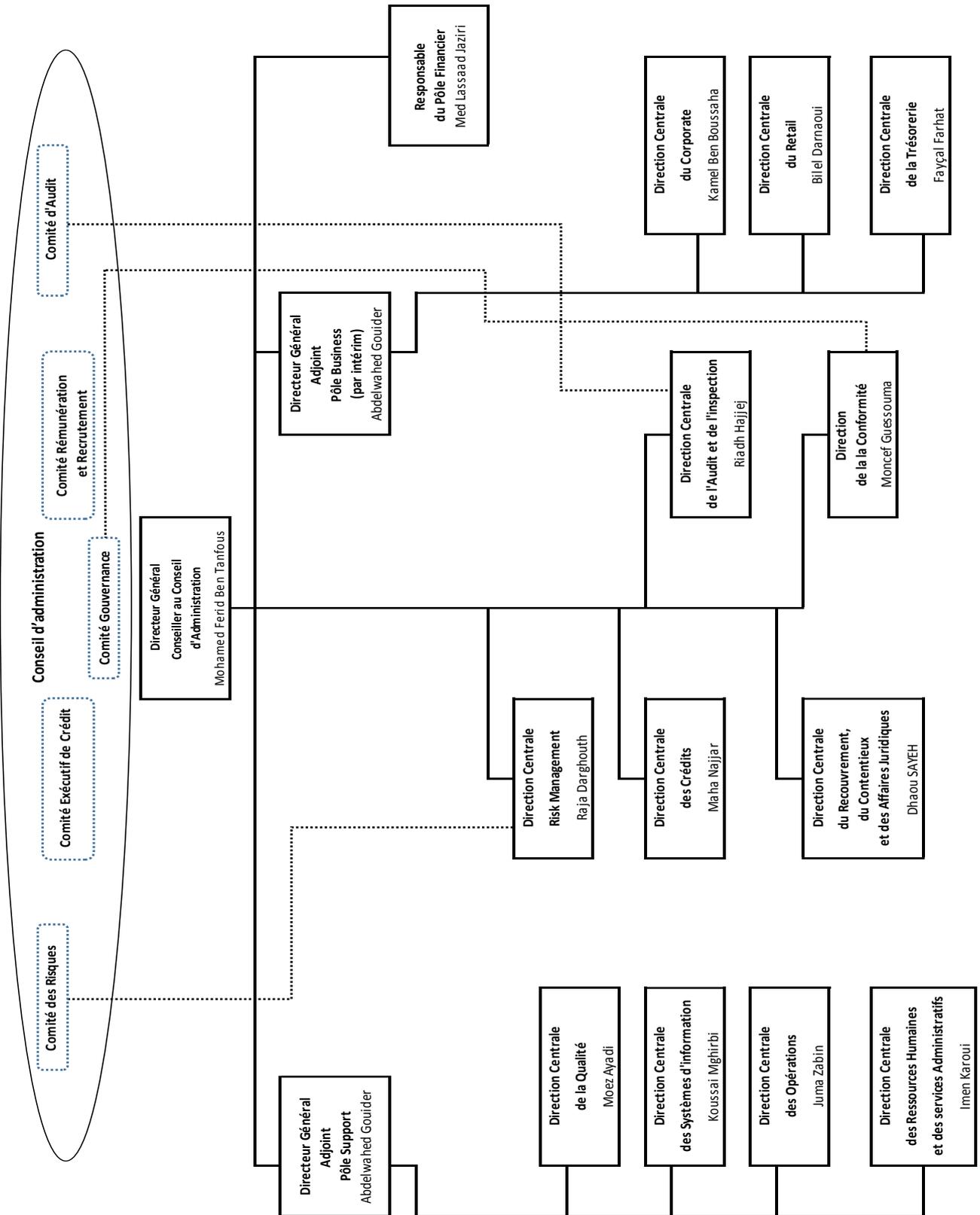
### **Comit   de recrutement et de titularisation**

Ce comit   tudie les demandes d'emploi et proc  de aux entretiens de recrutement selon les besoins et les structures de la Banque.

### **Comit   d'orientation de conformit  **

Ce comit   labore un plan d'actions pour la mise en   uvre des politiques et des proc  dures en mati  re de "compliance" et veille   la mise en place d'un dispositif de contr  le en vue d'assurer la conformit  .

# ORGANIGRAMME DE L'ATB



## VI. QUALITE

## LA QUALITE

Au cours de l'exercice 2017, la banque a participé activement aux différents projets visant l'amélioration continue de la qualité des services ; les gains de productivité et le renforcement de la rentabilité en mettant le déploiement des technologies numériques à l'avant plan.

Consciente des bouleversements que le Digital est en train d'opérer sur les relations Clients-Banque et sur les processus d'affaires, l'ATB a intégré cette composante dans les nouveaux projets engagés. Egalement, elle a continué d'améliorer l'efficacité de ses processus se basant sur les recommandations des rapports d'Audits, les rapports de visites pilotées par l'Arab Bank et l'équipe Qualité ainsi que l'analyse des réclamations clients.

Les initiatives de la Banque au cours de l'année 2017 concernent :

- L'amélioration des services ATB-Net & Mobile Banking et leur élargissement à la clientèle - Corporate ;
  - Le suivi et pilotage de mise en place des recommandations ;
  - La refonte du processus de gestion des Garanties ;
  - L'organisation du recours au comité Adhoc ;
  - Le renforcement du contrôle par l'instauration des matrices des habilitations à l'échelle du Front office et de certaines unités du Back Office ;
  - La mise en place d'un nouveau SLA pour le suivi des opérations de transfert & remise documentaire ;
  - La définition d'un Framework pour la conduite des projets et la gestion des procédures
- Parallèlement, plusieurs projets structurants ont été engagés et dont la réalisation est étalée sur plusieurs exercices.
- L'amélioration du processus de Gestion des comptes clients
  - La numérisation et l'archivage électronique des données et documents visant la transformation vers un modèle Zéro papier ;
  - La refonte des modules des valeurs compensées sur Ibank ;
  - La mise en place d'un nouveau Trade Portal pour la clientèle -Corporate ;
  - La mise en place des politiques et procédures de Gestion des ressources Humaines ;
  - La mise en place d'un Dashboard pour le suivi des indicateurs Qualité ;
  - L'engagement d'une action pour la mise en place d'un Baromètre pour la mesure et suivi du climat social.

Aussi, et afin d'apprécier la qualité des prestations offertes, la banque a mandaté un cabinet professionnel pour effectuer des « Visites Mystères » à toutes les agences ATB.

En matière de documentation, outre la couverture procédurale, la DCQ veille à ce que l'information soit diffusée, mise à jour, accessible et facile d'utilisation.

L'amélioration continue est recherchée à tous les niveaux de la Banque, des Tableaux de bords de productivité générés mensuellement, ont été déployés.

### **Objectifs 2018 :**

- Mise en production de la numérisation des journées comptables et de l'organisation et optimisation des archives physiques de la banque
- Mise en place d'un Dashboard pour le suivi de la productivité au niveau Agence
- Conduite du projet d'amélioration de l'efficacité opérationnelle.
- Contribution aux autres projets dont la composante Qualité est importante à l'instar de l'amélioration de l'expérience Client et la transformation vers une banque Digitale.

## **VII.BILAN SOCIAL**

# RESSOURCES HUMAINES

L'année 2017 a été marquée par la volonté de mettre le développement du capital humain au cœur de la politique stratégique de la banque. Cette approche s'est concrétisée via un ensemble de projets structurant qui permettront une refonte et une modernisation de la gestion des ressources humaines.

## Les réalisations de l'année 2017

### - En matière de gestion stratégique des RH :

- ❖ procédure de planification des successions managériales
- ❖ Procédure de planification des départs anticipés à la retraite des employés
- ❖ Procédure de recrutements des agents du réseau

### -En matière de formation des ressources humaines du réseau et des directions centrales :

- ❖ Création d'un Comité pédagogique d'évaluation des formations visant à adapter les besoins en formation aux enseignements prodigués.
- ❖ Développement des compétences personnelles à travers l'amélioration des capacités individuelles des employés et l'accompagnement à travers le coaching personnalisé
- ❖ Accroissement des sessions de formation propres à l'école du Réseau (Langues, Communication, Les supports de vente, Les exigences liées à la nouvelle organisation des agences, Les nouvelles exigences réglementaires ...)
- ❖ Généralisation de l'apprentissage de la langue anglaise

Les participations à ces sessions de formation ont totalisé 1480 ce qui confirme la participation d'un pourcentage important des employés de la banque (+ de 80% des employés toutes catégories confondues) au moins à une session de formation. Le nombre de jours consacrés à la formation a ainsi atteint en 2017, 8023 jours.

### -En matière de politique sociale :

Poursuivant comme à l'accoutumée sa politique de promotion sociale en faveur de ses employés, la banque a alloué au cours de l'année 2017 une enveloppe globale de crédits totalisant 3 820 md afin de satisfaire l'ensemble des demandes dans le cadre de la réglementation interne. Ces crédits sont répartis comme suit :

- ❖ L'enveloppe allouée aux crédits à long terme (crédit logement, crédit construction, crédit acquisition terrain pour construction) a totalisé 1 840 md correspondant à 26 demandes.
- ❖ L'enveloppe allouée aux crédits à moyen terme (crédit achat de voiture, crédit aménagement) a totalisé 1 380 md correspondant à 14 demandes de crédit voiture et 26 demandes de crédit aménagement
- ❖ L'enveloppe allouée aux crédits à court terme (crédit mariage, avance sur salaire, avance sur prime) a totalisé 600 md

## Perspectives 2018 :

- Améliorer le rendement des employés à travers la généralisation de la prime de performance liée à la réalisation des objectifs pour les différents corps de métier au niveau des unités du siège et les autres corps de métier au niveau du réseau
- Généralisation de l'établissement des fiches de poste de tous les emplois de la banque
- Mise en place d'une Cellule d'écoute du personnel

## **VIII. AFFECTATION DU RESULTAT**

## DISPOSITIONS STATUTAIRES

L'article 51 des statuts de l'ATB stipule :

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce après déduction de ce qui suit :

- ❖ une fraction égale à 5 % du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social,
- ❖ La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés
- ❖ Les réserves statutaires
- ❖ Toutes sommes que l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux ou de reporter à nouveau.
  1. Un premier dividende de cinq pour cent 5% du montant libéré et non amorti des actions, sans qu'en cas d'insuffisance de bénéfices pour effectuer ce paiement il puisse être fait un précompte sur les résultats de l'exercice ultérieur.
  2. Le reliquat des bénéfices est distribué entre les actionnaires à titre de dividendes supplémentaires.

## Le Tableau d'Évolution des Capitaux Propres

(KDT EN)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour exonérés Réinvest disponible	Réserve pour exonérés Réinvest indisponible	Réserve à régime spécial	fond pour risques généraux	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2016 avant affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	94 465	167 275	2 790	1 185	7	46 187	555 032
Réserves à régime spécial devenues disponibles					(19 850)					19 850	-
Affectations des bénéfices non réparties au 31.12.2016											
Réserve pour réinvestissement						43 000				(43 000)	-
Dividendes										(23 000)	(23 000)
Résultats reportés									37	(37)	-
Solde au 31.12.2016 après affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	74 615	210 275	2 790	1 185	44	-	532 032
Réserves à régime spécial devenues disponibles					48 975	(48 975)					-
Résultat net 31.12.2017										30 104	30 104
Solde au 31.12.2017 avant affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	123 590	161 300	2 790	1 185	44	30 104	562 136

# **IX. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**Arab Tunisian Bank**



**ARAB TUNISIAN BANK**

**RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DES  
COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**Exercice clos le 31-12-2017**

**Avril 2018**

# **SOMMAIRE**

**I. RAPPORT GENERAL**

**II. RAPPORT SPECIAL**

**III. ETATS FINANCIERS**

# I – RAPPORT GENERAL

## ARAB TUNISIAN BANK RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2017

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,

### I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

#### 1. Opinion sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Arab Tunisian Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 562 136 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 30 104 KDT.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### 2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Arab Tusian Bank conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon le Code de déontologie.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### 3. Question clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions sont traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion pour ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

## Question d'audit clé

## Comment notre audit a-t-il abordé la question clé de l'audit

### Evaluation des engagements de la clientèle

La Banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements de signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la Banque (64%) et de celle du coût net du risque associé (impact de 46 236 Kdt en provisions individuelles et 18 182 Kdt en agios réservés) dans le résultat de l'exercice.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers annuels au paragraphe « Evaluation des engagements et des provisions y afférentes »

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquant un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre Banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- la fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage. Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, des perspectives futures d'activité, des rapports d'évaluation des garanties et d'autres informations disponibles.

### Evaluation des provisions sur fonds gérés

Au 31 décembre 2017, l'encours des placements en fonds gérés SICAR s'élève à un montant brut de 340 440 kDT, pour une provision de 31 484 kDT, soit un montant net de 308 956 kDT, représentant 5% du total bilan-Actif.

Les Fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotés et non cotés), en avances en comptes courants associés et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires.

La méthode de valorisation des participations et des comptes courants associés sur fonds gérés implique

L'essentiel de nos tests sur les fonds gérés SICAR a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- nous avons procédé à la vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard.
- Nous avons rapproché les résultats de nos travaux d'évaluation avec le rapport sur les procédures convenues relatives aux informations financières présentées dans l'état des emplois-ressources des fonds gérés par ATD SICAR au 31/12/2017 établi par

---

**Question d'audit clé**

des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations...

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers annuels au « Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents »

En raison de l'importance des fonds gérés 340 440 Kdt, soit 69% du total du portefeuille investissement et le niveau du jugement important pour déterminer le montant des provisions nécessaires, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit

**4. Paragraphe d'observation**

Comme il est expliqué au niveau de la note 36 « Evénements postérieurs à la date de publication des états financiers », le présent rapport annule et remplace celui daté du 21 Mars 2018.

**5. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

**Comment notre audit a-t-il abordé la question clé de l'audit**

le commissaire aux comptes de l'ATD SIACR.

## **6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

## **7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à

L'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous avons sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit.

Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la banque.

## **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

## **Autres obligations légales et réglementaires**

### **▪ Révélation au procureur de la république**

En application des dispositions de l'article 270 du Code des Sociétés Commerciales, et suite à la détection par la banque d'opérations frauduleuses dans l'une des agences, nous avons procédé à la révélation de ce fait au procureur de la république.

**Tunis, le 20 Avril 2018**

**Les commissaires aux comptes**

**F.M.B.Z-KPMG**

**Moncef BOUSSANOUGUA  
ZAMMOURI**



**C.M.C-DFK**

**Chérif BEN ZINA**



## II - RAPPORT SPECIAL

### ARAB TUNISIAN BANK RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Etats financiers- Exercice clos le 31 décembre 2017

#### Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### I. Conventions conclues en 2017

L'ATB a souscrit au cours de l'exercice 2017 des obligations émises par l'ATL, dans laquelle elle détient 32,62% du capital, pour un montant de 6 000 KDT. Les intérêts constatés à ce titre au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 300 KDT.

L'Arab Tunisian Bank a conclu six conventions de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATD SICAR », en vertu des quelles elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 37 500 KDT.

En contrepartie, la société « ATD SICAR » perçoit une commission annuelle hors taxes de 0,9% l'an prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice.

En plus de cette commission, la « ATD SICAR » perçoit une commission de performance égale à 10% du montant des plus-values et des produits des placements encaissés par l'ATB.

En dehors de ces conventions, votre conseil d'administration ne nous a avisé d'aucune autre convention rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus.

#### II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

##### ***L'union de Factoring (Unifactor)***

L'encours des emprunts obligataires émis par Unifactor et souscrits par l'ATB s'élève au 31 décembre 2017 à 2 200 KDT. Le total des intérêts perçus à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 191 KDT.

##### ***Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR)***

Dans le cadre de la convention de gestion de fonds à capital risque conclue avec l'ATD SICAR (dans laquelle l'ATB détient 41,14%), les fonds gérés par l'ATD SICAR pour le compte de l'ATB s'élèvent au 31 décembre 2017, à 329 940 KDT (y compris les fonds réinvestis en 2017). La rémunération revenant à l'ATD SICAR au titre de l'exercice 2017 s'élève à 5 267 KDT TTC.

##### ***Arab Tunisian Lease (ATL)***

L'encours des emprunts obligataires émis par l'ATL et souscrits par l'ATB s'élève au 31 décembre 2017 à 17 280 KDT. Le total des intérêts perçus à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 1 225 KDT.

### **SICAVs et Fonds communs de placement**

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec les SICAVs et Fonds Communs de Placement auxquels elle est liée. Les rémunérations revenant à l'ATB se détaillent comme suit :

<b>OPCVM</b>	<b>Pourcentage de détention</b>	<b>Base de rémunération</b>
FCP IRADETT 20	15,85%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle égale à 0,1% HT des actifs nets, avec un plafond annuel de 7 KDT par an
FCP IRADETT 50	15,79%	
FCP IRADETT 100	37,10%	
FCP IRADETT CEA	23,93%	
FCP SALAMETT CAP	0,16%	
FCP SALAMETT PLUS	1,14%	
ARABIA SICAV	87,80%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT ainsi qu'une commission de placement sur toutes souscriptions encaissées et stabilisées pendant une période supérieure à trois mois. La valeur de cette commission est de 0,2% du volume net des transactions et ce au prorata temporis
SANADETT SICAV	0,08%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle d'un montant de 10 KDT ainsi qu'une commission de placement sur toutes souscriptions encaissées et stabilisées pendant une période supérieure à trois mois. La valeur de cette commission est de 0,2% du volume net des transactions et ce au prorata temporis
AXIS TRESORERIE SICAV	0,52%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT
FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	0,44%	

### **III. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants**

1. Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
  - La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par le Président du Conseil d'Administration en application de la décision du Conseil d'Administration du 31 Août 2001. Il reçoit un salaire annuel fixe, une prime déterminée annuellement en fonction de la performance réalisée et bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge de frais d'utilité.

- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général Adjoint sont fixés par décision du Conseil d'Administration du 24 novembre 2011. Le Directeur Général Adjoint reçoit un salaire annuel fixe, une prime déterminée annuellement en fonction de la performance réalisée et bénéficie d'une voiture de fonction.
  - Le Président et les membres du Conseil d'Administration ainsi que les conseillers sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.
2. Les obligations et engagements de l'Arab Tunisian Bank envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

*(EN KDT)*

LIBELLE	Direction générale		Directeur général adjoint		Président du conseil d'administration		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2017
Avantages à court terme	2 091	124	351	27	31	-	344	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total rémunérations</b>	<b>2 091</b>	<b>124</b>	<b>351</b>	<b>27</b>	<b>31</b>	<b>-</b>	<b>344</b>	<b>-</b>

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 20 Avril 2018

Les commissaires aux comptes

**F.M.B.Z-KPMG**  
**Moncef BOUSSANOUGUA**  
**ZAMMOURI**

**C.M.C-DFK**  
**Chérif BEN ZINA**



**ARAB TUNISIAN BANK**

**Exercice clos le 31-12-2017**

**Avril 2018**

**ETATS FINANCIERS**  
**AU 31 DECEMBRE 2017**

Bilan  
Etat des engagements hors bilan  
Etat de résultat  
Etat de flux de trésorerie  
Notes aux états financiers

**Bilan**  
**Exercice clos le 31 décembre 2017**  
 (Unité : en 1000 DT)

	Note	31.12.2017	31.12.2016	
<b>ACTIF</b>				
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	194 278	90 520
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	492 669	272 416
AC3	Créances sur la clientèle	3	4 060 301	3 654 368
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	1 021 409	835 510
AC5	Portefeuille d'investissement	5	493 604	461 904
AC6	Valeurs immobilisées	6	68 833	64 514
AC7	Autres actifs	7	42 565	40 640
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>6 373 659</b>	<b>5 419 872</b>
<b>PASSIF</b>				
PA1	Banque centrale et CCP	8	657 000	470 000
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	161 800	95 197
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	10	4 689 210	4 082 787
PA4	Emprunts et ressources spéciales	11	248 017	149 186
PA5	Autres passifs	12	55 496	67 670
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>5 811 523</b>	<b>4 864 840</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
CP1	Capital		100 000	100 000
CP2	Réserves		431 988	408 838
CP5	Résultats reportés		44	7
CP6	Résultat de l'exercice		30 104	46 187
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>13</b>	<b>562 136</b>	<b>555 032</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>			<b>6 373 659</b>	<b>5 419 872</b>

**Etat des engagements hors bilan**  
**Exercice clos le 31 décembre 2017**  
 (Unité : en 1000 DT)

	Note	31.12.2017	31.12.2016
<b><u>PASSIFS EVENTUELS</u></b>			
HB01	14	514 721	499 920
HB02	15	390 602	275 191
HB03	16	659 000	470 000
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>1 564 323</b>	<b>1 245 111</b>
<b><u>ENGAGEMENTS DONNES</u></b>			
	17		
HB04		209 980	150 511
HB05		3 050	500
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>213 030</b>	<b>151 011</b>
<b><u>ENGAGEMENTS RECUS</u></b>			
HB06	18	588 595	373 203

Etat de résultat  
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2017  
(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2017	Exercice 2016	
<b><u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u></b>				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	19	273 600	240 011
PR2	Commissions (en produits)	20	59 353	54 618
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	84 507	68 096
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	22	21 470	19 464
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>			<b>438 930</b>	<b>382 189</b>
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u></b>				
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	23	192 193	160 116
CH2	Commissions encourues		10 421	9 723
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>			<b>202 614</b>	<b>169 839</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>			<b>236 316</b>	<b>212 350</b>
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	24	(52 785)	(33 078)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	25	(8 070)	(6 672)
PR7	Autres produits d'exploitation		109	108
CH6	Frais de Personnel	26	(81 525)	(74 207)
CH7	Charges générales d'exploitation	27	(40 205)	(35 555)
CH8	Dotations aux amortissements et aux Provisions sur immobilisations		(12 996)	(11 769)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>40 844</b>	<b>51 177</b>
PR8/CH9	Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	28	(9 478)	150
CH11	Impôt sur les bénéfices		(1 142)	(1 747)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>			<b>30 224</b>	<b>49 580</b>
PR9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	29	(120)	(3 393)
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>			<b>30 104</b>	<b>46 187</b>
<b>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>			<b>30 104</b>	<b>46 187</b>
<b>RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en dinars)</b>		30	<b>0,301</b>	<b>0,462</b>

**Etat des flux de trésorerie**  
**Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2017**  
**(Unité : en 1000 DT)**

	Note	Exercice 2017	Exercice 2016
<b><u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u></b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		414 471	368 176
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(203 847)	(168 888)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(42 985)	10 087
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(478 346)	(339 983)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		586 868	212 290
Titres de placement		(166 472)	191 996
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(81 814)	(71 318)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(34 854)	(28 509)
Impôt sur les sociétés		(6 667)	(2 523)
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>		<b>(13 646)</b>	<b>171 328</b>
<b><u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u></b>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		18 449	19 649
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		(36 230)	(26 554)
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(15 328)	(10 375)
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>(33 109)</b>	<b>(17 280)</b>
<b><u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u></b>			
Emission d'emprunts		38 660	-
Remboursement d'emprunts		(7 647)	(8 347)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		67 150	22 834
Dividendes versés		(23 000)	(23 000)
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		<b>75 163</b>	<b>(8 513)</b>
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		28 408	145 535
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		(249 767)	(395 302)
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>31</b>	<b>(221 359)</b>	<b>(249 767)</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2017

### **I. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers annuels de l'Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 décembre 2017, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1er Janvier 1999; 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

### **II. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES**

Les états financiers de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **Règles de prise en compte des revenus**

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

##### ▪ Rattachement des intérêts :

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

##### ▪ Les intérêts et agios réservés :

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

##### ▪ Commissions:

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

\* Lorsque le service est rendu

\* À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

#### **Evaluation des engagements et des provisions y afférentes**

##### Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2017, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

§ Actifs courants (Classe 0) : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;

§ Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;

§ Actifs incertains (Classe 2) : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;

§ Actifs préoccupants (Classe 3) : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;

§ Actifs compromis (Classe 4) : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

#### Provisions

#### Ø Provisions individuelles :

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

#### ▪ Provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 janvier 2012, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2016, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2008-2016.
- Détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2017. Il est déterminé en rapportant la proportion des impayés et consolidations au niveau des engagements classés 0 et 1 d'un groupe donné de l'année 2017 sur la même proportion en 2016. Ce facteur ne peut être inférieur à 1.
- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2012-08.
  - Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3ans :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2017 et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliquée au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

§ des agios réservés ;

§ des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;

- § des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- § des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

▪ **Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique :**

En application de la circulaire BCT n°2017-05, la banque a maintenu la classe de risque au 31 décembre 2014 pour les entreprises qui ont bénéficié des mesures exceptionnelles et geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 pour les entreprises touristiques qui ont bénéficié des mesures de l'article 1 et l'article 2 de ladite circulaire.

▪ **Provisions sur éléments d'actifs :**

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

**Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents**

**Classement des titres**

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

§ Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;

§ Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

§ Titres d'investissement: les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;

§ Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;

§ Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées : Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

§ Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

**Evaluation des titres**

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

La juste valeur des titres non cotés est la valeur probable de négociation et est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors de transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéfices, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société.

- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et/ou reprises des décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ; et
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

#### **Revenus du portefeuille titres:**

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

#### **Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :**

§ Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;

§ Réévaluation des comptes de position : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.

§ Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

#### **Immobilisations et amortissements**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction :	2%
Immeuble hors exploitation :	10%
Mobilier et matériels de bureau :	10%
Matériels de transport :	20%
Matériel de sécurité & coffre :	5%
Matériel informatique :	20%
Logiciels :	20%
Œuvres d'art :	10%
A. A & Installations :	10%

**III. NOTES EXPLICATIVES** Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

1. Notes explicatives sur le bilan – Actif

**Note1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT**

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 194 278 KDT au 31 décembre 2017 contre 90 520 KDT au 31 décembre 2016 soit une augmentation de 103 758 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Caisse	37 169	31 396
Compte courant BCT	157 084	59 083
Compte courant postal	20	20
IBS Transport de fonds	-	17
Traveller's Chèques	5	4
<b>Total</b>	<b>194 278</b>	<b>90 520</b>

**Note2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.**

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 492 669 KDT au 31 décembre 2017 contre 272 416 KDT au 31 décembre 2016 soit une augmentation de 220 253 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	167 040	69 599
Prêts aux établissements bancaires	267 440	150 313
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	947	551
<b>Total créances sur établissements bancaires</b>	<b>435 427</b>	<b>220 463</b>
Avoirs en compte sur les établissements financiers	10 586	8 849
Prêts aux établissements financiers	45 878	42 721
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	778	383
<b>Total créances sur établissements financiers</b>	<b>57 242</b>	<b>51 953</b>
<b>Total</b>	<b>492 669</b>	<b>272 416</b>

**Ventilation selon la durée résiduelle**

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	167 040	-	-	-	167 040
Prêts aux établissements bancaires	252 760	14 680	-	-	267 440
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	947	-	-	-	947
<b>Total créances sur établissements bancaires</b>	<b>420 747</b>	<b>14 680</b>	-	-	<b>435 427</b>
Avoirs en compte sur les établissements financiers	10 586	-	-	-	10 586
Prêts aux établissements financiers	45 878	-	-	-	45 878
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	778	-	-	-	778
<b>Total créances sur établissements financiers</b>	<b>57 242</b>	-	-	-	<b>57 242</b>
<b>Total</b>	<b>477 989</b>	<b>14 680</b>	-	-	<b>492 669</b>

*Ventilation selon la nature de la relation*

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	-	-	167 040	<b>167 040</b>
Prêts aux établissements bancaires	-	-	267 440	<b>267 440</b>
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	-	-	947	<b>947</b>
<b>Total créances sur établissements bancaires</b>	-	-	<b>435 427</b>	<b>435 427</b>
Avoirs en compte sur les établissements financiers	10 586	-	-	<b>10 586</b>
Prêts aux établissements financiers	16 947	-	28 931	<b>45 878</b>
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	26	-	752	<b>778</b>
<b>Total créances sur établissements financiers</b>	<b>27 559</b>	-	<b>29 683</b>	<b>57 242</b>
<b>Total</b>	<b>27 559</b>	-	<b>465 110</b>	<b>492 669</b>

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire

**Note3 : Créances sur la clientèle.**

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2017 un solde net de 4 060 301 KDT contre 3 654 368 KDT au 31 décembre 2016 soit une augmentation de 405 933 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Comptes ordinaires débiteurs	506 163	445 560
Avances sur placements à terme	25 061	10 954
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	10 357	5 478
<b>Total comptes débiteurs &amp; Autres créances</b>	<b>541 581</b>	<b>461 992</b>
Portefeuille Escompte	400 653	328 024
Crédits à la clientèle non échus	2 911 008	2 726 282
Créances douteuses et litigieuses	210 360	165 805
Produits à recevoir	28 050	24 142
Produits perçus d'avance	(8 727)	(4 965)
Créances impayées	221 877	169 586
<b>Total autres concours à la clientèle</b>	<b>3 763 221</b>	<b>3 408 874</b>
Crédits sur ressources spéciales extérieures	119 280	68 388
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	804	744
<b>Total Crédits sur ressources spéciales</b>	<b>120 084</b>	<b>69 132</b>
<b>Total brut des crédits accordés à la clientèle</b>	<b>4 424 886</b>	<b>3 939 998</b>
<b>A déduire couverture :</b>		
Agios réservés	(91 138)	(66 847)
Provisions	(273 447)	(218 783)
<b>Total Provisions et agios</b>	<b>(364 585)</b>	<b>(285 630)</b>
<b>Total net des créances sur la clientèle</b>	<b>4 060 301</b>	<b>3 654 368</b>

Au 31 décembre 2017, l'encours des créances sur la clientèle éligibles au refinancement est estimé à 228 millions de dinars contre 180 millions de dinars au 31 décembre 2016.

Il est à préciser que la banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur des ressources extérieures.

Les mouvements nets des créances douteuses sur la clientèle ainsi que les provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
<b>Montant brut des créances classées</b>	<b>554 001</b>	<b>319 623</b>
<b>Provision au 31/12/N-1</b>	<b>192 679</b>	<b>186 875</b>
Dotation de l'exercice	48 435	32 396
Reprise de l'exercice	(1 699)	(4 983)
Reclassements N	1 629	-
Reprise de provision sur créances radiées	-	(21 609)
<b>Provision au 31/12/N</b>	<b>241 044</b>	<b>192 679</b>
Provision additionnelle (Cir 2013-21)	32 403	26 104
<b>Total net des créances</b>	<b>280 554</b>	<b>100 840</b>

Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif se présente comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
<b>Montant brut des créances classées</b>	<b>554 001</b>	<b>319 623</b>
<b>Agios réservés au 31/12/N-1</b>	<b>66 847</b>	<b>55 917</b>
Dotation de l'exercice	20 450	23 637
Reprise de l'exercice	(2 268)	(12 707)
Reclassements N	6 109	-
Reprise de provision sur créances radiées	-	-
<b>Agios réservés au 31/12/N</b>	<b>91 138</b>	<b>66 847</b>
<b>Total brut des crédits accordés à la clientèle</b>	<b>462 863</b>	<b>252 776</b>

Ventilation des crédits accordés à la clientèle par classe de risque :

Désignation	Actifs performants	Actifs non performants	Total
Comptes ordinaires débiteurs	436 814	69 349	506 163
Portefeuille Escompte	397 965	2 688	400 653
Créances sur la clientèle non échues	2 875 851	154 437	3 030 288
Créances douteuses et litigieuses	-	210 360	210 360
Produits à recevoir	25 479	3 375	28 854
Produits perçus d'avance	(8 658)	(69)	(8 727)
Créances impayées	108 016	113 861	221 877
<b>Total engagement bilan</b>	<b>3 835 467</b>	<b>554 001</b>	<b>4 389 468</b>
Engagements hors bilan	701 438	3 938	705 376
<b>Total engagement brut</b>	<b>4 536 905</b>	<b>557 939</b>	<b>5 094 844</b>
Agios réservés	(1 590)	(89 548)	(91 138)
Provisions	(21 412)	(252 035)	(273 447)
<b>Total agios réservés et provisions</b>	<b>(23 002)</b>	<b>(341 583)</b>	<b>(364 585)</b>
<b>Total engagement net</b>	<b>4 513 903</b>	<b>216 356</b>	<b>4 730 259</b>

## Ventilation des crédits accordés à la clientèle selon la durée résiduelle :

La ventilation selon la durée résiduelle des créances sur la clientèle hors provisions et agios réservés se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes ordinaires débiteurs	506 163	-	-	-	506 163
Avances sur placements à terme	23 359	1 385	317	-	25 061
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	10 357	-	-	-	10 357
<b>Total comptes débiteurs &amp; Autres créances</b>	<b>539 879</b>	<b>1 385</b>	<b>317</b>	<b>-</b>	<b>541 581</b>
Portefeuille Escompte	340 158	60 285	210	-	400 653
Crédits à la clientèle non échus	765 690	509 622	1 116 334	519 362	2 911 008
Créances douteuses et litigieuses	210 360	-	-	-	210 360
Produits à recevoir	28 050	-	-	-	28 050
Produits perçus d'avance	(8 727)	-	-	-	(8 727)
Créances impayées	221 877	-	-	-	221 877
<b>Total autres concours à la clientèle</b>	<b>1 557 408</b>	<b>569 907</b>	<b>1 116 544</b>	<b>519 362</b>	<b>3 763 221</b>
Crédits sur ressources spéciales extérieures	17 130	14 088	52 769	35 293	119 280
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	804	-	-	-	804
<b>Total Crédits sur ressources spéciales</b>	<b>17 934</b>	<b>14 088</b>	<b>52 769</b>	<b>35 293</b>	<b>120 084</b>
<b>Total brut des crédits accordés à la clientèle</b>	<b>2 115 221</b>	<b>585 380</b>	<b>1 169 630</b>	<b>554 655</b>	<b>4 424 886</b>

### Note4 : Portefeuille-titres commercial.

Le solde net de cette rubrique s'élève à 1 021 409 KDT au 31 décembre 2017, contre 835 510 KDT au 31 décembre 2016 soit une augmentation de 185 899 KDT.

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
<b>Titres de transaction</b>	-	-
<b>Titres de placement</b>	<b>1 021 409</b>	<b>835 510</b>
<b>Titres à revenu fixe</b>	<b>1 021 409</b>	<b>835 510</b>
Bons de Trésor	977 942	809 762
Décotes	(2 510)	(1 992)
Primes	12 081	5 441
Créances rattachées / Bons de trésor	33 896	22 299
<b>Titres à revenu variable</b>	-	-
<b>Total</b>	<b>1 021 409</b>	<b>835 510</b>

### Ventilation du Portefeuille-titres commercial par devise :

Désignation	Dianr	Devise	Total
<b>Titres de transaction</b>	-	-	-
<b>Titres de placement</b>	<b>771 459</b>	<b>249 950</b>	<b>1 021 409</b>
<b>Titres à revenu fixe</b>	<b>771 459</b>	<b>249 950</b>	<b>1 021 409</b>
Bons de Trésor	736 967	240 975	977 942
Décotes	(295)	(2 215)	(2 510)
Primes	6 676	5 405	12 081
Créances rattachées / Bons de trésor	28 111	5 785	33 896
<b>Titres à revenu variable</b>	=	-	-
<b>Total</b>	<b>771 459</b>	<b>249 950</b>	<b>1 021 409</b>

Ventilation du Portefeuille-titres commercial par nature de l'émetteur :

Désignation	Organismes publics	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
<b>Titres de transaction</b>	-	-	-	-	-
<b>Titres de placement</b>	<b>1 021 409</b>	-	-	-	<b>1 021 409</b>
<b><u>Titres à revenu fixe</u></b>	<b><u>1 021 409</u></b>	=	=	=	<b><u>1 021 409</u></b>
Bons de Trésor	977 942	-	-	-	977 942
Décotes	(2 510)	-	-	-	(2 510)
Primes	12 081	-	-	-	12 081
Créances rattachées / Bons de trésor	33 896	-	-	-	33 896
<b><u>Titres à revenu variable</u></b>	=	=	=	=	=
<b>Total</b>	<b>1 021 409</b>	-	-	-	<b>1 021 409</b>

Note5 : Portefeuille d'investissement.

*5.1 Composition du portefeuille d'investissement*

Le solde net de cette rubrique s'élève à 493 604 KDT au 31 décembre 2017, contre 461 904 KDT au 31 décembre 2016 soit une augmentation nette de 31 700 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Titres d'investissement (1)	440 478	411 694
Parts dans les entreprises liées (2)	32 728	30 728
Titres de participations (3)	44 632	37 556
Participation avec convention en rétrocession (4)	-	1 630
Créances rattachées	12 272	16 257
<b>Total brut du portefeuille d'investissement</b>	<b>530 110</b>	<b>497 865</b>
Provisions	(36 506)	(30 275)
Plus-value réservées	-	(5 686)
<b>Total provisions et plus-value réservées</b>	<b>(36 506)</b>	<b>(35 961)</b>
<b>Valeur nette du portefeuille d'investissement</b>	<b>493 604</b>	<b>461 904</b>

## 5.1 Mouvements sur le portefeuille d'investissement

Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

Désignation	Titres d'investissements hors FG	Titres d'investissements fonds gérés	Titres participatifs	Titres de participations	Parts dans les entreprises liées	Participation avec convention en rétrocession	Total
<b>Valeur Brute 31.12.16</b>	<b>104 348</b>	<b>307 346</b>	<b>-</b>	<b>38 056</b>	<b>30 728</b>	<b>1 630</b>	<b>482 108</b>
Montant restant à libérer	-	-	-	(500)	-	-	(500)
Créances rattachées	3 188	7 383	-	-	-	5 686	16 257
Provisions & Agios réservés 31.12.16	-	(22 967)	-	(3 671)	(2 007)	(7 316)	(35 961)
<b>Total net au 31.12.16</b>	<b>107 536</b>	<b>291 762</b>	<b>-</b>	<b>33 885</b>	<b>28 721</b>	<b>-</b>	<b>461 904</b>
Acquisition 2017	17 507	34 000	2 000	12 036	2 000	-	67 543
Cession / Remboursements 2017	(23 817)	(906)	-	(2 410)	-	-	(27 133)
Reclassements 2017	-	-	-	-	-	(1 630)	(1 630)
<b>Valeur Brute 31.12.17</b>	<b>98 038</b>	<b>340 440</b>	<b>2 000</b>	<b>47 682</b>	<b>32 728</b>	<b>-</b>	<b>520 888</b>
Montant restant à libérer	-	-	-	(3 050)	-	-	(3 050)
Créances rattachées	4 188	8 020	64	-	-	-	12 272
Dotations	-	(8 518)	-	(427)	-	-	(8 945)
Reprise	-	-	-	874	210	-	1 084
Reclassements 2017	-	-	-	-	-	7 316	7 316
<b>Provisions &amp; Agios réservés 31.12.17</b>	<b>-</b>	<b>(31 485)</b>	<b>-</b>	<b>(3 224)</b>	<b>(1 797)</b>	<b>-</b>	<b>(36 506)</b>
<b>Total net au 31.12.17</b>	<b>102 226</b>	<b>316 975</b>	<b>2 064</b>	<b>41 408</b>	<b>30 931</b>	<b>-</b>	<b>493 604</b>

### (1) Titres d'investissement

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2017 et au 31.12.2016.

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
<b>Obligations (1.1)</b>	<b>102 226</b>	<b>107 536</b>
Obligations brutes	98 038	104 348
Créances rattachées	4 188	3 188
<b>Fonds gérés (1.2)</b>	<b>316 975</b>	<b>291 762</b>
Encours brut des fonds gérés	340 440	307 346
Provision sur fonds gérés	(31 485)	(22 967)
Créances rattachées	8 020	7 383
<b>Total net au 31.12.17</b>	<b>419 201</b>	<b>399 298</b>

**(1.1) Obligations :**

Le détail des emprunts obligataires se présente comme suit:

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'obligations détenues
AMEN BANK SUB 2010	1 866	35 000
AMEN BANK SUB 2011/1	800	20 000
ATL 2015/1	2 400	40 000
ATTIJARI BANK	143	10 000
BH Subordonné 2015	2 400	40 000
BH 2009	1 845	30 000
BTE 2010	1 290	43 000
BTE 2011	2 000	50 000
BTE 2016	1 000	10 000
BNA 2011	5 000	50 000
BNA SUB 2017/2	4 500	45 000
CIL SUB/08	400	10 000
UIB SUB 2015	1 800	30 000
FCC BIAT 1	112	5 000
FCC BIAT 2	1 078	5 500
UIB 2011	800	20 000
STB SUB 2011	1 428	50 000
ATL 2011	2 000	50 000
ATL 2017/1	5 000	50 000
ATL SUB 2017	1 000	10 000
STB SUB 2017/1	2 000	20 000
BTL 2017-1	1 000	10 000
CDC2012	10 000	-
CIL 2012	300	15 000
TUNISIE LEASING SUB 2013	600	30 000
EL WIFACK LEASING	600	30 000
BH 2013/1	2 996	70 000
AIL 2013	400	20 000
TUNISIE LEASING 2013-1	400	20 000
UNIFACTOR 2013	600	30 000
ATL 2013/2	3 000	50 000
ATL 2014/2	1 600	40 000
Emprunt National	24 000	300 000
UNIFACTOR 2015	1 600	20 000
HANIIBAL LEASE 2015/2	1 600	20 000
ATL 2015/2	2 280	28 500
BH SUB 2016/1 TV	1 600	20 000
BH SUB 2016/1 TF	800	10 000
BH SUB 2017	2 000	20 000
SERVICOM 2016	2 000	20 000
HANNIBAL LEASE 2016/2	800	10 000
HANNIBAL LEASE 2017/1	1 000	10 000
<b>Total</b>	<b>98 038</b>	

### **(1.2) SICAR Fonds gérés**

Les fonds à capital risque placés auprès des SICAR ont totalisé un montant brut de 340 440 KDT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

<b>Raison sociale</b>	<b>Montant du Fonds</b>	<b>Créances rattachées</b>	<b>Total FG</b>	<b>Provisions au 31.12.17</b>
Fonds ATD SICAR	329 937	8 094	338 031	26 318
Fonds CHALLENGE SICAR	8 145	(70)	8 075	4 434
Fonds STB SICAR	180	(2)	178	180
Fonds UNIVERS INVEST SICAR	928	(1)	927	411
Fonds SENED SICAR	1 250	(1)	1 249	142
<b>Total</b>	<b>340 440</b>	<b>8 020</b>	<b>348 460</b>	<b>31 485</b>

### **(2) Parts dans les entreprises liées**

Les parts dans les entreprises liées ont totalisé un montant brut de 32 729 KDT au 31 décembre 2017. Les participations de la banque sont détenues auprès des sociétés suivantes :

<b>Raison sociale</b>	<b>Valeur brute</b>	<b>Nbre d'actions détenues</b>	<b>Pourcentage de détention</b>	<b>Provisions</b>	<b>Dividendes 2017</b>
AFC	290	240 000	30,00%	-	-
ARABIA SICAV	6 764	82 340	87,80%	1 788	56
ATD SICAR	900	89 999	41,14%	-	144
ATI	3 077	486 425	42,11%	-	170
ATL	17 530	8 154 021	32,62%	-	1 957
ATS	9	896	12,80%	9	-
CODIS	306	3 060	13,91%	-	-
SANADET SICAV	90	900	0,08%	-	4
AXIS TRESORERIE	200	2 000	0,52%	-	8
AXIS CAPITAL PRUDENT	30	30	3,00%	-	-
SARI	66	659	2,00%	-	5
UNIFACTOR	1 047	209 243	6,97%	-	63
IRADET 20	70	7 000	15,85%	-	2
IRADETT 50	70	7 000	15,79%	-	1
IRADETT100	70	7 000	34,23%	-	1
IRADETT CEA	70	7 000	23,93%	-	2
SALAMETT CAP	70	7 000	0,16%	-	-
SALAMETT PLUS	70	7 000	1,14%	-	3
FCP MOUASSASET	2 000	2 000	40,00%	-	-
<b>Total</b>	<b>32 729</b>			<b>1 797</b>	<b>2 416</b>

### **(3) Titres de participation**

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2017 et au 31.12.2016.

<b>Désignation</b>	<b>31.12.2017</b>	<b>31.12.2016</b>
Titres de participation	47 682	38 056
Provisions sur titres de participation	(3 224)	(3 671)
Montant restant à libérer sur titres de participation	(3 050)	(500)
<b>Total</b>	<b>41 408</b>	<b>33 885</b>

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	% de détention	Provisions
<b>Titres cotés</b>	<b>1 356</b>			<b>-</b>
TUNIS-RE	886	119 182	0,60%	-
Visa INC	470	9 580		-
<b>Titres non cotés</b>	<b>43 276</b>			<b>3 224</b>
TUNISIE CLEARING	221	48 278	3,33%	-
SITH	28	28 000	10,00%	28
LA MAISON DU BANQUIER	271	292 200	3,29%	-
COTUNACE	223	3 053	1,15%	-
STE MON TUNISIE	231	4 278	8,56%	-
SODINO SICAR	700	70 000	1,84%	275
SICAB SICAF	100	20 000	2,50%	-
PARC ECO DE ZARZIS	300	3 000	5,02%	-
PARC ECO DE BIZERTE	300	60 000	7,86%	-
SODICAB SICAR	200	20 000	5,13%	116
I B S	400	235 567	16,90%	-
FCPR CAPITALEASEFUND2	2 000	19 804	24,37%	42
SIBTEL	208	2 741	5,44%	-
CMT	300	30 000	3,00%	300
STE TUN. DE GARANTIE	100	1 000	3,33%	-
STPI	500	5 000	12,50%	-
SWIFT	5	9	0,01%	-
SOUTH MEDITERRANEAN UNIVERSITY	250	2 500	5,18%	16
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SIDI THABET	100	1 000	10,00%	100
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SFAX	600	60 000	6,75%	245
STE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	1 500	150 000	10,00%	89
STE D'ETUDE ET DE DEVPT DE SOUSSE	150	1 500	15,00%	69
S.T.P.A.T.	40	400	8,89%	40
FCPR "PHENICIA SEED FUND"	1 652	2 000	20,15%	497
FCPR INTECH	1 500	2 000	8,70%	830
FCPR ATID FUND	970	1 000	17,22%	82
FCPR TDF	2 495	249	26,24%	371
FCPR MAX ESPOIR	2 030	2 000	12,48%	-
FCPR CAPITALEASEFUND1	200	2 000	24,91%	-
FINAOSICAV	250	2 500		-
Ste de Gestion du Complexe indus et tech. de Médenine	70	700	1,89%	-
SAGES CAPITAL	100	10 000	20,00%	100
FCP SMART EQUITY 2	501	524	10,58%	-
FCPR "ALTER MED"	3 301	1 500	11,09%	-
FCPR "TDF 2"	4 030	399	20,57%	-
FCPR PHENICIA FUND	1 500	1 500	26,40%	-
FCPR MAXULA CROI ENTP	5 000	5 000	38,03%	-
FONDS YUNUS SOCIAL	500	5 000	37,04%	11
FCPR TDF 3	4 000	400	27,97%	-
FCP TUNISIAN FUNDA FUND	1 000	200	19,23%	5
FONDS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	1 000	100	2,00%	8
FCPR AZIMUTS	450	3 000	25,39%	-
FCPR JASMIN	4 000	4 000	4,14%	-
<b>Total</b>	<b>44 632</b>			<b>3 224</b>

#### (4) Titres avec convention de rétrocession

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2017 et au 31.12.2016.

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Parts avec convention en rétrocession	-	1 630
Créances rattachées	-	5 686
Provisions sur participation avec convention en rétrocession	-	-1 630
Plus-value réservées	-	-5 686
<b>Total net</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit :

Raison sociale	Adresse	Activité	Participation détenue	Capitaux propres	Résultat net 2016
AFC	Carré de l'Or – Les Jardins du Lac2 1053 Les berges du Lac – Tunisie	Intermédiaires en Bourse	290	4415	-289
ARABIA SICAV	Carré de l'Or – Les Jardins du Lac2 1053 Les berges du Lac – Tunisie	SICAV	6764	5	57
ATD SICAR	Résidence Regency bloc A 2ème étage, Rue du Lac Lemane 1053 Les berges du Lac	SICAR	900	16544	2142
ATI	Siège social : 9 rue Hédi Nouria - 1001 Tunis, Bureau : 8 rue Mokhtar Attia 1001 Tunis	Gestion portefeuille de valeurs mobilières	3077	6955	405
ATL	Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	Leasing	17530	76446	8009
ATS	Siège social : 9 rue Hédi Nouria - 1001 Tunis, Bureau : 8 rue Mokhtar Attia 1001 Tunis	Etude de projets	9	0	0
CODIS	rue 102 Immeuble IBM, Les berges du Lac 1053 Tunis	Commercialisation en gros de matériel informatique	306	4397	514
SANADET SICAV	Le carré de l'or les jardins du lac2- 1053 Les berges du Lac.	Constitution et gestion de portefeuille obligataire et monétaire	90	140033	6757
AXIS TRESORERIE	67 Avenue Mohamed V, 1002 Tunis	SICAV	200	33785	1127
AXIS CAPITAL PRUDENT	67 Avenue Mohamed V, 1002 Tunis	Fond Commun de Placement	30	6736	-222

Raison sociale	Adresse	Activité	Participation détenue	Capitaux propres	Résultat net 2016
SARI	71 rue Alain Savary, Résidence Alain Savary, Cité Elkhadra Bloc C, App N°42, 4ème étage- 1003 Tunisie	Promotion Immobilière	66	4615	325
UNIFACTOR	Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	Factoring	1047	25168	2738
IRADET 20	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac II-1053 Tunis 1053 Les berges du lac	Fonds commun de placement mixte	70	527	2
IRADETT 50	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac II-1053 Tunis 1053 Les berges du lac	Fonds commun de placement mixte	70	53	-2
IRADETT100	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac II-1053 Tunis 1053 Les berges du lac	Fonds commun de placement mixte	70	267	-10
IRADETT CEA	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac II-1053 Tunis 1053 Les berges du lac	Fonds commun de placement mixte	70	335	-35
SALAMETT CAP	Le carré de l'or les jardins du lac 2 1053 Les berges du lac	Fonds Commun de Placement Obligatoire de Capitalisation	70	51505	1930
SALAMETT PLUS	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac II-1053 Tunis 1053 Les berges du lac	Fonds Commun de Placement Obligatoire	70	6405	291

## Note6 : Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31.12.2017 à 68 833 KDT contre 64 514 KDT au 31.12.2016.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31.12.16	Acquisition	Cession / Transfert	VB au 31.12.17	Amort / Provision Cumul au 31.12.16	Dotation	Reprise / Sortie	Amort / Provision Cumul au 31.12.17	VCN au 31.12.17
<b>1) Immobilisation Incorporelles</b>	<b>27 207</b>	<b>3 239</b>	<b>(4)</b>	<b>30 442</b>	<b>(18 377)</b>	<b>(2 711)</b>	<b>-</b>	<b>(21 088)</b>	<b>9 354</b>
Logiciels	26 688	3 236	(4)	29 920	(18 377)	(2 711)	-	(21 088)	8 832
Droit au bail	404	-	-	404	-	-	-	-	404
Autres immobilisations incorporelles	115	3	-	118	-	-	-	-	118
<b>2) Immobilisations Corporelles</b>	<b>137 510</b>	<b>12 270</b>	<b>(1 026)</b>	<b>148 754</b>	<b>(89 484)</b>	<b>(9 174)</b>	<b>875</b>	<b>(97 783)</b>	<b>50 971</b>
<u>Immobilisation d'exploitation</u>	<u>70 053</u>	<u>4 688</u>	<u>(15)</u>	<u>74 726</u>	<u>(39 857)</u>	<u>(3 810)</u>	<u>-</u>	<u>(43 667)</u>	<u>31 059</u>
Terrains d'exploitation	5 036	-	-	5 036	-	-	-	-	5 036
Bâtiments	16 929	364	-	17 293	(6 743)	(344)	-	(7 087)	10 206
Aménagements de bâtiments	48 088	4 324	(15)	52 397	(33 114)	(3 466)	-	(36 580)	15 817
<u>Immobilisation hors exploitation</u>	<u>8 587</u>	<u>=</u>	<u>=</u>	<u>8 587</u>	<u>(7 152)</u>	<u>(66)</u>	<u>=</u>	<u>(7 218)</u>	<u>1 369</u>
Terrains hors exploitation	36	-	-	36	-	-	-	-	36
Bâtiments	8 551	-	-	8 551	(7 152)	(66)	-	(7 218)	1 333
<u>Matériels &amp; Mobilier de bureau</u>	<u>8 077</u>	<u>699</u>	<u>(136)</u>	<u>8 640</u>	<u>(5 354)</u>	<u>(507)</u>	<u>120</u>	<u>(5 741)</u>	<u>2 899</u>
<u>Matériels de transport</u>	<u>9 708</u>	<u>974</u>	<u>(781)</u>	<u>9 901</u>	<u>(6 380)</u>	<u>(1 377)</u>	<u>745</u>	<u>(7 012)</u>	<u>2 889</u>
<u>Matériels informatique</u>	<u>36 581</u>	<u>5 319</u>	<u>(61)</u>	<u>41 839</u>	<u>(28 592)</u>	<u>(3 198)</u>	<u>10</u>	<u>(31 780)</u>	<u>10 059</u>
<u>Matériels de sécurité</u>	<u>4 488</u>	<u>589</u>	<u>(33)</u>	<u>5 044</u>	<u>(2 084)</u>	<u>(215)</u>	<u>=</u>	<u>(2 299)</u>	<u>2 745</u>
<u>Autres immobilisations</u>	<u>16</u>	<u>1</u>	<u>=</u>	<u>17</u>	<u>(65)</u>	<u>(1)</u>	<u>=</u>	<u>(66)</u>	<u>(49)</u>
<b>3) Immobilisations encours</b>	<b>7 658</b>	<b>5 639</b>	<b>(4 789)</b>	<b>8 508</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8 508</b>
Immobilisations corporelles encours	3 491	4 394	(4 305)	3 580	-	-	-	-	3 580
Immobilisations incorporelles encours	4 167	1 245	(484)	4 928	-	-	-	-	4 928
<b>Total</b>	<b>172 375</b>	<b>21 148</b>	<b>(5 819)</b>	<b>187 704</b>	<b>(107 861)</b>	<b>(11 885)</b>	<b>875</b>	<b>(118 871)</b>	<b>68 833</b>

## Note7 : Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31.12.2017 à 42 565 KDT contre 40 640 KDT au 31.12.2016, détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Comptes d'attente	12 157	16 234
Crédits & Avances aux Personnels	22 234	18 236
Impôts Actif	4 883	3 192
Charges à répartir	1 685	1 479
Stocks Imprimés & Fournitures	1 301	1 178
Crédits pris en charge par l'Etat	305	321
<b>Total</b>	<b>42 565</b>	<b>40 640</b>

### 7.1. Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 1 685 KDT au 31.12.2017 contre un montant de 1 479 KDT au 31.12.2016 soit une augmentation de 206 KDT se détaillant comme suit :

Les charges à répartir ont été portés à l'actif du bilan parmi les « Autres actifs » en application de la norme comptable tunisienne NCT 10 relative aux charges reportées. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement au taux de 33,33%.

Les charges à répartir ont été amortis à compter de la date de leur constatation et en appliquant la règle du prorata-temporis.

La résorption des frais d'émission des emprunts est amortie au prorata des intérêts courus.

Désignation	VB au 31.12.17	Résorptions cumulées 2016	Résorption Exercice 2017	Résorptions cumulées 2017	V.Nettes 31.12.17
Autres charges à répartir	4 314	1 517	1 112	2 629	1 685
<b>Total</b>	<b>4 314</b>	<b>1 517</b>	<b>1 112</b>	<b>2 629</b>	<b>1 685</b>

## 2. Notes explicatives sur le bilan – Passif

### Note8 : Banque Centrale de Tunisie et CCP.

Le solde de cette rubrique correspond exclusivement aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31.12.2017, cette rubrique accuse un solde de 657 000 KDT enregistrant ainsi une hausse de 187 000 par rapport au 31.12.2016.

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Comptes débiteurs auprès de la BCT	-	-
Dettes rattachées aux emprunts auprès de la BCT	-	-
Emprunts auprès de la BCT Dinars	657 000	470 000
<b>Total</b>	<b>657 000</b>	<b>470 000</b>

### Note9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2017 un solde de 161 800 KDT contre un solde de 95 197 KDT au 31.12.2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	148 699	81 679
Dépôts et avoirs des établissements financiers	13 101	13 518
<b>Total</b>	<b>161 800</b>	<b>95 197</b>

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
<b>Etablissements bancaires</b>	<b>148 699</b>	<b>81 679</b>
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	5 556	2 387
Emprunts auprès des établissements bancaires en dinars	4 800	11 000
Emprunts auprès établissements bancaires en devises	133 383	64 785
Dettes rattachées sur les prêts auprès établissements bancaires	4 960	3 507
Autres dépôts à affecter	-	-
<b>Etablissements financiers</b>	<b>13 101</b>	<b>13 518</b>
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	13 101	13 518
<b>Total</b>	<b>161 800</b>	<b>95 197</b>

### Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Etablissements bancaires</b>	<b>95 780</b>	<b>52 919</b>	-	-	<b>148 699</b>
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	5 556	-	-	-	5 556
Emprunts auprès des établissements bancaires en dinars	4 800	-	-	-	4 800
Emprunts auprès établissements bancaires en devises	80 464	52 919	-	-	133 383
Dettes rattachées sur les prêts auprès établissements bancaires	4 960	-	-	-	4 960
<b>Etablissements financiers</b>	<b>13 101</b>	-	-	-	<b>13 101</b>
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	13 101	-	-	-	13 101
<b>Total</b>	<b>108 881</b>	<b>52 919</b>	-	-	<b>161 800</b>

### Ventilation selon la nature de la relation

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-	-	143 739	143 739
Dépôts et avoirs des établissements financiers	10 574	-	2 527	13 101
<b>Total</b>	<b>10 574</b>	<b>-</b>	<b>146 266</b>	<b>156 840</b>

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

### Note10 : Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 4 689 210 KDT au 31 décembre 2017 KDT contre 4 082 787 KDT au 31.12.2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Dépôts à vue	1 608 011	1 372 768
Dépôts à Terme	1 791 734	1 595 012
Comptes d'épargne	992 975	890 793
Autres sommes dues à la clientèle	281 648	211 725
Dettes rattachées	14 842	12 489
<b>Total</b>	<b>4 689 210</b>	<b>4 082 787</b>

### Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	1 608 011	-	-	-	1 608 011
Dépôts à Terme	1 304 311	451 921	35 502	-	1 791 734
Comptes d'épargne	992 975	-	-	-	992 975
Autres sommes dues à la clientèle	281 648	-	-	-	281 648
Dettes rattachées	14 842	-	-	-	14 842
<b>Total</b>	<b>4 201 787</b>	<b>451 921</b>	<b>35 502</b>	<b>-</b>	<b>4 689 210</b>

### Ventilation selon la nature de la relation

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la nature de la relation se présente comme suit :

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts à vue	19	-	1 607 992	1 608 011
Dépôts à Terme	7 000	-	1 784 734	1 791 734
Comptes d'épargne	-	-	992 975	992 975
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	281 648	281 648
Dettes rattachées	-	-	14 842	14 842
<b>Total</b>	<b>7 019</b>	<b>-</b>	<b>4 682 191</b>	<b>4 689 210</b>

## Note11 : Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 248 017 KDT au 31 décembre 2017 KDT contre 149 186 KDT au 31 décembre 2016 soit une augmentation de 98 831 KDT et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
<b>Emprunts matérialisés</b>	<b>84 546</b>	<b>53 587</b>
Emprunts Obligataires	27 488	29 738
Emprunts subordonnés	55 285	22 021
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	1 773	1 828
<b>Ressources spéciales</b>	<b>163 471</b>	<b>95 599</b>
<b>Ressources extérieures</b>	<b>159 528</b>	<b>93 968</b>
Ressources extérieures en dinars	93 193	57 398
Ressources extérieures en devises	66 335	36 570
<b>Ressources budgétaires</b>	<b>1 912</b>	<b>322</b>
<b>Dettes rattachées sur ressources spéciales</b>	<b>2 031</b>	<b>1 309</b>
<b>Total</b>	<b>248 017</b>	<b>149 186</b>

### Ventilation des ressources spéciales par ligne

La ventilation des ressources spéciales par ligne, hors dettes rattachées se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
<b>Ressources extérieures en dinars</b>	<b>93 193</b>	<b>57 398</b>
Ligne BIRD	9 549	10 612
Ligne Italienne	9 110	4 280
Ligne allemande "FOCRED"	13	26
Ligne Espagnole	6 005	5 447
Ligne Française	1 790	1 742
Ligne FADES	7 473	7 195
Ligne KFW	52 880	20 199
Ligne AFD	6 373	7 897
<b>Ressources extérieures en devises</b>	<b>66 335</b>	<b>36 570</b>
Ligne BEI	66 335	36 570
<b>Ressources budgétaires</b>	<b>1 912</b>	<b>322</b>
<b>Total</b>	<b>161 440</b>	<b>94 290</b>

### Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Emprunts matérialisés</b>	<b>1 773</b>	<b>7 477</b>	<b>24 774</b>	<b>50 522</b>	<b>84 546</b>
Emprunts Obligataires	-	2 081	4 163	21 244	27 488
Emprunts subordonnés	-	5 396	20 611	29 278	55 285
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	1 773	-	-	-	1 773
<b>Ressources spéciales</b>	<b>8 246</b>	<b>18 314</b>	<b>33 971</b>	<b>102 940</b>	<b>163 471</b>
<b>Ressources extérieures</b>	<b>4 303</b>	<b>18 314</b>	<b>33 971</b>	<b>102 940</b>	<b>159 528</b>
Ressources extérieures en dinars	4 303	10 232	20 078	58 580	93 193
Ressources extérieures en devises	-	8 082	13 893	44 360	66 335
<b>Ressources budgétaires</b>	<b>1 912</b>	<b>=</b>	<b>=</b>	<b>=</b>	<b>1 912</b>
<b>Dettes rattachées sur ressources spéciales</b>	<b>2 031</b>	<b>=</b>	<b>=</b>	<b>=</b>	<b>2 031</b>
<b>Total</b>	<b>10 019</b>	<b>25 791</b>	<b>58 745</b>	<b>153 462</b>	<b>248 017</b>

## Ventilation selon la nature de la relation

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres emprunteurs	Total
<b>Emprunts matérialisés</b>	<b>18 237</b>	-	<b>66 309</b>	<b>84 546</b>
Emprunts Obligataires	3 900	-	23 588	27 488
Emprunts subordonnés	13 955	-	41 330	55 285
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	382	-	1 391	1 773
<b>Ressources spéciales</b>	-	-	<b>163 471</b>	<b>163 471</b>
<b>Ressources extérieures</b>	-	-	<b>159 528</b>	<b>159 528</b>
Ressources extérieures en dinars	-	-	93 193	93 193
Ressources extérieures en devises	-	-	66 335	66 335
<b>Ressources budgétaires</b>	-	-	<b>1 912</b>	<b>1 912</b>
<b>Dettes rattachées sur ressources spéciales</b>	-	-	<b>2 031</b>	<b>2 031</b>
<b>Total</b>	<b>18 237</b>	-	<b>229 780</b>	<b>248 017</b>

### Note12 : Autres passifs

Le solde net de cette rubrique a atteint 55 496 KDT au 31 décembre 2017 contre 67 670 KDT au 31 décembre 2016 soit une diminution de 12 174 KDT détaillé comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Frais liés au Personnel	24 300	20 689
Divers frais à payer	12 348	12 266
Impôts Passifs	10 915	16 002
Provisions pour risques et charges	9 709	10 919
Comptes D'attente	(1 776)	7 794
<b>Total</b>	<b>55 496</b>	<b>67 670</b>

### 3. Notes explicatives sur le bilan – Capitaux propres

#### Note13: Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2017, le capital social s'élève à 100 000 KDT composé de 100 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'Exercice 2017 ont atteint 562 136 KDT fin 2017 contre 555 032 KDT fin 2016 soit une augmentation de 7 104 KDT ainsi détaillée :

(KDT EN)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour exonérés Réinvest disponible	Réserve pour exonérés Réinvest indisponible	Réserve à régime spécial	fond pour risques généraux	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2016 avant affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	94 465	167 275	2 790	1 185	7	46 187	555 032
Réserves à régime spécial devenues disponibles					(19 850)					19 850	-
<b>Affectations des bénéfices non réparties au 31.12.2016</b>											
Réserve pour réinvestissement						43 000				(43 000)	-
Dividendes										(23 000)	(23 000)
Résultats reportés									37	(37)	-
Solde au 31.12.2016 après affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	74 615	210 275	2 790	1 185	44	-	532 032
Réserves à régime spécial devenues disponibles					48 975	(48 975)					-
Résultat net 31.12.2017										30 104	30 104
Solde au 31.12.2017 avant affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	123 590	161 300	2 790	1 185	44	30 104	562 136

En application des dispositions de l'article 19 de la Loi n°2013-54 du 30 Décembre 2013 portant Loi de finances pour la gestion de 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2017 à 256 469 KDT et se détaillent comme suit :

Prime d'émission :	128 904
Réserves soumises à un régime fiscal particulier :	123 590
Autres Réserves :	3 975

### 4. Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

#### Note14 : Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève à 514 721 KDT au 31 décembre 2017 contre 499 920 KDT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
en faveur des banques	232 362	240 949
en faveur des établissements financiers	-	-
en faveur de la clientèle	282 359	258 971
<b>Total</b>	<b>514 721</b>	<b>499 920</b>

Ventilation par nature de la relation se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
en faveur des banques	-	-	232 362	232 362
en faveur des établissements financiers	-	-	-	-
en faveur de la clientèle	-	-	282 359	282 359
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>514 721</b>	<b>514 721</b>

#### Note15 : Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 390 602 KDT au 31 décembre 2017 à 275 191 KDT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Crédits documentaires Import	187 889	185 340
Crédits documentaires Export	202 713	89 851
<b>Total</b>	<b>390 602</b>	<b>275 191</b>

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Crédits documentaires Import	-	-	187 889	187 889
Crédits documentaires Export	-	-	202 713	202 713
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>390 602</b>	<b>390 602</b>

#### Note16 : Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31 décembre 2017 comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Effets refinançables donnés en garantie	228 000	180 000
BTA donnés en garantie	407 000	260 000
Emprunt national donné en garantie	24 000	30 000
<b>Total</b>	<b>659 000</b>	<b>470 000</b>

#### Note17 : Engagements donnés

Les engagements donnés s'élèvent au 31 décembre 2017 à 213 030 KDT et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
<b>Engagements de financement donnés</b>	<b>209 980</b>	<b>150 511</b>
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-
En faveur de la clientèle	209 980	150 511
<b>Engagements sur Titres</b>	<b>3 050</b>	<b>500</b>
Participations non libérées	3 050	500
Titres à recevoir	-	-
<b>Total</b>	<b>213 030</b>	<b>151 011</b>

La ventilation des engagements donnés selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
<b>Engagements de financement donnés</b>	=	=	<b>209 980</b>	<b>209 980</b>
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	-	-	209 980	209 980
<b>Engagements sur Titres</b>	=	=	<b>3 050</b>	<b>3 050</b>
Participations non libérées	-	-	3 050	3 050
Titres à recevoir	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	<b>213 030</b>	<b>213 030</b>

#### Note18 : Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31 décembre 2017 à 588 595 KDT contre 373 203 KDT au 31 décembre 2016. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Garanties reçues de l'Etat	1 302	2053
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	131 510	265 672
Garanties reçues de la clientèle	455 783	105 478
<b>Total</b>	<b>588 595</b>	<b>373 203</b>

La répartition des garanties reçues de la clientèle de la banque au 31 décembre 2017 par classe de risque et par nature de garanties se présente comme suit :

Classe de risque	Garantie de l'Etat	Garantie Banques	Garantie Financière	Garantie Réelle
0	973	17 608	68 171	70 553
1	248	1 861	31 245	171 609
2	61	1 475	256	26 974
3	6	965	2 027	27 301
4	14	4 231	3 671	110 843
5	-	-	-	48 502
<b>Total général</b>	<b>1 302</b>	<b>26 140</b>	<b>105 370</b>	<b>455 783</b>

#### Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31 décembre 2017 s'élèvent à -63 590 KDT se présentent comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Devises vendues au comptant à livrer	(77 784)	(116 087)
Devises achetées au comptant à recevoir	14 194	-
<b>Total</b>	<b>(63 590)</b>	<b>(116 087)</b>

Les opérations de change au à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31 décembre 2017 s'élèvent à -377 129 KDT se présente comme suit:

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Devises vendues à terme à livrer	(553 295)	(517 136)
Devises achetées à terme à recevoir	176 166	197 202
<b>Total</b>	<b>(377 129)</b>	<b>(319 934)</b>

## 5. Notes explicatives sur l'état de Résultat

### Note19 : Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 273 600 KDT au cours de l'exercice 2017 contre un montant de 240 011 KDT au cours de l'exercice 2016.

Désignation	2017	2016
<b><u>Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT</u></b>	<b>8 612</b>	<b>5 815</b>
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	3 149	1 201
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	5 463	4 614
<b><u>Opérations avec la clientèle</u></b>	<b>264 988</b>	<b>234 196</b>
Intérêts sur crédit CT & MLT	217 998	193 751
Intérêts sur comptes courants débiteurs	46 990	40 445
<b>Total</b>	<b>273 600</b>	<b>240 011</b>

### Note20 : Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 59 353 KDT au cours de l'exercice 2017 contre un montant de 54 618 KDT au cours de l'exercice 2016.

Désignation	2017	2016
Commissions sur comptes et moyens de paiement	34 156	31 044
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	9 220	9 089
Récupérations et autres commissions	12 038	11 583
Commissions sur opérations internationales	3 939	2 902
<b>Total</b>	<b>59 353</b>	<b>54 618</b>

### Note21 : Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 84 507 KDT au cours de l'exercice 2017 contre un montant de 68 096 KDT au cours de l'exercice 2016.

Désignation	2017	2016
Gain net sur titres de placement	61 804	54 743
Gain net sur opérations de change	22 703	13 353
<b>Total</b>	<b>84 507</b>	<b>68 096</b>

Le gain net sur portefeuille titres commercial est composé exclusivement par le gain net de titres de placements à revenu fixe et se détaille comme suit :

Désignation	2017	2016
<b><u>Titres de placement à revenu fixe</u></b>		
Produits sur Bons de Trésor	55 851	54 505
Décote sur titres de placements	(687)	(5 333)
Prime sur titres de placements	6 640	5 571
<b>Total Gain net sur titres de placement</b>	<b>61 804</b>	<b>54 743</b>

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit :

Désignation	2017	2016
Profit/ Perte sur opérations de change	3 263	1 116
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	(69 273)	6 136
Profit/ Perte sur positions de change à terme	88 713	6 101
<b>Total Gain net sur opérations de change</b>	<b>22 703</b>	<b>13 353</b>

**Note22 : Revenus du portefeuille d'investissement.**

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 21 470 KDT au cours de l'exercice 2017 contre un montant de 19 464 KDT au cours de l'exercice 2016.

Désignation	2017	2016
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	17 583	16 913
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	1 471	249
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les entreprises liées	2 416	2 302
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec convention de rétrocession	269	498
Agios réservés sur parts dans les participations avec convention de rétrocession	(269)	(498)
<b>Total</b>	<b>21 470</b>	<b>19 464</b>

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Désignation	2017	2016
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	10 998	10 274
Intérêts et revenus assimilés sur fonds commun de créances	101	155
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	6 419	6 484
Intérêts et revenus assimilés sur titres participatifs	65	-
<b>Total</b>	<b>17 583</b>	<b>16 913</b>

**Note23 : Intérêts encourus et charges assimilées.**

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 192 193 KDT au cours de l'exercice 2017 contre un montant de 160 116 KDT au cours de l'exercice 2016.

Désignation	2017	2016
<b>Intérêts encourus et charges assimilées</b>	<b>192 157</b>	<b>160 105</b>
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	61 570	59 142
Opérations avec la clientèle	123 389	95 369
Emprunts et ressources spéciales	7 198	5 594
<b>Autres intérêts et charges</b>	<b>36</b>	<b>11</b>
<b>Total</b>	<b>192 193</b>	<b>160 116</b>

**Note24 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif**

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 52 785 KDT au cours de l'exercice 2017 contre un montant de 33 078 KDT au cours de l'exercice 2016 se détaillant ainsi :

Désignation	2017	2016
Dotations aux provisions sur créances douteuses	47 890	31 012
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	545	2 129
Dotations aux provisions additionnelles sur créances Cir BCT 2013-21	7 133	5 167
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	7 390	1 400
Frais de recouvrement	877	935
<b>Total dotations</b>	<b>63 835</b>	<b>40 643</b>
Pertes sur créances	82	510
Radiation de créances	-	21 609
<b>Total dotations &amp; pertes et radiations sur créances</b>	<b>63 817</b>	<b>62 762</b>
Reprises de provisions sur créances douteuses	(1 654)	(26 592)
Reprise de provision sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(833)	(2 347)
Reprise de provisions collectives Cir BCT 2012-02	(45)	(745)
Reprises de provisions sur créances cédées et radiées	-	-
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	(8 600)	-
<b>Total Reprises</b>	<b>(11 132)</b>	<b>(29 684)</b>
<b>Total des reprises et des récupérations sur créances</b>	<b>(11 132)</b>	<b>(29 684)</b>
<b>Total</b>	<b>52 785</b>	<b>33 078</b>

**Note25 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement**

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 8 070 KDT au cours de l'exercice 2017 contre un montant de 6 672 KDT au cours de l'exercice 2016 se détaillant ainsi :

Désignation	2017	2016
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	8 944	6 710
Plus-value sur cession de titres de participations	210	-
Reprises/provisions pour dépréciation de titres	(1 084)	(38)
<b>Total</b>	<b>8 070</b>	<b>6 672</b>

**Note26: Frais de Personnel**

Les frais de personnel ont totalisé un montant de 81 525 KDT au cours de l'exercice 2017 contre un montant de 74 207 KDT au cours de l'exercice 2016 soit une augmentation de 7 318 KDT.

Désignation	2017	2016
Rémunération du personnel	63 582	57 602
Charges sociales	14 998	13 709
Autres charges liées au personnel	2 945	2 896
<b>Total</b>	<b>81 525</b>	<b>74 207</b>

**Note27: Charges générales d'exploitation**

Les charges générales d'exploitation ont totalisé un montant de 40 205 KDT au cours de l'exercice 2017 contre un montant de 35 555 KDT au cours de l'exercice 2016 soit une augmentation de 4 650 KDT.

Désignation	2017	2016
Frais d'exploitation non bancaires	15 010	13 646
Autres charges d'exploitation	25 195	21 909
<b>Total</b>	<b>40 205</b>	<b>35 555</b>

**Note28 : Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires**

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2017 et 2016 :

Désignation	2017	2016
Plus-values sur cession des immobilisations	(184)	(152)
Moins-values sur cession des immobilisations	-	1
Autres résultats exceptionnels	9 662	1
<b>Total</b>	<b>9 478</b>	<b>(150)</b>

**Note29 : Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires**

Le solde en gain des autres éléments extraordinaires se présente comme suit :

Désignation	2017	2016
Contribution conjoncturelle	120	3 393
<b>Total</b>	<b>120</b>	<b>3 393</b>

### Note30: Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 est de 0,301 dinars contre 0,462 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Désignation	2017	2016
Résultat net en KDT	30 104	46 187
Nombre moyen d'actions	100 000 000	100 000 000
<b>Résultat de base par action (en DT)</b>	<b>0,301</b>	<b>0,462</b>
<b>Résultat dilué par action (en DT)</b>	<b>0,301</b>	<b>0,462</b>

## 6. ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

### Note31 : Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2017 un solde de -221 359 KDT contre un solde de -249 769 KDT au 31 décembre 2016 et se détaillant ainsi :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	195 735	91 731
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	148 384	53 972
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(565 477)	(395 472)
<b>Total</b>	<b>(221 359)</b>	<b>(249 769)</b>

## IV. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### Note32 : Réinvestissements exonérés :

Au titre du résultat de l'exercice 2017, la banque a procédé à un réinvestissement exonéré dans les fonds SICAR pour un montant de 10 299 KDT. Elle a bénéficié, en conséquence de la déduction de la charge d'impôt sur les sociétés à hauteur de 3 305 KDT conformément aux dispositions de l'article 39 du code d'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés.

Le dit avantage est toutefois, subordonné à l'emploi du montant du réinvestissement dans des projets éligibles et ce au plus tard le 31 décembre 2019 conformément à la loi n°: 88-92 du 02 août 1988 tel que modifié et complété par les textes subséquents. A défaut, la banque sera appelée à payer le montant de l'impôt sur les sociétés dû augmenté des pénalités y afférentes.

### Note33 : Rémunérations des dirigeants :

Les dirigeants de la banque incluent le président du conseil d'administration, les membres du Conseil d'Administration, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint. Le tableau suivant présente la rémunération agrégée des dirigeants (en KDT).

	Direction générale		Directeur général adjoint		Membres du conseil d'administration	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2017
<b>Avantages à court terme</b>	2 091	124	351	31	344	-
Dont émoluments et salaires	1 653	124	274	31	-	-
Dont charges sociales	382	-	64	-	-	-
Dont avantages en nature	25	-	13	-	-	-
Dont jetons de présence Conseil et comité	31	-	-	-	344	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paievements en actions	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2 091</b>	<b>124</b>	<b>351</b>	<b>31</b>	<b>344</b>	<b>-</b>

**Note34 : Évènements postérieurs à la date de clôture**

Aucun événement significatif n'est parvenu postérieurement au 31/12/2017.

**Note35 : Transactions avec les parties liées**

- L'encours total des engagements des groupes d'affaires des Administrateurs s'élève à 161 285 KDT et se détaille comme suit :

Groupe d'affaire des administrateurs	Engagement 31.12.2017			Engagement 31.12.2016		
	Bilan	Hors Bilan	Total	Bilan	Hors Bilan	Total
Groupe BAYAHI	85 488	5 185	90 673	81 462	5 058	86 520
Groupe BEN SEDRINE	4 932	10	4 942	6 962	10	6 972
Groupe ABBES	14 048	27 313	41 361	5 919	21 404	27 323
Groupe RIDHA ZERZERI	21 286	1 379	22 665	12 490	24	12 514
Groupe BRAHIM ANANE	1 644	-	1 644	1 791	-	1 791
<b>Total</b>	<b>127 398</b>	<b>33 887</b>	<b>161 285</b>	<b>108 624</b>	<b>26 496</b>	<b>135 120</b>

- L'encours total au 31.12.2017 des engagements du Directeur Général Adjoint s'élève à 91 KDT.
- L'encours total au 31 décembre 2017 des engagements (Bilan et Hors Bilan) sur les entreprises liées s'élève à 25 667 KDT et se détaille comme suit :

Entreprises liées	31.12.2017	31.12.2016
UNIFACTOR	10 572	8 849
CODIS	7 920	8 688
Arab Tunisian Lease	6 401	7 018
ATD SICAR	774	1 041
<b>Total</b>	<b>25 667</b>	<b>25 596</b>

- L'encours total des emprunts obligataires au 31 décembre 2017 sur les entreprises liées s'élève à 19 480 KDT et se détaille comme suit :

Entreprises liées	31.12.2017	31.12.2016
UNIFACTOR	2 200	3 200
ArabTunisianLease	17 280	16 700
<b>Total</b>	<b>19 480</b>	<b>19 900</b>

- L'encours au 31 décembre 2017 des prêts et emprunts avec le groupe Arab Bank se détaille comme suit :

Groupe Arab Bank	31.12.2017	31.12.2016
Prêts et comptes courants	95 879	43 086
Emprunts et comptes courants	(993)	(6 031)

- L'ATB a conclu en 2017 avec Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR), dans laquelle elle détient 41,14% du capital, six nouvelles conventions de gestion des fonds à capital risque d'un montant global de 37 500 KDT portant le montant total des fonds débloqués de 295 937 KDT à 329 937 KDT au 31.12.2017.

L'ATD SICAR perçoit au titre des deux conventions les rémunérations suivantes :

- Une rémunération annuelle hors taxe de 0,9% prélevée sur la base de la valeur nominale des fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction des autres frais et commissions ;
- Une commission de performance de 10% sur les plus-values réalisées et les produits des placements réalisés par le fonds et encaissés par l'ATB

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de l'ARABIA SICAV, dans laquelle elle détient 87,80% du capital au 31.12.2017. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de l'ARABIA SICAV, d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions des comités de gestion de la SICAV et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de SANADETT SICAV, dans laquelle elle détient 0,08% du capital au 31.12.2017. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de SANADETT SICAV, d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions des comités de gestion de la SICAV et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 10 KDT.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 20, dans lequel elle détient 15,85% du capital au 31.12.2017. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP IRADETT 20, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille du FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion de FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 50, dans lequel elle détient 15,79% du capital au 31.12.2017. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP IRADETT 50, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille du FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 100, dans lequel elle détient 37,10% du capital au 31.12.2017. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP IRADETT 100, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT CEA, dans lequel elle détient 23,93% du capital au 31.12.2017. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP IRADETT CEA, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille du FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement SALAMETT CAP, dans lequel elle détient 0,16% du capital au 31.12.2017. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP SALAMETT CAP, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement SALAMETT PLUS, dans lequel elle détient 1,14% du capital au 31.12.2017. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP SALAMETT PLUS, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion de FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement MOUASSASET, fonds appartenant au groupe ATB et dans lequel elle détient 40% du capital au 31.12.2017. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP SALAMETT PLUS, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion de FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,15% HT des actifs nets.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement Axis Capital Prudent, fonds appartenant au groupe ATB et dans laquelle cette dernière détient 0,44% du capital au 31.12.2017. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP AXIS CAPITAL PRUDENT, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille du FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte d'Axis Trésorerie SICAV, société appartenant au groupe ATB et dans lequel cette dernière détient 0,52% du capital au 31.12.2017. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds d'Axis Trésorerie SICAV, d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion de la SICAV et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT.
- L'ATB assure la commercialisation et la distribution des actions d'ARABIA SICAV et SANADETT SICAV, gérées par l'AFC, auprès de sa clientèle. L'ATB procède à l'affichage quotidien de la valeur liquidative et met à la disposition de sa clientèle des supports d'information transmis par AFC. Cette dernière, dans laquelle l'ATB détient 30% du capital au 31.12.2017, rétrocédera en faveur de l'ATB une commission de placement calculée sur la base d'un taux de 0.2% sur le volume.

### **Note 36 : Evénements postérieurs à la publication des états financiers**

La banque a reçu en date du 17 Avril 2017, une correspondance de la Banque Centrale de Tunisie l'invitant à modifier les classes de risque d'une liste de relations. Cette modification a entraîné une baisse du résultat net de l'exercice et des capitaux propres de 23 078 KDT pour passer respectivement de 53 202 KDT à 30 104 KDT et de 585 234 KDT à 562 136KDT.

## X. LE GROUPE ATB

---

- Les sociétés du groupe
  - Les indicateurs clés 2017
  - Les résultats
  - Présentation des sociétés
-

## LES SOCIÉTÉS DU GROUPE ATB

Le groupe ATB est composé de diverses sociétés, notamment financières, opérant dans divers domaines :

<b>Société</b>	<b>Activité</b>	<b>Capital mD (au 31/12/2017)</b>
<b>ARAB TUNISIAN LEASE - ATL</b>	Financement en Leasing des investissements mobiliers et immobiliers	<b>25.000</b>
<b>ARAB TUNISIAN INVEST - ATI SICAF</b>	Gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières	<b>5.775</b>
<b>ARAB TUNISIAN DEVELOPMENT -ATD SICAR</b>	Participation pour son propre compte ou pour le compte de tiers et en vue de sa rétrocession au renforcement des fonds propres des entreprises notamment celles implantées dans les ZDR	<b>2.187</b>
<b>ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC</b>	Intermédiation en Bourse	<b>4.000</b>
<b>UNION DE FACTORING – UNIFACTOR</b>	Financement et recouvrement de créances	<b>15.000</b>
<b>COMPUTER DISTRIBUTION -CODIS</b>	Commercialisation en gros de matériels informatiques et autres produits : ordinateurs, accessoires, fournitures.	<b>2.200</b>
<b>ARABIA SICAV</b>	Constitution et gestion d'un portefeuille en valeurs mobilières de type mixte (actions –obligations)	<b>5.614</b>
<b>SANADETT SICAV</b>	Constitution et gestion d'un portefeuille de valeur mobilière de type obligataire	<b>118.529</b>
<b>AXIS TRESORERIE SICAV</b>	Constitution et gestion d'un portefeuille de valeur mobilière de type obligataire	<b>39.574</b>
<b>FCP AXIS CAPITAL PRUDENT</b>	Fonds commun de placement de type mixte	<b>12.759</b>
<b>FCP IRADETT 20</b>	Fonds commun de placement de type mixte	<b>474</b>
<b>FCP IRADETT 50</b>	Fonds commun de placement de type mixte	<b>523</b>
<b>FCP IRADETT 100</b>	Fonds commun de placement 100% actions	<b>306</b>
<b>FCP IRADETT CEA</b>	Fonds commun de placement de type mixte	<b>387</b>
<b>FCP SALAMETT PLUS</b>	Fonds commun de placement de type obligataire	<b>6.251</b>
<b>FCP SALAMETT CAP</b>	Fonds commun de placement de type obligataire	<b>64.780</b>

## INDICATEURS CLES 2017

En Milliers de Dinars	Total Bilan		Capitaux Propres		Chiffre d'Affaires		Résultat Net	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
<b>Arab Tunisian Bank ATB</b>	5 419 872	6 373 659	555 032	562 136	382 189	438 930	46 187	30 104
<b>Arab Tunisian Lease ATL</b>	532 509	665 539	76 446	81 101	50 754	59 225	8 009	10 655
<b>Arab Tunisian Invest ATI SICAF</b>	7 308	7 747	6 955	6 948	826	933	405	396
<b>Arab Tunisian Development ATD SICAR</b>	358 151	394 861	16 544	18 495	5 938	6 209	2 142	2 301
<b>Arab Financial Consultants AFC</b>	11 307	9 423	4 415	4 530	2 669	2 647	-289	107
<b>Union de Factoring UNIFACTOR</b>	156 594	173 701	25 168	28 277	14 678	16 666	2 738	4 058
<b>Computer Distribution CODIS</b>	17 082	-	4 397	-	24 857	-	514	-
<b>Arabia SICAV</b>	5 620	5 786	5 476	5 669	158	154	57	269
<b>SANADETT SICAV</b>	140 136	123 263	140 033	123 102	7 740	7 158	6 757	5 417
<b>AXIS TRESORERIE SICAV</b>	33 845	41 226	33 785	41 063	1 503	2 309	1 127	1772
<b>AXIS CAPITAL PRUDENT</b>	6 765	15 764	6 736	15 720	305	638	-222	782
<b>IRADETT 20</b>	528	486	527	485	18	18	2	13
<b>IRADETT 50</b>	595	531	530	529	14	17	-2	17
<b>IRADETT 100</b>	289	307	267	306	8	6	-10	19
<b>IRADETT CEA</b>	340	394	335	393	12	11	-35	37
<b>SALAMETT PLUS</b>	6 415	6 522	6 405	6 510	326	313	291	269
<b>SALAMETT CAP</b>	51 535	51 535	51 505	67 404	2 286	3 420	1 930	2 752

## RESULTATS DU GROUPE

Les états financiers annuel du groupe ARAB TUNISIAN BANK résultent de la consolidation des états financiers de la société mère ATB et de ses filiales en l'occurrence les entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif ou une influence notable .

Dans le cadre de cette consolidation , les états financiers de l'ATB et l'ATD SICAR font l'objet d'une intégration globale alors que les états financiers des autres sociétés du groupe font l'objet d'une intégration suivant la méthode de mise en équivalence.

L'ATD SICAR a clôturé l'exercice 2017 avec un bénéfice de 2,301 MD contre 2,142 MD en 2016 ce qui lui a permis de renforcer ses fonds propres qui ont atteint 18,5 MD et de distribuer à ses actionnaires un dividende au taux de 17%.

Les états financiers consolidés du Groupe ATB au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2017 font apparaître un total bilan de 6 464, 04 MD et un bénéfice consolidé de 31,6 MD.

Le chiffre d'affaires du groupe a clôturé l'exercice 2017 à 437 MD contre 381 MD en 2016 enregistrant une croissance de 15% , les charges d'exploitation ont accusé une augmentation de 19,4% pour atteindre 197 MD à fin 2017 contre 165 MD l'année précédente .

Dans ces conditions , le Produit Net du groupe s'est inscrit à la hausse et affiche au 31-12-2017 un montant de 239,7MD contre 215,7 MD au 31-12-2016.

Au terme de l'année 2017, le ROE a atteint à 5%. Les capitaux propres se sont établis à 587,7 MD à fin 2017 contre 578,9 MD à fin 2016. Le total des actifs a progressé de 18,4% par rapport à la même période de l'année précédente pour afficher 6 464 MD.

Les ressources du groupe ATB sont principalement constituées de dépôts de la clientèle qui ont atteint 4 671 MD au 31-12-2017 contre 4 057 MD au 31 décembre 2016 enregistrant une augmentation de 15 % ; ces dépôts représentent 72 % du total du passif du groupe.

Avec un niveau de 4 067 MD à fin 2017 le volume des créances sur la clientèle représente 63 % du total des actifs du groupe.

Au 31 décembre 2017 , le ROA du groupe s'est établi à 0,49% alors que le coefficient d'exploitation a atteint 57,5%.

# PRESENTATION DES SOCIETES

## Arab Tunisian Lease -ATL

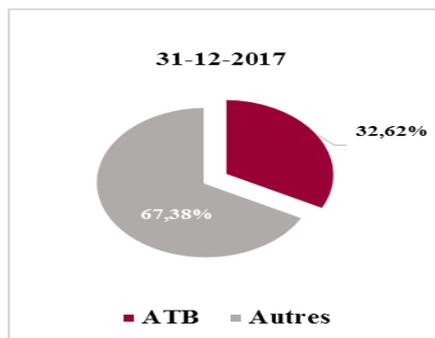
### Capital & Actionnariat

Ω Capital Social : 25.000 (Milliers de dinars)

Ω Nombre d'actions : 25.000.000 actions

Ω Valeur Nominale: 1 DT

Ω Répartition du capital



### Activité de l'ATL

L'Arab Tunisian Lease "ATL" est un établissement de crédit spécialisé dans le financement en Leasing des investissements mobiliers et immobiliers.

L'A.T.L a été créée fin 1993 à l'initiative de l'Arab Tunisian Bank et de la Banque Nationale Agricole. Elle a été la quatrième société de Leasing opérationnelle en Tunisie, après Tunisie Leasing, l'Union Tunisienne de Leasing et la Compagnie Internationale de leasing.

L'activité l'ATL couvre tous les secteurs économiques (industrie, services, agriculture, nouvelles technologie). Elle intervient sur tout le territoire avec un réseau de 10 agences implantées dans les grandes villes du pays ce qui lui a permis de se positionner en tant que troisième opérateur sur le marché.

### Principaux Indicateurs

	2015	2016	2017
<b>Capital (En MD)</b>	25 000	25 000	25 000
<b>Cours de l'action (DT)</b>	2,825	2,960	3,090
<b>Bénéfices (En MD)</b>	6 518	8 009	10 655
<b>Nombre d'actions</b>	25.000.000	25.000.000	25.000.000
<b>Bénéfice /Action</b>	0,261	0,320	0,426
<b>Dividendes (DT)</b>	0,220	0,240	0,250*
<b>PER</b>	10,8	9,25	7,2
<b>Dividend Yield</b>	7,46%	8,11%	8,09%*

\*Chiffres provisoires

## Arab Tunisian Invest- ATI SICAF

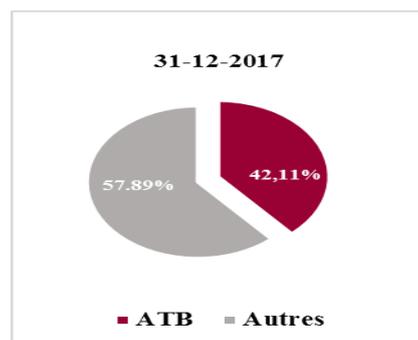
### Capital & Actionnariat

Ω Capital Social : 5.775 (Milliers de dinars)

Ω Nombre d'actions : 1.155.000 actions

Ω Valeur Nominale : 5 DT

Ω Répartition du capital



### Activité de L'ARAB TUNISIAN INVEST

L'Arab Tunisian Invest SICAF, a été créée en Mai 1994, elle opère dans le secteur financier. En sa qualité de société d'investissement à capital fixe, l'ATI SICAF a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres.

### Principaux Indicateurs

	2015	2016	2017
Capital (MD)	5 775	5 775	5 775
Bénéfices (MD)	268	405	396
Nombre d'actions	1 155 000	1 155 000	1 155 000
Bénéfice / Action (DT)	0,232	0,350	0,343
Dividende par Action (DT)	0,350	0,350	0,350

# Arab Tunisian Development - ATD SICAR

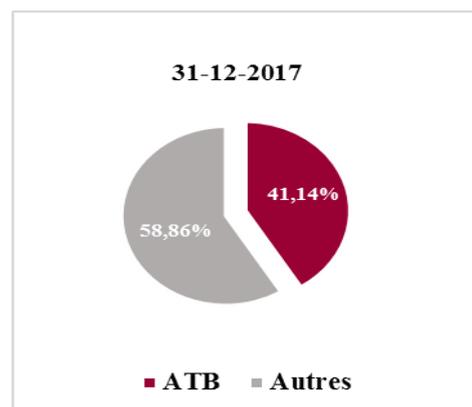
## Capital & Actionnariat

Ω Capital Social : 2.187 (Milliers de dinars)

Ω Nombre d'actions : 218.750

Ω Valeur Nominale : 10 DT

Ω Répartition du capital



## Activité de L'ARAB TUNISIAN DEVELOPMENT

L'Arab Tunisian Développement SICAR a été créée le 23 Mars 2001 et a pour objet la participation pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession au renforcement des fonds propres des entreprises notamment celles implantées dans les zones de développement régional.

## Principaux Indicateurs

	2015	2016	2017
Capital (En MD)	2 187	2 187	2187
Bénéfices (En MD)	2 619	2 142	2 301
Nombre d'actions	218 750	218 750	218 750
Bénéfice / Action (DT)	11,974	9,792	10,519
Dividende par Action (DT)	1,5	1,6	1,7

## Arab Financial Consultants - AFC

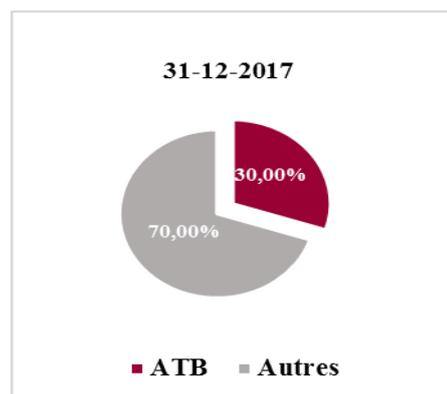
### Capital & Actionariat

Ω Capital Social : 4.000 (Milliers de dinars)

Ω Nombre d'actions : 800.000 actions

Ω Valeur Nominale : 5 DT

Ω Répartition du capital



### Activité de l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS

L'Arab Financial Consultants est un intermédiaire en bourse créée en 1985 à l'initiative de l'Arab Tunisian Bank.

L'AFC offre une large gamme de services financiers aux investisseurs (Particuliers, Entreprises et Institutionnels) à savoir :

- L'Intermédiation en bourse
- La Gestion d'une gamme diversifiée de produits de placements collectifs : Sicav et de Fonds Communs de Placements.
- Le conseil et l'analyse financière: Evaluation, conseil et introduction en bourse des entreprises ainsi que l'émission régulière d'emprunts obligataires pour le compte de sociétés privés.

### Principaux Indicateurs

	2015	2016	2017
Capital (En MD)	4.000	4.000	4.000
Bénéfices (En MD)	66	-289	107
Nombre d'actions	800.000	800.000	800.000
Bénéfice /Action (DT)	0,083	-	0,133
Dividende par Action (DT)	-	-	-

## Union de Factoring - UNIFACTOR

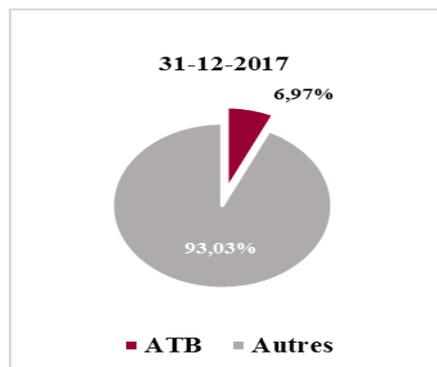
### Capital & Actionnariat

Ω Capital Social : 15.000 (Milliers de dinars)

Ω Nombre d'actions : 3.000.000 actions

Ω Valeur Nominale : 5 DT

Ω Répartition du capital



### Activité de L'UNION DE FACTORING

L'Union de Factoring est un établissement de crédit créé en Avril 2000 à l'initiative de l'ATB, la BNA et l'AMEN BANK : C'est un établissement financier d'affacturage, affilié au réseau international FCI (Factors Chain International : la Chaine Internationale de Factoring) pour le développement de ses services à l'international. L'activité d'UNIFACTOR consiste en une offre complète d'externalisation du poste client à savoir : le financement et la garantie de ce poste ainsi que sa gestion courante et son suivi.

### Principaux Indicateurs

	2015	2016	2017
<b>Capital (En MD)</b>	15 000	15 000	15 000
<b>Bénéfices (En MD)</b>	3 223	2 738	4 058
<b>Nombre d'actions</b>	3 000 000	3 000 000	3 000 000
<b>Bénéfice /Actions (DT)</b>	1,074	0,913	1,353
<b>Dividende par Action (DT)</b>	0,500	0,300	0,450

## Computer Distribution - CODIS

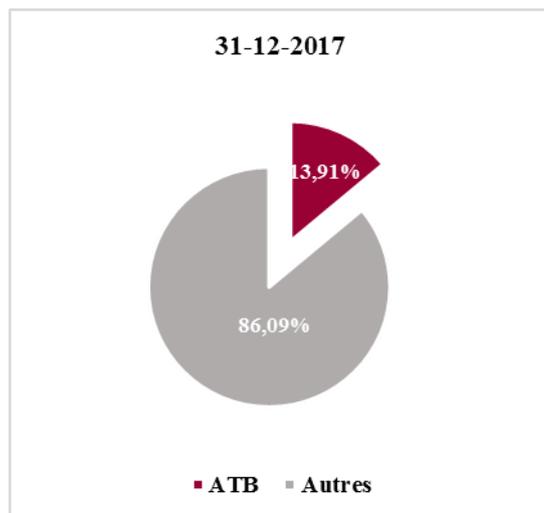
### Capital & Actionariat

Ω Capital Social : 2.200 (Milliers de dinars)

Ω Nombre d'actions : 22.000 actions

Ω Valeur Nominale : 100 DT

Ω Répartition du capital



### Activité de CODIS

Créé en 1998, CODIS est un fournisseur leader de solutions d'infrastructure e-business (Serveurs, Stockage, PC, Imprimantes, Internet Security Systems solutions ...) pour les professionnels du marché de l'informatique.

CODIS est l'un des principaux acteurs du marché de l'Informatique en Tunisie et ce grâce à l'offre innovante d'un large éventail de produits et de services à forte valeur ajoutée (intégration, formation, logistique, marketing...).

CODIS dispose d'un large réseau de partenaires couvrant tout le territoire Tunisien ainsi que la Libye et l'Afrique Francophone avec plus de 20 pays.

### Principaux Indicateurs

	2015	2016	2017
Capital (En MD)	2.200	2.200	2.200
Bénéfices (En MD)	572	514	AGO non encore tenue
Nombre d'actions	22.000	22.000	22.000
Bénéfice /Actions (DT)	25,992	23,365	AGO non encore tenue
Dividendes par action (DT)	-	-	AGO non encore tenue

# ARABIA SICAV

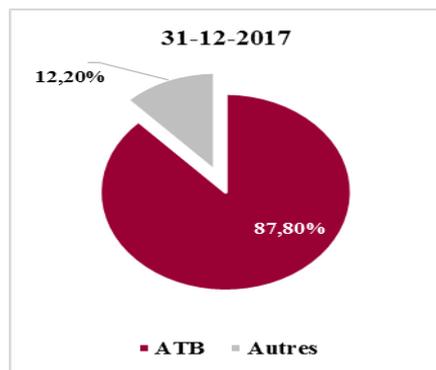
## Capital & Actionariat

Ω Capital Social : 5.614 (Milliers de dinars)

Ω Nombre d'actions : 93.776

Ω Valeur Nominale : 100 DT

Ω Répartition du capital



## Activité de l'ARABIA SICAV

Créé en 1994 à l'initiative de l'ATB et l'AFC, Arabia Sicav est une Société d'Investissement à Capital Variable de catégorie mixte de type « dynamique ». Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille investi en valeurs mobilières, composé principalement d'actions cotées en Bourse. Le reliquat est placé en valeur obligataires et monétaires afin d'optimiser la liquidité de la SICAV et la régularité de l'évolution de la valeur liquidative.

## Principaux Indicateurs

	2015	2016	2017
Capital (En MD) (variable)	5 470	5 412	5 614
Bénéfices (En MD)	-572	57	269
Valeur liquidative	58,523	58,268	60,448
Nombre d'actions	94 881	93 977	93 776
Bénéfice / Action (DT)	-	0,609	2,864
Dividende par Action (DT)	0,875	0,682	0,583
Rendement	-9,22%	1,06%	4,91%

# SANADETT SICAV

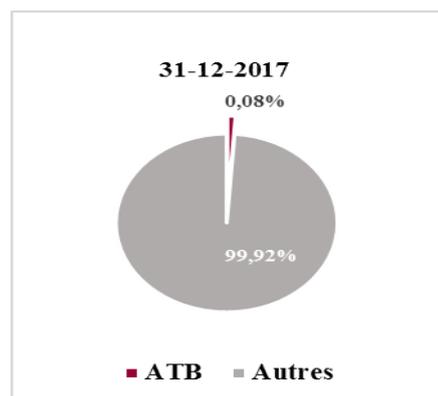
## Capital & Actionnariat

Ω Capital Social : 118.529 (Milliers de dinars)

Ω Nombre d'actions : 1.137.190

Ω Valeur Nominale : 100 DT

Ω Répartition du capital



## Activité de Sanadett SICAV

Sanadett Sicav, S.A créée en 2000, est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire. Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille investi en valeurs mobilières principalement en emprunts d'Etat et en obligations privées.

## Principaux Indicateurs

	2015	2016	2017
<b>Capital (En MD) (variable)</b>	163 089	134 636	118 529
<b>Bénéfices (En MD)</b>	8 780	6 757	5 417
<b>Nombre d'actions</b>	1 565 496	1 290 385	1 137 190
<b>Valeur Liquidative (DT)</b>	108,659	108,520	108,251
<b>Bénéfice / Action (DT)</b>	5,608	5,237	4,763
<b>Dividende par Action (DT)</b>	4,482	4,182	4,020
<b>Rendement</b>	4,15%	4,00%	3,61%

## AXIS TRESORERIE SICAV

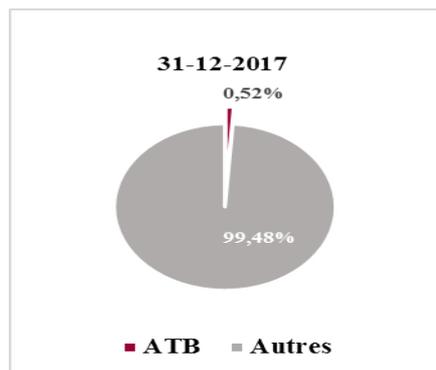
### Capital & Actionnariat

Ω Capital Social : 39.574 (Milliers de dinars)

Ω Nombre d'actions : 382.504

Ω Valeur Nominale : 100 DT

Ω Répartition du capital



### Activité d'AXIS TRESORERIE SICAV

Créé en 2003 à l'initiative de l'ATB, AFC et AXIS GESTION, Axis Trésorerie SICAV est une société d'investissement à capital variable de type obligataire. Son portefeuille est composé exclusivement de : Titres de créances émis ou garantis par l'Etat, d'obligations émis par appel public à l'épargne ou garanties par l'Etat, de tout titre de créance à court terme négociable sur les marchés qui relèvent de la BCT ainsi que de dépôts auprès des établissements bancaires de la place.

### Principaux Indicateurs

	2015	2016	2017
Capital (En MD) (variable)	30 126	32 534	39 574
Résultat Net (En MD)	1 360	1 127	1 772
Nombre d'actions	291 241	314 898	382 504
Valeur Liquidative (DT)	107,446	107,289	107,352
Bénéfice / Action (DT)	4,671	3,579	4,63
Dividende par Action (DT)	4,005	3,972	AGO non encore tenue
Rendement	3,89%	3,57%	3,76%

# AXIS CAPITAL PRUDENT

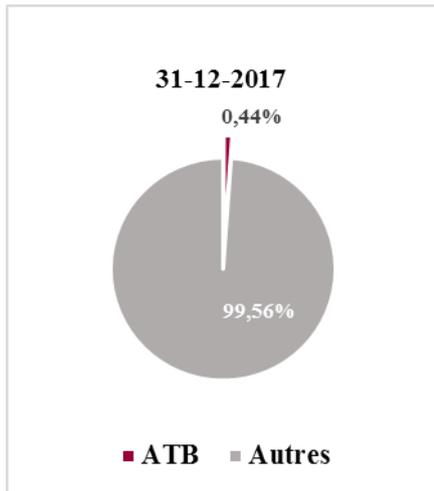
## Montant et structure du fonds

Ω Montant du fonds : 12.759 (Milliers de dinars)

Ω Nombre de parts : 6.776 parts

Ω Valeur nominale : 1 000 DT

Ω Répartition du capital



## Objet

Créé en février 2004 à l'initiative de l'ATB, AFC et AXIS GESTION, Axis Capital Prudent est un fonds commun de placement de type mixte qui investit aussi bien en titres à revenu fixe (bons du Trésor, obligations..) qu'en actions de sociétés cotées à la Bourse de Tunis. La proportion des actions ne dépasse pas les 35% du total de l'actif.

## Principaux Indicateurs

	2015	2016	2017
Montant du fonds (En MD) (variable)	8 050	5 585	12 759
Résultat Net (En MD)	-522	-222	782
Valeur Liquidative (DT)	2 258,063	2 200,539	2 320,003
Bénéfice/Part (DT)	-	-	115,423
Nombre de parts	4 157	3 061	6 776
Rendement	-5,28%	-2,55%	5,43%

## IRADETT 20

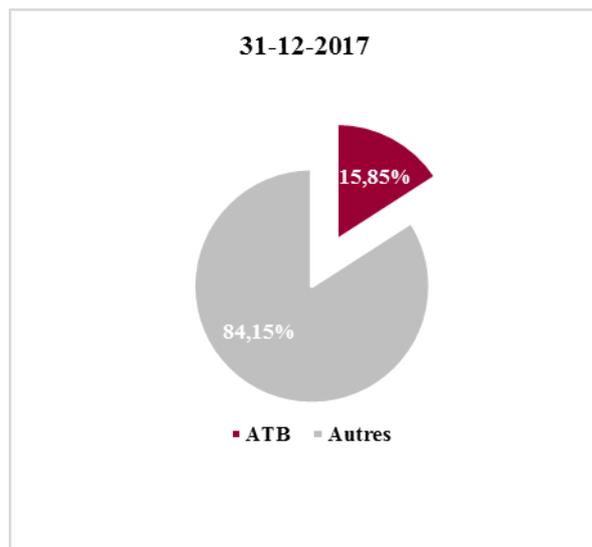
### Montant et structure du fonds

Ω Montant du fonds : 474 (Milliers de dinars)

Ω Nombre de parts : 44.151 parts

Ω Valeur Nominale : 10 DT

Ω Répartition du capital



### Objet

Créé en 2006 à l'initiative de l'ATB et de l'AFC, IRADETT 20 est un fonds commun de placement de distribution de type mixte à portefeuille prudent (à dominante obligations) : 20% en actions et 80% en obligations.

### Principaux Indicateurs

	2015	2016	2017
Montant du fonds (En MD)	615	515	474
Résultat Net (En MD)	- 2	2	13
Valeur Liquidative (DT)	11,126	10,932	10,976
Nombre de parts	56 441	48 218	44 151
Bénéfice / part (DT)	-	0,037	0,302
Dividende unitaire (DT)	0,226	0,250	0,228
Rendement	-0,28%	0,29%	2,69%

## IRADETT 50

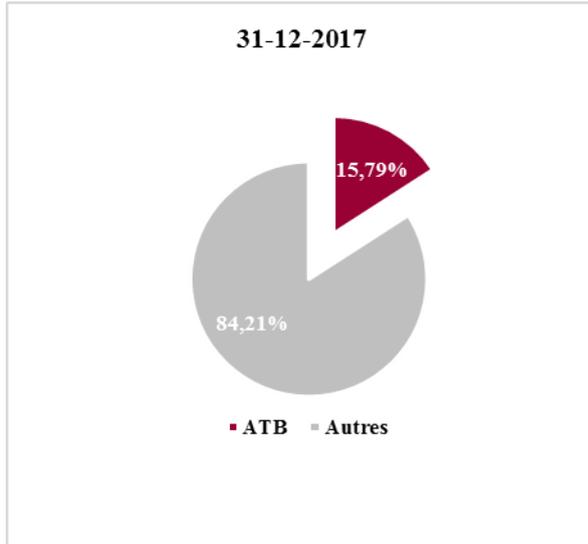
### Montant et structure du fonds

Ω Montant du fonds : 523 (Milliers de dinars)

Ω Nombre de parts : 44.335 parts

Ω Valeur Nominale : 10 DT

Ω Répartition du capital



### objet

Créé en 2006 à l'initiative de l'ATB et de l'AFC, IRADETT 50 est un fonds commun de placement de type mixte équilibré à hauteur de 50% en obligations et 50% en actions.

### Principaux Indicateurs

	2015	2016	2017
Montant du fonds (En MD)	539	520	523
Résultat Net (En MD)	-5	-2	17
Valeur Liquidative (DT)	12,092	11,742	11,942
Nombre de parts	45 228	45 129	44 335
Bénéfice / part (DT)	-	-	0,377
Dividende unitaire (DT)	0,178	0,208	0,151
Rendement	-0,52%	-1,42%	3,47%

# IRADETT 100

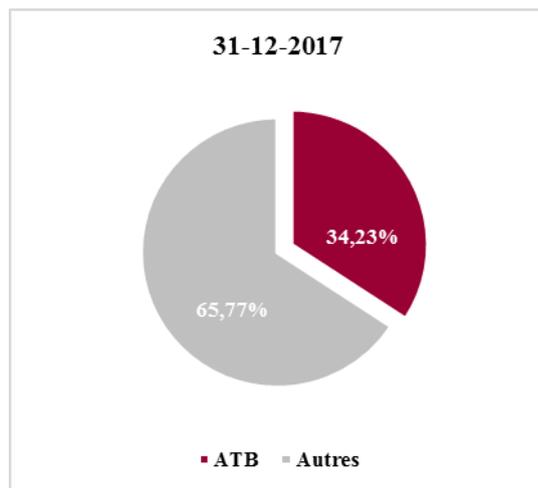
## Montant et structure du fonds

Ω Montant du fonds : 306 (Milliers de dinars)

Ω Nombre de parts : 20.448 parts

Ω Valeur Nominale : 10 DT

Ω Répartition du capital



## objet

Créé en 2006 à l'initiative de l'ATB et de l'AFC, IRADETT 100 est un fonds commun de placement de type dynamique 100 % en actions.

## Principaux Indicateurs

	2015	2016	2017
Montant du fonds (En MD)	492	265	306
Résultat Net (En MD)	-35	-10	19
Valeur liquidative (DT)	14,722	14,133	14,972
Nombre de parts	33 635	18 868	20 448
Bénéfice / Part (DT)	-	-	0,928
Dividende unitaire (DT)	0,106	0,099	0,014
Rendement	-6,45%	-3,28%	6,64%

# IRADETT CEA

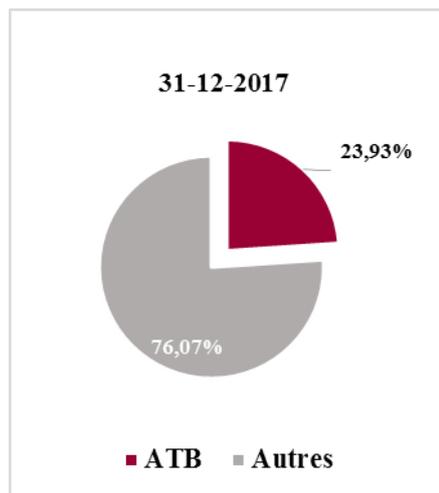
## Montant et structure du fonds

Ω Montant du fonds : 387 (Milliers de dinars)

Ω Nombre de parts : 29.258 parts

Ω Valeur Nominale : 10 DT

Ω Répartition du capital



## Objet

Créé en 2006 à l'initiative de l'ATB et de l'AFC, IRADET CEA est un fonds commun de placement de type mixte dédié aux Comptes Epargne Actions et ce, conformément à la réglementation en vigueur : min 80% en actions et le reste en BTA.

## Principaux Indicateurs

	2015	2016	2017
Montant du fonds (En MD)	557	329	387
Résultat Net (En MD)	-33	-35	37
Valeur liquidative (DT)	13,859	12,424	13,447
Nombre de parts	40 979	26 926	29 258
Bénéfice / Part(DT)	-	-	1,272
Dividende unitaire (DT)	0,276	0,221	0,232
Rendement	-4,50%	-8,36%	10,01%

## SALAMETT PLUS

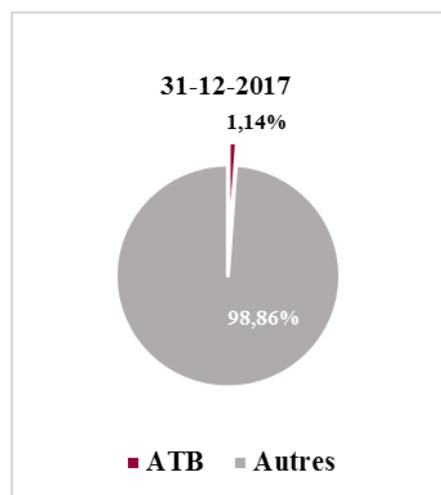
### Montant et structure du fonds

Ω Montant du fonds : 6.251 (Milliers de dinars)

Ω Nombre de parts : 612.174 parts

Ω Valeur Nominale : 10 DT

Ω Répartition du capital



### Objet

Créé en 2006 à l'initiative de l'ATB et de l'AFC, SALAMETT PLUS est un fonds commun de placement de type obligataire.

### Principaux Indicateurs

	2015	2016	2017
Montant du fonds (En MD)	6 955	6 161	6 251
Résultat Net (En MD)	304	291	269
Valeur liquidative (DT)	10,577	10,600	10,635
Nombre de parts	684 284	604 226	612 174
Bénéfice / Part(DT)	0,444	0,481	0,440
Dividende unitaire (DT)	0,413	0,404	0,424
Rendement	3,99%	4,12%	4,14%

## SALAMETT CAP

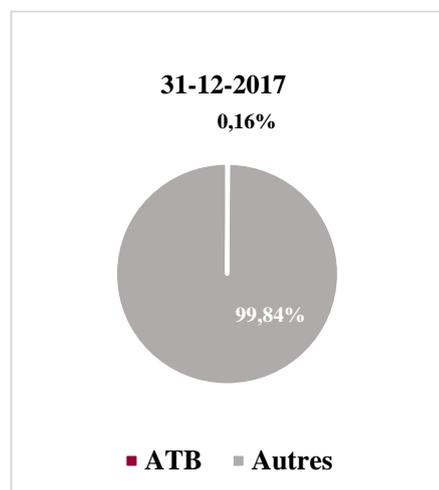
### Montant et structure du fonds

Ω Montant du fonds : 64.780 (Milliers de dinars)

Ω Nombre de parts : 4.418.499 parts

Ω Valeur Nominale : 10 DT

Ω Répartition du capital



### Objet

Créé en 2006 à l'initiative de l'ATB et de l'AFC, SALAMETT CAP est un fonds commun de placement de type obligataire à capitalisation donc sans distribution de dividendes.

### Principaux Indicateurs

	2015	2016	2017
Montant du fonds(En MD)	33 083	49 600	64 780
Résultat Net (En MD)	1 453	1 930	2 752
Valeur Liquidative (DT)	14,060	14,649	15,255
Nombre de parts	2 439 074	3 515 891	4 418 499
Bénéfice / Part (DT)	0,595	0,549	0,623
Rendement	4,06%	4,19%	4,14%

# XI. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

---

**GROUPE ATB**



**GROUPE ARAB TUNISIAN BANK**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR  
LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**Exercice clos le 31-12-2017**

**Avril 2018**

# SOMMAIRE

I. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

II. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

# I – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## GROUPE ARAB TUNISIAN BANK RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2017

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,

### I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers consolidés

#### 1. Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidé de l'Arab Tunisian Bank , comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 587 715 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 31 639 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière consolidé de l'Arab Tunisian Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### 2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Arab Tunisian Bank conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon le Code de déontologie.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### 3. Question clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions sont traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion pour ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

## Question d'audit clé

## Comment notre audit a-t-il abordé la question clé de l'audit

### Evaluation des engagements de la clientèle

La Banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements de signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la Banque (64%) et de celle du coût net du risque associé (impact de 46 236 Kdt en provisions individuelles et 18 182 Kdt en agios réservés) dans le résultat de l'exercice.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers annuels au paragraphe « Evaluation des engagements et des provisions y afférentes »

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquant un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre Banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- la fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage. Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, des perspectives futures d'activité, des rapports d'évaluation des garanties et d'autres informations disponibles.

### Evaluation des provisions sur fonds gérés

Au 31 décembre 2017, l'encours des placements à travers les fonds gérés SICAR s'élève à un montant brut de 340 440 Kdt (dont principalement, Titres de participations ATD SICAR : 275 007 Kdt, Autres Fonds gérés SICAR : 36 821 Kdt), pour une provision de 31 484 Kdt, soit un montant net de 308 956 Kdt, représentant 4,8% du total bilan-Actif.

Les Fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotés et non cotés), en avances en comptes courants associés et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires.

La méthode de valorisation des participations et des comptes courants associés sur fonds gérés implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie

L'essentiel de nos tests sur les fonds gérés SICAR a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- Nous avons procédé à la vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard.

- Nous avons rapproché les résultats de nos travaux d'évaluation avec le rapport sur les procédures convenues relatives aux informations financières présentées dans l'état des emplois-ressources des fonds gérés par ATD SICAR au 31/12/2017 établi par le commissaire aux comptes de l'ATD SIACR.

---

**Question d'audit clé**

---

**Comment notre audit a-t-il abordé la question clé de l'audit**

---

de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations...

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers annuels au « Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents »

En raison de l'importance des fonds gérés SICAR et le niveau du jugement important pour déterminer le montant des provisions nécessaires, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit

---

#### **4. Observations**

Nous attirons l'attention sur les faits suivants :

- La note 2 des états financiers consolidés, qui indique que certains états financiers des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation et ayant servi à l'établissement des états financiers consolidés, ne sont pas audités.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

- Comme il est expliqué au niveau de la note 23 « Evénements postérieurs à la date de publication des états financiers », le présent rapport annule et remplace celui daté du 21 Mars 2018

#### **5. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

## **7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à

l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, nous communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit.

Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

**Tunis, le 20 Avril 2018**

**Les commissaires aux comptes**

**F.M.B.Z-KPMG**

**Moncef BOUSSANOUGUA  
ZAMMOURI**



**C.M.C-DFK**

**Chérif BEN ZINA**



**GROUPE ATB**



**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES**  
**AU 31 DECEMBRE 2017**

Avril 2018

# **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**AU 31 DECEMBRE 2017**

- Bilan consolidé
- Etat des engagements hors bilan consolidé
- Etat de résultat consolidé
- Etat des flux de trésorerie consolidé
- Notes aux états financiers consolidés

**Bilan Consolidé**  
**Exercice clos le 31 décembre 2017**  
 (Unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2017	31.12.2016
<b>ACTIF</b>			
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	194 278	90 521
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	514 551	299 220
Créances sur la clientèle	3	4 066 862	3 660 592
Portefeuille-titres commercial	4	1 059 696	857 314
Portefeuille d'investissement	5	440 248	385 223
Titres mis en équivalence	6	44 236	48 770
Valeurs immobilisées	7	73 480	69 357
Autres actifs	8	70 691	49 313
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>6 464 042</b>	<b>5 460 310</b>
<b>PASSIF</b>			
Banque centrale et CCP		657 000	470 000
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	161 800	95 197
Dépôts et avoirs de la clientèle	10	4 670 705	4 057 261
Emprunts et ressources spéciales	11	266 610	181 696
Autres passifs	12	110 844	68 510
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>5 866 959</b>	<b>4 872 664</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
	13		
Capital		100 000	100 000
Réserves groupe	14	456 076	431 103
Résultat consolidé de l'exercice	14	31 639	47 789
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>587 715</b>	<b>578 892</b>
Part des minoritaires dans les réserves		8 078	7 550
Part des minoritaires dans le résultat		1 290	1 204
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES ET PART DES MINORITAIRES</b>		<b>6 464 042</b>	<b>5 460 310</b>

## Etat des engagements hors bilan Consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2017

(Unité : en 1000 DT)

	31.12.2017	31.12.2016
<b><u>PASSIFS EVENTUELS</u></b>		
Cautions, avals et autres garanties données	514 721	499 920
Crédits documentaires	390 602	275 191
Actifs donnés en garantie	659 000	470 000
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>	<b>1 564 323</b>	<b>1 245 111</b>
<b><u>ENGAGEMENTS DONNES</u></b>		
Engagements de financement donnés	209 980	150 511
Engagements sur titres	3 050	500
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>213 030</b>	<b>151 011</b>
<b><u>ENGAGEMENTS RECUS</u></b>		
Garanties reçues	588 595	373 203

## Etat de résultat Consolidé

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2017

(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2017	Exercice 2016
<b><u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u></b>			
Intérêts et revenus assimilés	15	273 600	240 011
Commissions (en produits)	16	59 817	55 066
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	17	84 550	68 067
Revenus du portefeuille d'investissement	18	19 129	17 521
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>		<b>437 096</b>	<b>380 665</b>
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u></b>			
Intérêts encourus et charges assimilées	19	192 231	160 210
Commissions encourues		5 157	4 730
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>		<b>197 388</b>	<b>164 940</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>239 708</b>	<b>215 725</b>
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	20	(52 785)	(33 078)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	21	(8 281)	(6 657)
<b>Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence</b>		4 510	3 591
<b>Autres produits d'exploitation</b>		109	108
Frais de Personnel		(83 138)	(75 805)
Charges générales d'exploitation		(41 344)	(36 260)
Dotations aux amortissements et aux Provisions sur immobilisations		(13 360)	(12 608)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>45 419</b>	<b>55 016</b>
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		(9 610)	198
Impôt sur les bénéfices		(2 759)	(2 623)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>33 050</b>	<b>52 591</b>
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires		(121)	(3 599)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>32 929</b>	<b>48 992</b>
Part des minoritaires		1 290	1 203
<b>RESULTAT NET DU GROUPE</b>		<b>31 639</b>	<b>47 789</b>
Effets des modifications comptables (net d'impôts)		-	-
<b>RESULTAT NET DU GROUPE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>31 639</b>	<b>47 789</b>

**Etat des flux de trésorerie Consolidé**  
**Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2017**  
(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2017	Exercice 2016
<b><u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u></b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		420 157	373 709
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-209 060	-173 879
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-69 303	-15 439
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-478 346	-339 983
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		613 186	237 816
Titres de placement		-171 372	188 396
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		-81 827	-71 741
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-35 586	-34 688
Impôt sur les sociétés		-6 667	-2 523
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>		<b>- 18 818</b>	<b>161 668</b>
<b><u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u></b>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		18 305	19 514
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		-65 673	-62 668
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		-15 411	-10 209
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>-62 780</b>	<b>-53 363</b>
<b><u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u></b>			
Emission d'actions		-	-
Emission / Remboursement d'emprunts		31 013	-8 347
Augmentation \ diminution ressources spéciales		102 418	47 614
Dividendes versés		-22 856	-22 865
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		<b>110 575</b>	<b>16 402</b>
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		28 977	124 706
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		-205 806	-330 512
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>22</b>	<b>-176 829</b>	<b>-205 806</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2017

### 1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers annuels du groupe Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 Décembre 2017, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1999; les normes comptables relatives à la consolidation ( normes 35 à 37 ) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, circulaire n° 2012-04 du 12 Avril 2012, la circulaire n° 2012-02 du 11 Janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 Décembre 2013.

### 2. Périmètre et méthodes de consolidation

#### 2-1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'ATB et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif ou une influence notable.

#### 2-2. Méthode de consolidation

- ***Integration globale***

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par l'ATB. Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- ***La mise en équivalence***

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles la société mère exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés de l'ATB :

<i>Sociétés</i>	<i>Secteur</i>	<i>Qualification</i>	<i>Méthode de consolidation</i>	<i>Pourcentage d'intérêt</i>
Arab Tunisian Bank	Financier	Mère	Intégration globale	99,99%
Arab Tunisian Lease*	Financier	Associée	Mise en équivalence	33,53%
Arab Tunisian Invest*	Financier	Associée	Mise en équivalence	42,79%
Arab Tunisian Develop	Financier	Filiale	Intégration globale	44,07%
A F C	Financier	Associée	Mise en équivalence	34,28%
UNIFACTOR*	Financier	Associée	Mise en équivalence	12,46%
Arabia Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	87,80%
Sanadett Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	1,02%
Axis Trésorerie*	Financier	Associée	Mise en équivalence	0,53%
Axis Prudent*	Financier	Associée	Mise en équivalence	0,44%
FCP IRADETT 20*	Financier	Associée	Mise en équivalence	18,63%
FCP IRADETT 50*	Financier	Associée	Mise en équivalence	24,72%
FCP IRADETT 100*	Financier	Associée	Mise en équivalence	47,23%
FCP IRADETT CEA*	Financier	Associée	Mise en équivalence	23,92%
FCP SALAMETT PLUS	Financier	Associée	Mise en équivalence	16,25%
FCP SALAMETT CAP	Financier	Associée	Mise en équivalence	0,47%
CODIS*	Commercial	Associée	Mise en équivalence	13,90%

\*Rapports d'audit 2017 non-communicés

### 3. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts:

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts et agios non courus sont constatés en hors bilan.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

- Les intérêts et agios réservés:

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

- Commissions :

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

- Lorsque le service est rendu
- À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

#### Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

##### Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31.12.2017, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 Mars 1999, et la Circulaire N° 2001-12 du 4 Mai 2001, et par la circulaire n°2013-21 du 30 Décembre 2013.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Actifs courants (Classe 0) : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Actifs incertains (Classe 2) : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- Actifs préoccupants (Classe 3) : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- Actifs compromis (Classe 4) : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

## Provisions

### ➤ Provisions individuelles :

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

### Provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 Janvier 2012, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2017, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 Mars 2012.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2009-2016.
- Détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2017. Il est déterminé en rapportant la proportion des impayés et consolidations au niveau des engagements classés 0 et 1 d'un groupe donné de l'année 2017 sur la même proportion en 2016. Ce facteur ne peut être inférieur à 1.
- L'application *des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2012-08.*

### ➤ Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 Décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2017 et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliquée au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

## ➤ **Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique**

En application de la circulaire BCT n°2015-12, la banque a maintenu la classe de risque au 31 Décembre 2014, pour les entreprises qui ont bénéficié des mesures exceptionnelles et geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991, pour les entreprises touristiques qui ont bénéficié des mesures de l'article 1 et l'article 2 de ladite circulaire.

## ➤ **Provisions sur éléments d'actifs :**

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

### **Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents**

#### **Classement des titres**

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

#### Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

#### Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement: titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;

#### **Evaluation des titres**

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.  
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Titres mis en équivalence : les variations de la quote-part de la société mère dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif du bilan consolidés sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».
-

- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

#### **Revenus du portefeuille titres :**

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

#### **Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :**

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;
- Réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

#### **Immobilisations et amortissements**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction	: 2%
Immeuble hors exploitation	: 10%
Mobilier et matériels de bureau	: 10%
Matériels de transport	: 20%
Matériel de sécurité & coffre	: 5%
Matériel informatique	: 20%
Logiciels	: 20%
Œuvres d'art	: 10%
A. A & Installations	: 10%

## 4. Méthodes spécifiques à la consolidation

### Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

#### ➤ L'écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actifs et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

#### ➤ Le Goodwill

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans

### Homogénéisation et Elimination des soldes et transactions intra-groupe :

Les opérations et transactions internes sont traitées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du périmètre ;
- des commissions entre sociétés du périmètre ;
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du périmètre ;
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de l'ATB.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou intégration proportionnel au prorata du pourcentage d'intérêt.

### Traitement de l'impôt :

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

## 5. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

### 5.1. ACTIF

#### Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 194 278 KDT au 31 Décembre 2017, contre 90 521 KDT au 31 Décembre 2016 soit une augmentation de 103 757 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Caisse	37 169	31 397
Compte courant BCT	157 084	59 083
Compte courant postal	20	20
IBS Transport de fonds	0	17
Traveller's Chèques	5	4
<b>Total</b>	<b>194 278</b>	<b>90 521</b>

#### Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 514 551 KDT au 31 Décembre 2017, contre 299 220 KDT au 31 Décembre 2016, soit une augmentation de 215 331 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
DAV auprès des banques	167 040	69 599
Prêts BCT	17 147	32 197
Prêts interbancaire	50 681	26 000
Prêts en devises	199 613	92 116
Prêts accordés aux établissements financiers	45 878	42 721
C.C.ste de leasing	10 586	8 849
Autres créances	21 882	26 804
Créances rattachées	1 725	934
<b>Total</b>	<b>514 551</b>	<b>299 220</b>

**Note 3 : Créances sur la clientèle.**

Les créances sur la clientèle présentent au 31 Décembre 2017, un solde net de 4 066 862 KDT contre 3 660 592 KDT au 31 Décembre 2016, soit une augmentation de 406 270 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Comptes ordinaires débiteurs	506 163	445 560
Portefeuille Escompte	400 653	328 024
Crédits à la clientèle non échus	3 030 288	2 794 670
Créances douteuses et litigieuses	210 360	165 805
Produits à recevoir	28 854	24 142
Produits perçus d'avance	(8 727)	(4 965)
Créances impayées	221 877	169 586
<b>Total brut des crédits accordés à la clientèle</b>	<b>4 389 468</b>	<b>3 922 822</b>
Avances sur placements à terme	25 061	10 954
Créances rattachées sur avances placements à terme	10 357	4 539
Autres créances	6 561	7 907
<b>Total Autres créances</b>	<b>41 979</b>	<b>23 400</b>
<b>Total brut des créances sur la clientèle</b>	<b>4 431 447</b>	<b>3 946 222</b>
<b>A déduire couverture :</b>		
Agios réservés	(91 138)	(66 847)
Provisions	(273 447)	(218 783)
<b>Total Provisions et agios</b>	<b>(364 585)</b>	<b>(285 630)</b>
<b>Total net des créances sur la clientèle</b>	<b>4 066 862</b>	<b>3 660 592</b>

**Note 4: Portefeuille-titres commercial**

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2017, à 1 059 696 KDT contre 857 314 KDT à fin 2016, soit une augmentation nette de 202 382 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Bons de Trésor	977 942	809 762
Décote	(2 510)	(1 992)
Primes	12 081	5 441
Titres de placement	38 287	21 804
Créances et dettes rattachées	33 896	22 299
<b>Total</b>	<b>1 059 696</b>	<b>857 314</b>

**Note 5 : Portefeuille d'investissement.**

Le solde net de cette rubrique s'élève à 440 248 KDT au 31 Décembre 2017, contre 223 au 31 Décembre 2016, soit une augmentation nette de 55 025 KDT.  
Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

385

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Titres d'investissement	100 038	104 348
SICAR Fonds gérés	36 821	18 407
Titres de participations	329 477	281 559
Participation en rétrocession	-	1 630
Créances rattachées	10 418	15 240
<b>Total brut du portefeuille d'investissement</b>	<b>476 754</b>	<b>421 184</b>
Provisions	(36 506)	(30 275)
Plus-value réservées	-	(5 686)
<b>Total provisions et plus-value réservées</b>	<b>(36 506)</b>	<b>(35 961)</b>
<b>Valeur nette du portefeuille d'investissement</b>	<b>440 248</b>	<b>385 223</b>

**Note 6 : Titres mis en équivalence.**

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'ATB dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 44 236 KDT à la date du 31 Décembre 2017, contre 48 770 KDT au 31 Décembre 2016.

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Titres A T L	27 211	25 683
Titres A T I	2 974	2 978
Titres A F C	1 555	1 493
Titres UNIFACTOR	3 524	3 138
Titres Arabia Sicav	4 977	4 797
Titres Sanadett Sicav	1 255	8 039
Titres Axis Trésorerie	216	339
Titres Axis Prudent	70	66
Titres CODIS	611	611
FCP IRADETT 20	100	128
FCP IRADETT 50	131	175
FCP IRADETT 100	145	140
FCP IRADETT CEA	94	87
FCP SALAMETT PLUS	1 058	280
FCP SALAMETT CAP	315	816
<b>Total Titres mis en équivalence</b>	<b>44 236</b>	<b>48 770</b>

## Note 7 : Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31 Décembre 2017 à 73 480 KDT contre 69 357 KDT au 31 Décembre 2016, soit une augmentation de 4 123 KDT.  
Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31.12.16	Acquisition	Cession	VB au 31.12.17	Amortissements cumulés au 31.12.2017	Reprises 2017	V Nette au 31.12.17
Terrains	5 036	-	-	5 036	-	-	5 036
Immeubles	27 799	364	-	28 164	14 800	-	13 363
Matériels et Mobiliers	8 467	700	139	9 028	6 119	121	3 030
Matériels informatiques	36 738	5 329	61	42 006	31 943	10	10 073
Matériels roulants	9 961	1 175	842	10 294	7 981	806	3 119
Matériels de sécurité	4 488	589	33	5 044	2 299	-	2 745
Logiciels informatiques	26 742	3 236	4	29 974	21 141	-	8 832
AAI	48 088	4 324	15	52 397	36 580	-	15 817
Autres Immobilisations	8 194	5 643	4 789	9 098	66	-	9 032
Ecart d'acquisition	2 638		205	2 433	-	-	2 433
<b>Total</b>	<b>178 151</b>	<b>21 361</b>	<b>6 088</b>	<b>193 425</b>	<b>120 929</b>	<b>937</b>	<b>73 480</b>

## Note 8 : Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2017 à 70 691 KDT contre 49 313 KDT au 31 Décembre 2016, soit une augmentation de 21 379 KDT détaillée comme suit

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Crédits & Avances aux Personnels	22 234	18 294
Impôts Actif	4 883	4 907
Impôts différer Actif	1 955	879
Stocks Imprimés & Fournitures	1 301	1 178
Charges à répartir	1 685	1 479
Comptes d'attente	38 328	22 255
Crédits pris en charge par l'Etat	305	321
<b>Total</b>	<b>70 691</b>	<b>49 313</b>

### Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 1 685 KDT au 31 Décembre 2017, contre un montant de 1 479 KDT à fin 2016 soit une augmentation de 206 KDT se détaillant comme suit

Désignation	VB Déc. 2017	Résorptions cumulées Déc-16	Résorption Exercice 2017	Résorptions cumulées Déc-17	V.NetteDéc 2017
Autres charges à répartir	4 314	1 517	1 112	2 629	1 685
<b>Total</b>	<b>4 314</b>	<b>1 517</b>	<b>1 112</b>	<b>2 629</b>	<b>1 685</b>

## 5.2. PASSIF

### Note 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont passés de 95 197 KDT au 31 Décembre 2016, à 161 800 KDT au 31 Décembre 2017. 31

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Emprunts	138 183	75 785
Dépôts à vue	19 136	15 905
Dettes rattachées	4 481	3 507
Autres dépôts à affecter		-
<b>Total</b>	<b>161 800</b>	<b>95 197</b>

### Note 10 : Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 4 670 705 KDT au 31 Décembre 2017, contre 4 057 261 KDT au 31 Décembre 2016.

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Dépôts à vue	1 589 506	1 347 242
Dépôts à Terme	1 791 734	1 595 012
Comptes d'épargne	992 975	890 793
Autres sommes dues à la clientèle	281 648	211 725
Dettes rattachées	14 842	12 489
<b>Total</b>	<b>4 670 705</b>	<b>4 057 261</b>

### Note 11 : Emprunts et ressources spéciales.

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 266 610 KDT au 31 Décembre 2017, contre 181 696 KDT au 31 Décembre 2016, soit une augmentation de 84 914 KDT

Désignation	31.12.2017	31.12.2016
Dotation FOPRODI	-	322
Dotation FONAPRA	1 912	1 644
Lignes de crédit extérieures	159 528	92 324
Emprunt obligataire	82 772	51 759
Autres ressources	18 593	32 510
Intérêts courus	3 805	3 137
<b>Total</b>	<b>266 610</b>	<b>181 696</b>

### Note 12 : Autres passifs.

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2017 à 110 844 KDT contre 68 510 KDT à fin 2016, soit une augmentation de 42 334 KDT détaillée comme suit :

RUBRIQUES	31.12.2017	31.12.2016
Frais liés au Personnel	25 802	21 073
Divers frais à payer	11 170	12 510
Impôts Passifs	13 299	16 002
Provisions pour risques et charges	9 721	11 130
Comptes D'attente	(1 784)	7 795
Autres	52 636	
<b>Total</b>	<b>110 844</b>	<b>68 10</b>

### 5.3. CAPITAUX PROPRES

#### Note 13 : Capitaux propres

A la date du 31 Décembre 2017, le capital social s'élève à 100 000 KDT composé de 100 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres et les intérêts des minoritaires avant affectation ont atteint 597 083 KDT à fin 2017, contre 587 646 KDT à fin 2016, soit une augmentation de 9 437 KDT ainsi détaillée :

	<b>Solde au 31.12.2017 avant affectation</b>	<b>Solde au 31.12.2016 avant affectation</b>
Capital	100 000	100 000
Réserves consolidés	456 076	431 103
Modifications Comptables		-
Résultat consolidé	31 639	47 789
<b>Total capitaux propres groupe</b>	<b>587 715</b>	<b>578 892</b>
Part des minoritaires dans les réserves	8 078	7 550
Part des minoritaires dans le résultat	1 290	1 204
<b>Total capitaux propres et intérêts minoritaires</b>	<b>597 083</b>	<b>587 646</b>

#### Note 14 : Contribution dans les réserves et le résultat du groupe

<b>Sociétés</b>	<b>Contribution dans le résultat consolidé</b>	<b>Contribution dans les réserves groupe</b>
Arab Tunisian Bank	31 579	537 476
Arab Tunisian Lease	3 379	8 769
A F C	37	1 228
Arab Tunisian Invest	158	245
Arab Tunisian Develop	-4 253	6 237
UNIFACTOR	503	2 010
Arabia Sicav	48	- 1835
SanadettSicav	47	304
Axis Trésorerie	8	8
Axis Prudent	2	38
FCP IRADETT 20	2	28
FCP IRADETT 50	2	59
FCP IRADETT 100	0	74
FCP IRADETT CEA	2	22
FCP SALAMETT PLUS	42	946
FCP SALAMETT CAP	12	232
CODIS	71	234
<b>Total</b>	<b>31 639</b>	<b>556 076</b>

#### 5.4. ETAT DE RESULTAT

##### Note 15 : Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 273 600 KDT au cours de l'Exercice 2017 contre un montant de 240 011 KDT au cours de l'Exercice 2016.

Désignation	2017	2016
Intérêts sur crédit CT & MLT	217 998	193 751
Intérêts sur comptes courants débiteurs	46 990	40 445
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	3 149	1 201
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	5 463	4 614
<b>Total</b>	<b>273 600</b>	<b>240 011</b>

##### Note 16 : Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 59 817 KDT au cours de l'exercice 2017 contre un montant de 55 066 KDT au cours de l'exercice 2016 :

Désignation	2017	2016
Commissions sur comptes et moyens de paiement	34 156	31 044
Commissions sur opérations internationales	3 939	2 902
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	9 220	9 089
Récupérations et autres commissions	12 502	12 031
<b>Total</b>	<b>59 817</b>	<b>55 066</b>

##### Note 17 : Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 84 550 KDT au cours de l'exercice 2017 contre un montant de 68 067 KDT au cours de 2016.

Désignation	2017	2016
Produits sur Bons de Trésor	55 851	54 504
Décote sur titres de transactions	(687)	2 259
Prime sur titres de transactions	6 640	(2 020)
Produits sur placements	43	(29)
<b>Gains sur portefeuille-titres commercial</b>	<b>61 847</b>	<b>54 714</b>
Profit/ Perte sur opérations de change	3 263	1 116
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	(69 273)	6 136
Profit/ Perte sur position de change à terme	88 713	6 101
<b>Gains sur opérations financières</b>	<b>22 703</b>	<b>13 353</b>
<b>Total</b>	<b>84 550</b>	<b>68 067</b>

##### Note 18 : Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 19 129 KDT au cours de l'exercice 2017 contre un montant de 17 521 KDT au cours de l'exercice 2016 :

Désignation	2017	2016
Produits de valeurs mobilières	8 131	7 246
Produits sur participations en portage et fonds gérés	10 998	10 275
<b>Total</b>	<b>19 129</b>	<b>17 521</b>

**Note 19 : Intérêts encourus et charges assimilées.**

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 192 231 KDT au cours de l'exercice 2017 contre un montant de 160 210 KDT au cours de 2016.

Désignation	2017	2016
Intérêts /opérations de trésorerie et interbancaires	61 570	59 142
Intérêts /ressources spéciales et emprunt obligataire	7 198	5 594
Intérêts sur dépôts à terme	70 973	52 133
Intérêts sur comptes d'épargne	37 059	30 217
Intérêts sur dépôts à vue	15 431	13 124
<b>Total</b>	<b>192 231</b>	<b>160 210</b>

**Note 20 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif**

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 52 785 KDT au cours de 2017 contre un montant de 33 078 KDT au cours de 2016 se détaillant ainsi :

Désignation	2017	2016
Dotations aux provisions sur créances et passifs	55 280	32 411
Dotations aux provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 => 3ans	7 133	5 167
Dotations/reprises aux provisions collectives	500	1 385
Frais et pertes sur créances	877	1 445
Radiation de créances	82	21 609
Reprises sur provisions	(11 087)	(28 939)
<b>Total</b>	<b>52 785</b>	<b>33 078</b>

**Note 21 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement**

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 8 281 KDT au cours de 2017 contre un montant de 6 657 KDT au cours de 2016 se détaillant ainsi:

Désignation	2017	2016
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	9 170	6 777
Plus-value sur cession de titres de participations	210	-
Reprises/provisions pour dépréciation titres	(1 099)	(120)
<b>Total</b>	<b>8 281</b>	<b>6 657</b>

**5.5. ETAT DES FLUX DE TRESORERIE****Note 22 : Liquidités et équivalents de liquidité**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2017 un solde de (176 829) KDT contre un solde de (205 806) KDT au 31 décembre 2016 se détaillant ainsi :

Désignation	2017	2016
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	195 735	91 731
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	148 384	53 972
Titres des sociétés cotées et des sicav	44 530	43 963
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(565 477)	(395 472)
<b>Total</b>	<b>(176 829)</b>	<b>(205 806)</b>

## **5.6. Evénements postérieurs à la date de clôture**

### **Note 23 : Evénements postérieurs à la publication des états financiers**

La banque a reçu en date du 17 Avril 2017, une correspondance de la Banque Centrale de Tunisie l'invitant à modifier les classes de risque d'une liste de relations. Cette modification a entraîné une baisse du résultat net du groupe et des capitaux propres de 23 096 KDT pour passer respectivement de 54 735 KDT à 31 639 KDT et de 610 810 KDT à 587 715 KDT.

## RESOLUTIONS DE L'AGO

---

## RESOLUTIONS

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ARAB TUNISIAN BANK DU 19 AVRIL 2018

#### Première résolution

Après lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2017, l'Assemblée Générale Ordinaire, décide de modifier les états financiers de la banque conformément à la correspondance de la banque centrale de Tunisie du 17/04/2018, de constituer des provisions supplémentaires sur les créances clients et de valider les états financiers ainsi modifiés qui font ressortir un résultat comptable de la période de 30 104 029,047 Dinars Tunisien.

Cette résolution est adoptée à la majorité

#### Deuxième résolution

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le Bénéfice réalisé au titre de l'exercice 2017 comme suit :

AFFECTATION DES BENEFICES DE EXERCICE 2017	
RESULTAT DE L'EXERCICE	30 104 029,047
RESERVE POUR REINVESTISSEMENT EXONERE	10 299 200,000
<b>TOTAL</b>	<b>19 804 829,047</b>
REPORT A NOUVEAU	44 661,590
RESERVES DIPONIBLES	4 600 000,000
<b>SOMMES A REPARTIR</b>	<b>24 449 490,637</b>
*RESERVE LEGALE ( 5%)	0
RESERVE A REGIME SPECIAL	0
DIVIDENDE A DISTRIBUER	23 000 000,000
<b>REPORT A NOUVEAU</b>	<b>1 449 490,637</b>

Le dividende par action a été fixé à 0,230 TND correspondant à un montant total de 23 000 000 TND qui est imputé sur le résultat reporté de l'année 2016 à raison de 44 661,590 TND et sur des réserves pour réinvestissement devenues disponibles et constituées avant 2013 à raison de 4 600 000 TND, le reliquat soit 18 355 338,410 TND est imputé sur le résultat net de l'année 2017.

La date de mise en paiement des dividendes est fixée à compter du 03 Mai 2018.

Cette résolution est adoptée à la majorité

#### Troisième résolution

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par les articles 200 et 205 du code des sociétés commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n°48 de l'année 2016 en date du 11 juillet 2016 relative aux banques et institutions financières, l'assemblée générale ordinaire approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été mentionnées dans les rapports des commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

## **Quatrième résolution**

Conformément aux articles 19 et 20 des statuts de la banque et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire approuve la cooptation de Mr Ali Ben Taher DEBAYA en tant que membre indépendant du conseil d'administration en remplacement de Mr Mohamed ABOU HAMMOUR et ce, pour un mandat allant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

## **Cinquième résolution**

L'assemblée générale ordinaire renouvelle sa décision du 24 mai 2006 relative à la distribution d'un montant net (après impôt) de 25 000,000 dinars tunisien pour chaque administrateur et conseiller au titre des jetons de présence relatif à l'exercice clos au 31-12-2017.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

## **Sixième résolution**

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

## **Septième résolution**

Conformément aux articles 19 et 20 des statuts de la banque, le conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale Ordinaire la nomination des membres du conseil d'administration et du conseiller comme suit :

### **Administrateurs représentants l'Arab Bank PLC**

- ✓ Mme Randa SADIK
- ✓ Mr Nasri MALHAME
- ✓ Mr Ghassen TARAZI
- ✓ Mr Walid M. SAMHOURI
- ✓ Mr Naim EL HUSSEINI
- ✓ Mr Firas ZAYYED

### **Administrateurs tunisiens**

- ✓ Mr Ferid ABBES
- ✓ Mr Mohamed BEN SEDRINE
- ✓ Mr Ridha ZERZERI

### **Administrateurs indépendants**

- ✓ Mr Mohamed Ahmed EL OSSOSS
- ✓ Mr Ali Ben Taher DEBAYA

### **Administrateurs représentant les petits porteurs**

- ✓ Mr Yahia Youssef BAYAH

### **Conseiller**

- ✓ Mr Mohamed Ferid BEN TANFOUS

Les administrateurs et le conseiller ainsi nommés sont élus pour une durée de 3 ans ; leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

## **Huitième résolution**

Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe ATB et du rapport de gestion sur le groupe, et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers consolidés tels qu'arrêtés au 31-12-2017 et qui font ressortir un résultat comptable de la période de 31 639 Mille TND.

Cette résolution est adoptée à la majorité

## **Neuvième résolution**

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par l'article 475 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été mentionnées dans les rapports des commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

## **Dixième résolution**

Le Conseil d'Administration propose à l'assemblée Générale Ordinaire l'approbation de la désignation des cabinets :

- 1) Cabinet MS Louzir Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited. **Deloitte**
- 2) La Générale d'Audit et Conseil. **GAC**

en tant que Commissaire aux comptes de l'Arab Tunisian Bank pour les exercices comptables 2018, 2019 et 2020.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

## **Onzième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à tout porteur de copie ou extrait de la présente tous pouvoirs pour effectuer tous les dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Cette résolution est adoptée à la majorité